

Côte d'Ivoire : Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, demande de dérogations pour l'inobservation de critères de réalisation et revue des assurances de financement — Rapport des services du FMI; déclaration des services du FMI; communiqué de presse publié à l'issue des travaux du Conseil d'administration; déclaration de l'Administrateur du FMI pour la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, de l'examen de la demande de dérogations pour l'inobservation de critères de réalisation et de la revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été rendus publics et figurent dans ce dossier :

- Le rapport relatif à la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, à la demande de dérogations pour l'inobservation de critères de réalisation et à la revue des assurances de financement établi par les services du FMI au terme des entretiens avec les autorités ivoiriennes qui ont pris fin le 29 avril 2010, sur l'évolution et les politiques économiques de la Côte d'Ivoire. Partant des informations disponibles au moment où ces entretiens ont eu lieu, la rédaction du rapport des services du FMI a été achevée le 24 juin 2010. Les opinions exprimées dans le rapport des services ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- La déclaration des services du FMI datée du 8 juillet 2010, portant mise à jour des informations au regard de l'évolution récente.
- Le communiqué de presse résumant les vues exprimées lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 juillet 2010 relative à l'examen du rapport des services du FMI complétant la demande et/ou la revue.
- La déclaration de l'Administrateur du FMI pour la Côte d'Ivoire.

La politique qui régit la publication des rapports des services et autres documents du FMI autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Ce rapport peut être obtenu sur demande adressée à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur (202) 623-7201
publications@imf.org • <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CÔTE D'IVOIRE

Rapport des services du FMI pour la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, la demande de dérogations pour inobservation de critères de réalisation et la revue des assurances de financement

Rapport établi par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Seán Nolan et Tom Dorsey

24 juin 2010

- **Relations avec le FMI.** Le Conseil d'administration a approuvé l'accord FEC le 27 mars 2009 et la Côte d'Ivoire a atteint le point de décision PPTE le 1^{er} avril 2009. La première revue a été approuvée le 18 novembre 2009. Dans la lettre d'intention jointe en appendice, les autorités sollicitent l'achèvement de la deuxième revue, de façon à ce que 35,772 millions de DTS (11 % de la quote-part) soient mis à leur disposition.
- **Mission du FMI.** La mission se composait de M^{me} Ross (chef de mission) et de MM. Egoume Bossogo (représentant résident), Kireyev et Ahokpossi (tous du Département Afrique), ainsi que de MM. Dicks-Mireaux (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et M. Gérard (Département des finances publiques). M. Allé, conseiller principal de l'administrateur pour la Côte d'Ivoire, et des membres des services de la Banque mondiale ont participé à certains des entretiens.
- **Entretiens.** La mission a séjourné à Abidjan du 4 au 19 mars 2010 et les entretiens se sont poursuivis à Washington du 26 au 29 avril 2010. La mission a été reçue par M. Gbagbo, Président de la République, et a rencontré M. Diby, Ministre des finances, ainsi que d'autres hauts responsables et des représentants du corps diplomatique et du secteur privé.

| Table des matières | Page |
|---|------|
| Acronymes..... | 4 |
| Résumé analytique et évaluation par les services du FMI | 5 |
| I. Introduction..... | 7 |
| II. Mise en œuvre du programme : des résultats budgétaires satisfaisants, mais des réformes structurelles trop lentes | 7 |
| A. Résultats économiques 2009–début 2010..... | 7 |
| B. Budget : résultat et financement | 8 |
| C. Exécution des réformes structurelles et du DSRP | 9 |
| III. Discussions relatives au programme (2010)..... | 15 |
| A. Programme budgétaire : contenir les dépenses tout en soutenant la croissance...15 | 15 |
| B. Renforcer la gestion des finances publiques et poursuivre la viabilité budgétaire | 16 |
| C. Réformes structurelles : améliorer l'efficacité et la compétitivité..... | 16 |
| IV. Suivi du programme..... | 17 |
| Encadrés | |
| 1. Crise de l'électricité..... | 8 |
| 2. Réformes du secteur financier | 13 |
| 3. Fixation des prix des produits pétroliers..... | 14 |
| Graphiques | |
| 1. Croissance du PIB réel..... | 7 |
| 2. Principaux indicateurs macroéconomiques, 2007–11..... | 11 |
| 3. UEMOA et AfSS — Évolution et perspectives de la situation macroéconomique, 2007–12 | 12 |
| 4. Prix du diesel dans les pays d'Afrique de l'Ouest, janvier 2008–mai 2010..... | 14 |
| Tableaux texte | |
| 1. Opérations budgétaires, 2009–10 | 10 |
| 2. Fiscalité des produits pétroliers à la mi-2009..... | 14 |
| Tableaux | |
| 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008-12..... | 18 |
| 2. Situation monétaire, 2006-10..... | 19 |
| 3. Balance des paiements, 2008-12..... | 20 |
| 4. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, FEC 2009..... | 21 |
| 5a. Opérations financières de l'État, 2008–12 (en milliards FCFA)..... | 22 |
| 5b. Opérations financières de l'État, 2008–12 (en pourcentage du PIB)..... | 24 |
| 6. Conditionnalité structurelle, 2009 | 26 |
| 7. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, FEC 2010..... | 28 |

| | |
|--|----|
| 8. Mesures préalables et repères structurels pour 2010..... | 29 |
| 9. Besoins en financement extérieur, 2006–10..... | 31 |
| 10. Calendrier proposé pour les décaissements et les revues dans le cadre de l'accord FEC, 2009–12..... | 32 |

Appendice

| | |
|---|----|
| Lettre d'intention..... | 33 |
| Pièce jointe I: Mémoire de politiques économiques et financières..... | 36 |
| Pièce jointe II: Supplément au Protocole d'accord technique..... | 76 |

ACRONYMES

| | |
|---------|---|
| BCEAO | Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest |
| BFA | Banque pour le financement de l’agriculture |
| BNI | Banque nationale d’investissement |
| CGRAE | Caisse générale de retraite des agents de l’État |
| CNCE | Caisse nationale des caisses d’épargne |
| CNO | Centre-nord-ouest |
| CNPS | Caisse nationale de prévoyance sociale |
| DSRP | Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté |
| FEC | Facilité élargie de crédit |
| FRPC | Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance |
| GFP | Gestion des finances publiques |
| ITIE | Initiative pour la transparence des industries extractives |
| MPEF | Mémorandum de politique économique et financière |
| PAT | Protocole d’accord technique |
| PEMFAR | Revue de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière de l’État |
| PESF | Programme d’évaluation du secteur financier |
| PETROCI | Société nationale d’opérations pétrolières de la Côte d’Ivoire |
| PPTE | Pays pauvre très endetté |
| SIGFIP | Système intégré de gestion des finances publiques |
| SIR | Société ivoirienne de raffinage |
| TCER | Taux de change effectif réel |
| TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest-africaine |
| UMOA | Union monétaire ouest-africaine |

RÉSUMÉ ANALYTIQUE ET ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

- **L'activité économique, qui s'est renforcée en 2009, devrait normalement ralentir en 2010.** La crise mondiale n'a que faiblement touché la Côte d'Ivoire, qui a bénéficié du niveau élevé des cours internationaux du cacao. En 2010, la croissance est pénalisée par un contexte politique tendu, des coupures d'électricité et des grèves.
- **Les résultats financiers obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été dans l'ensemble satisfaisants en 2009 et au début de 2010, mais la lenteur de la réforme structurelle est décevante.** Les objectifs budgétaires fixés pour 2009 ont été largement atteints, mais deux critères de réalisation quantitatifs prévus pour la fin de 2009 n'ont pas été respectés. Des dérogations ont été demandées, étant donné que les écarts étaient faibles et n'ont pas compromis la réalisation des objectifs du programme et que des mesures correctives ont été prises. Les réformes structurelles ont été appliquées lentement.
- **Des progrès considérables ont été réalisés dans la restructuration de la dette extérieure** (rééchelonnement du Club de Paris et échange des titres Brady). Les services du FMI soutiennent les efforts déployés de bonne foi par les autorités en vue de conclure un accord de collaboration visant à restructurer la dette envers les créanciers restants, efforts qui cadrent avec la politique du FMI en matière de prêts aux pays en situation d'arriérés.
- **Le programme de 2010 est conforme aux objectifs de la réforme triennale convenue, mais reflète les contraintes imposées par le climat pré-électoral.** Les autorités ont proposé d'assouplir temporairement le programme budgétaire afin de faire face aux événements défavorables du début de 2010. Les services du FMI se déclarent en faveur du léger excédent primaire de base proposé.
- **Les services du FMI soutiennent la poursuite par les autorités d'une réforme complète des douanes conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique.** À moyen terme, un vaste examen du système fiscal sera nécessaire pour rationaliser le barème des impôts et prendre en charge les éventuelles pertes de recettes imputables à la libéralisation des échanges.
- **Une gestion rigoureuse des dépenses demeure cruciale pour le succès du programme.** Les services du FMI invitent instamment les autorités à s'attaquer aux engagements de salaire non réglés qui se sont accumulés en procédant à une réforme complète de la fonction publique et une planification des effectifs à moyen terme attentive aux coûts. Il est également nécessaire de réduire les subventions à l'électricité, d'éliminer les arriérés intérieurs et de continuer à réorienter les dépenses vers la lutte contre la pauvreté afin d'atteindre les objectifs du DSRP.

- **Les réformes structurelles sont essentielles pour renforcer la croissance.** Les autorités devraient s'attaquer de toute urgence au déficit structurel du *secteur de l'électricité*, améliorer la productivité de la *filière café/cacao* et mettre à profit les recommandations du FSAP sur la réforme du secteur financier. En ce qui concerne *les entreprises publiques*, l'établissement de bases financières solides pour les services d'utilité publique et la raffinerie reste prioritaire. Enfin, des réformes audacieuses de la *gouvernance* et du *système judiciaire* renforceraient la confiance des investisseurs et le climat des affaires.
- **Les risques entourant le programme sont élevés, mais semblent gérables compte tenu des antécédents des autorités et de leur engagement vis-à-vis du programme.** Les nouveaux retards dans les élections accroissent les risques de troubles civils et de dépassements des dépenses. Les risques extérieurs sont notamment un retournement des cours du cacao et les fluctuations des cours du pétrole.
- **Les services du FMI recommandent d'accorder les deux dérogations demandées, d'achever la deuxième revue FEC et la revue des assurances de financement.**

I. INTRODUCTION

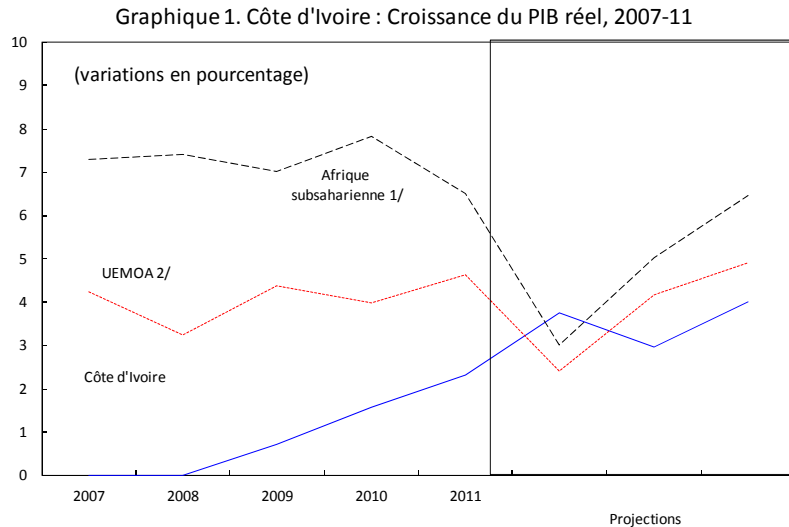
1. **Les tensions politiques se sont intensifiées en 2010.** Le débat public sur les conditions préalables à l'élection présidentielle est devenu très agité. La Commission électorale recomposée a pris des mesures concrètes en vue d'arrêter la liste électorale définitive, mais aucune nouvelle date n'a été annoncée pour l'élection présidentielle. Les progrès dans la réunification administrative des régions sud et CNO contrôlées par l'État et les rebelles, respectivement, et dans le désarmement des anciens combattants ont été limités.

II. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME : DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES SATISFAISANTS, MAIS DES RÉFORMES STRUCTURELLES TROP LENTES

A. Résultats économiques 2009 – début 2010

2. **En 2009, les résultats économiques se sont améliorés; la Côte d'Ivoire n'a été que légèrement touchés par la crise financière mondiale et a bénéficié du niveau élevé des cours internationaux du cacao** (Graphique 1). La croissance

s'explique surtout par une excellente récolte, une production de pétrole plus élevée que prévu et le développement des télécommunications. Pour la première fois en 10 ans, la croissance par habitant a été positive (Tableau 1, Graphiques 2–3).



Sources : WEO; estimations et projections des services du FMI
 1/ Afrique subsaharienne, à l'exclusion de l'Afrique du Sud et du Nigeria.
 2/ UEMOA, à l'exclusion de la Côte d'Ivoire.

Après une poussée temporaire en 2008, l'inflation a ralenti en 2009, les prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des transports ayant diminué. Des termes de l'échange favorables ont porté l'excédent extérieur courant à 7,2 % du PIB. Les réserves imputées ont augmenté, mais aussi les sorties de capitaux privés en raison de la dégradation du climat politique et du faible niveau de confiance (Tableaux 2–3 ; MPEF ¶5).

3. **L'économie a été touchée par des coupures de courant (Encadré 1), des tensions politiques croissantes et des grèves pendant le premier semestre de 2010.** En conséquence, les projections de croissance ont été révisées à la baisse et ramenées à 3 % pour l'année. Les cours internationaux du cacao et du pétrole demeurant élevés, un autre excédent courant important est anticipé (MPEF ¶6).

Encadré 1. Crise de l'électricité

Suite à la défaillance d'une turbine puissante à la fin de 2009, la Côte d'Ivoire a été touchée par une crise de l'électricité jusqu'au début de 2010. La capacité installée (1.320 MW) n'est utilisable qu'à hauteur de 70 à 80 % à cause d'un défaut d'entretien et d'importantes pertes techniques, qui s'expliquent par le faible montant des recettes recouvrées (en particulier dans les régions CNO) et le bas niveau des tarifs. La défaillance de la turbine a réduit les approvisionnements de 150 MW, provoquant des coupures généralisées jusqu'en avril 2010 et une suspension temporaire des exportations.

Pour s'attaquer à la pénurie qui a été la conséquence directe de la crise, les autorités ont pris un certain nombre de mesures (MPEF ¶16, 44) consistant notamment à différer l'entretien (déjà en retard) des autres turbines, importer de l'électricité du Ghana et éventuellement du Togo et louer pendant deux ans une centrale thermique mobile (70 MW) qui a commencé à fonctionner en mai 2010.

Les solutions qui permettraient à long terme de régler les problèmes structurels du secteur et de réduire les importantes subventions publiques sont différées depuis longtemps¹. Le gouvernement a récemment conclu un accord de principe avec le premier producteur de gaz afin d'abaisser les prix d'achat contractuels du gaz naturel, intrant majeur dans la production d'électricité et, avec le concours de la Banque mondiale, il négocie actuellement les détails des contrats d'achat avec les fournisseurs de gaz. Une hausse tarifaire de 10 % est prévue pour octobre 2010 (première mesure d'une réforme des tarifs). De fortes hausses sont nécessaires à moyen terme pour que ce secteur parvienne à une situation financière viable et pour accroître la capacité de production.

¹ Selon une étude de 2009 de la Commission de l'UEMOA, la crise de l'électricité est le premier obstacle à la productivité et à la compétitivité des entreprises de l'Union.

B. Budget : résultats et financement

4. **A la fin de 2009, les résultats budgétaires étaient dans l'ensemble conformes aux objectifs du programme** (Tableau 1 du texte). Les autorités avaient observé quatre des six critères de réalisation et manqué de peu les deux autres (solde budgétaire global et non-accumulation d'arriérés extérieurs) (Tableaux 4–5).

- *Les recettes* ont été légèrement inférieures à l'objectif du programme (MPEF ¶7–8). Les montants élevés recouverts au titre de la taxe sur le cacao et de la TVA ont en partie compensé un manque à gagner de 13 % des recettes douanières, ainsi que les retards dans le transfert des dividendes de la société pétrolière nationale.
- *Les dépenses* n'ont excédé que marginalement le montant prévu au programme (MPEF ¶9). Les dépassements au titre des subventions visant à couvrir les déficits du secteur de l'électricité et des caisses de retraite, ainsi que des autres dépenses courantes hors salaires, ont été en partie compensés par les importantes économies

réalisées sur les intérêts extérieurs grâce au généreux allègement de dette obtenu du Club de Paris.

- *Les soldes budgétaires* ont été inférieurs aux objectifs du programme (MPEF ¶10), l'écart étant de ½ % du PIB dans le cas de l'excédent primaire et de 0,3 % du PIB dans celui du déficit global (dons inclus). Le déficit a été essentiellement financé par le crédit de la banque centrale et l'allègement de dette. Les arriérés intérieurs ont été réduits d'un montant légèrement plus élevé que prévu au programme.

5. **La restructuration de la dette extérieure a bien progressé** (MPEF ¶11). Les accords bilatéraux au titre du rééchelonnement obtenu du club de Paris en 2009 ont presque tous été signés¹. L'échange des titres Brady a été bouclé avec succès en avril 2010². Les autorités ont poursuivi les efforts qu'elles déploient de bonne foi pour conclure avec les créanciers extérieurs restants un accord de collaboration conforme aux exigences du Club de Paris concernant la comparabilité de traitement, ainsi qu'à celles de l'initiative PPTE et à la politique du FMI en matière de prêts aux pays en situation d'arriérés (MPEF ¶11, 31).

C. Exécution des réformes structurelles et du DSRP

6. **La mise en œuvre des réformes structurelles est lente.** Sur les 13 repères structurels prévus pour 2009, huit ont été atteints, quatre ont enregistré certains progrès et l'un d'eux n'a obtenu aucun résultat (Tableau 5). Les autorités se sont employées à poursuivre la réalisation de quatre de ce groupe de cinq repères pendant le premier semestre de 2010, mais les réalités politiques ont empêché d'atteindre l'un d'entre eux (qui concerne notamment les postes frontières dans les régions CNO) et ont amené à différer la réalisation d'un autre (adoption d'un projet de loi sur la réforme de la CNPS, caisse de retraite privée) afin de disposer de plus de temps pour mener des consultations.

7. **Les réformes des finances publiques ont progressé à un rythme inégal en 2009.** Des résultats ont été obtenus dans le renforcement du recouvrement des recettes intérieures, la gestion et l'exécution du budget et la mise en œuvre des recommandations de la PEMFAR (MPEF ¶13). Les autorités ont réduit l'encours des crédits de TVA et les arriérés intérieurs et ont moins recouru aux avances du Trésor pour les dépenses. Cependant, le plan visant à rationaliser les exonérations fiscales et un rapport sur la façon de réduire les subventions au secteur de l'électricité ont pris du retard. Les progrès dans les réformes de la fonction publique et des retraites ont été limités (MPEF ¶12, 20).

¹ Et la préparation de ceux restant à signer (avec le Royaume-Uni et le Brésil) a sensiblement progressé.

² Voir Encadré 2 dans le rapport du FMI No. 09/326.

Tableau texte 1. Côte d'Ivoire : Opérations financières, 2009–10

(en pourcentage du PIB)

| | 2009 | | 2010 | |
|--|-------|----------|--------|-------|
| | Prog. | Résultat | Budget | Prog. |
| Total recettes et dons | 19.8 | 19.5 | 19.5 | 20.1 |
| Recettes fiscales 1/ | 16.2 | 16.5 | 17.0 | 17.3 |
| Recettes pétrolières 2/ | 2.6 | 2.8 | 3.1 | 2.8 |
| Taxe à l'exportation du cacao | 3.0 | 3.5 | 2.9 | 2.8 |
| TVA | 1.3 | 1.6 | 1.5 | 1.4 |
| Taxes à l'importation | 4.1 | 3.1 | 4.1 | 4.1 |
| Autres | 5.2 | 5.5 | 5.5 | 6.2 |
| Recettes non fiscales 2/ | 2.8 | 2.4 | 2.2 | 2.4 |
| Dons | 0.7 | 0.6 | 0.3 | 0.3 |
| Total dépenses | 21.0 | 21.1 | 21.1 | 22.1 |
| Dépenses courantes | 17.9 | 17.9 | 17.7 | 18.7 |
| Masse salariale | 6.8 | 6.8 | 7.0 | 7.2 |
| Prestations de sécurité sociale | 1.8 | 1.9 | 1.8 | 1.9 |
| Subventions et autres transferts | 1.7 | 2.0 | 2.0 | 2.5 |
| dont : secteur électricité | 0.2 | 0.4 | 0.4 | 0.7 |
| raffinerie (SIR) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.2 |
| Autres dépenses courantes 1/ | 4.1 | 4.4 | 4.4 | 4.2 |
| Dépenses liées à la crise et aux élections | 1.4 | 1.2 | 0.9 | 1.3 |
| Intérêts | 2.0 | 1.5 | 1.7 | 1.6 |
| Dépenses d'investissement | 3.0 | 3.1 | 3.3 | 3.1 |
| Prêts nets | 0.2 | 0.1 | 0.0 | 0.3 |
| Solde primaire de base 3/ | 0.9 | 0.4 | 0.6 | 0.1 |
| Solde global | -1.3 | -1.6 | -1.6 | -2.0 |
| Solde global, hors dons | -2.0 | -2.2 | -1.9 | -2.3 |
| Variation nette des arriérés | -10.0 | -8.0 | -0.5 | -3.2 |
| Financement intérieur | 0.0 | 1.0 | 0.2 | 0.6 |
| Bancaire | 0.2 | 1.9 | 0.2 | 0.7 |
| Non bancaire | -0.2 | -0.9 | 0.0 | -0.1 |
| Financement extérieur | -14.0 | 8.5 | -1.6 | -3.4 |
| Écart de financement | 25.3 | 0.0 | 3.5 | 8.1 |

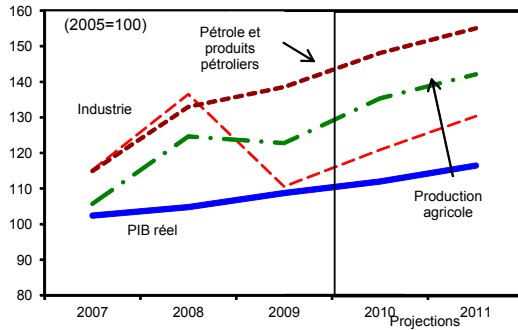
1/ Comprend paiements compensatoires aux secteurs électricité et télécommunications en 2009, qui ont une contrepartie en recettes fiscales.

2/ Depuis la présentation du programme, la partie des recettes pétrolières précédemment incluse dans les recettes non pétrolières (0,6 % du PIB en 2009) a été reclassée dans les recettes fiscales directes conformément à la classification des SFP.

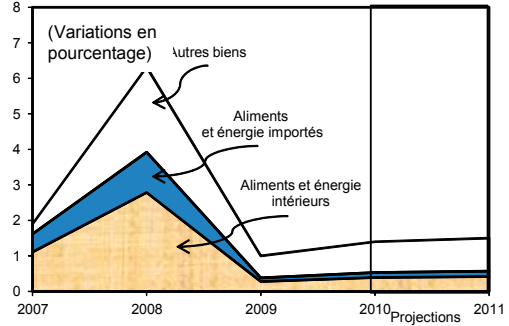
3/ Recettes totales, hors dons, moins dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs macroéconomiques, 2007-11
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

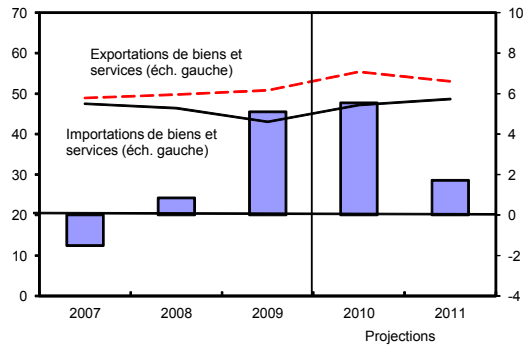
La croissance reste stable du fait des faibles retombées de la crise mondiale...



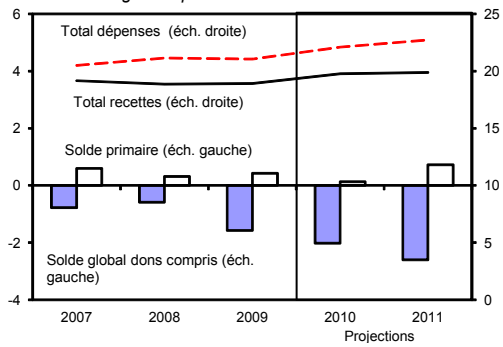
... et l'inflation a fortement diminué.



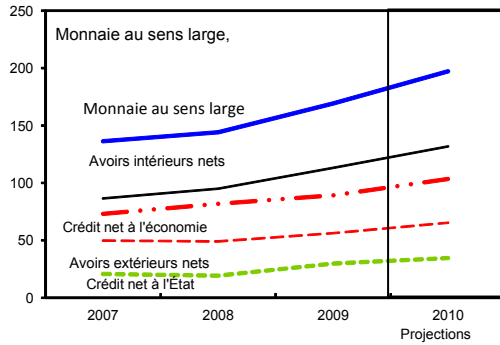
Le niveau historiquement élevé des cours du cacao a contribué à améliorer l'excédent du compte courant en 2009...



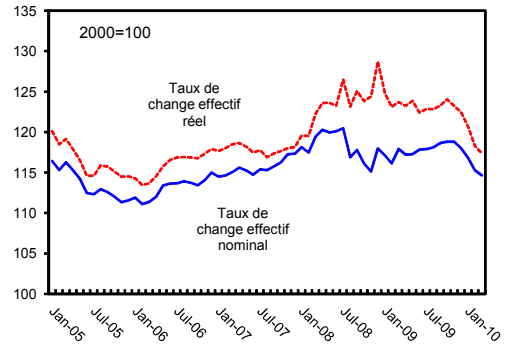
... et les autorités ont maîtrisé les dépenses et maintenu un excédent budgétaire primaire en 2009.



La croissance de la monnaie au sens large s'est accélérée en 2009 du fait du crédit direct de la BCEAO à l'État.

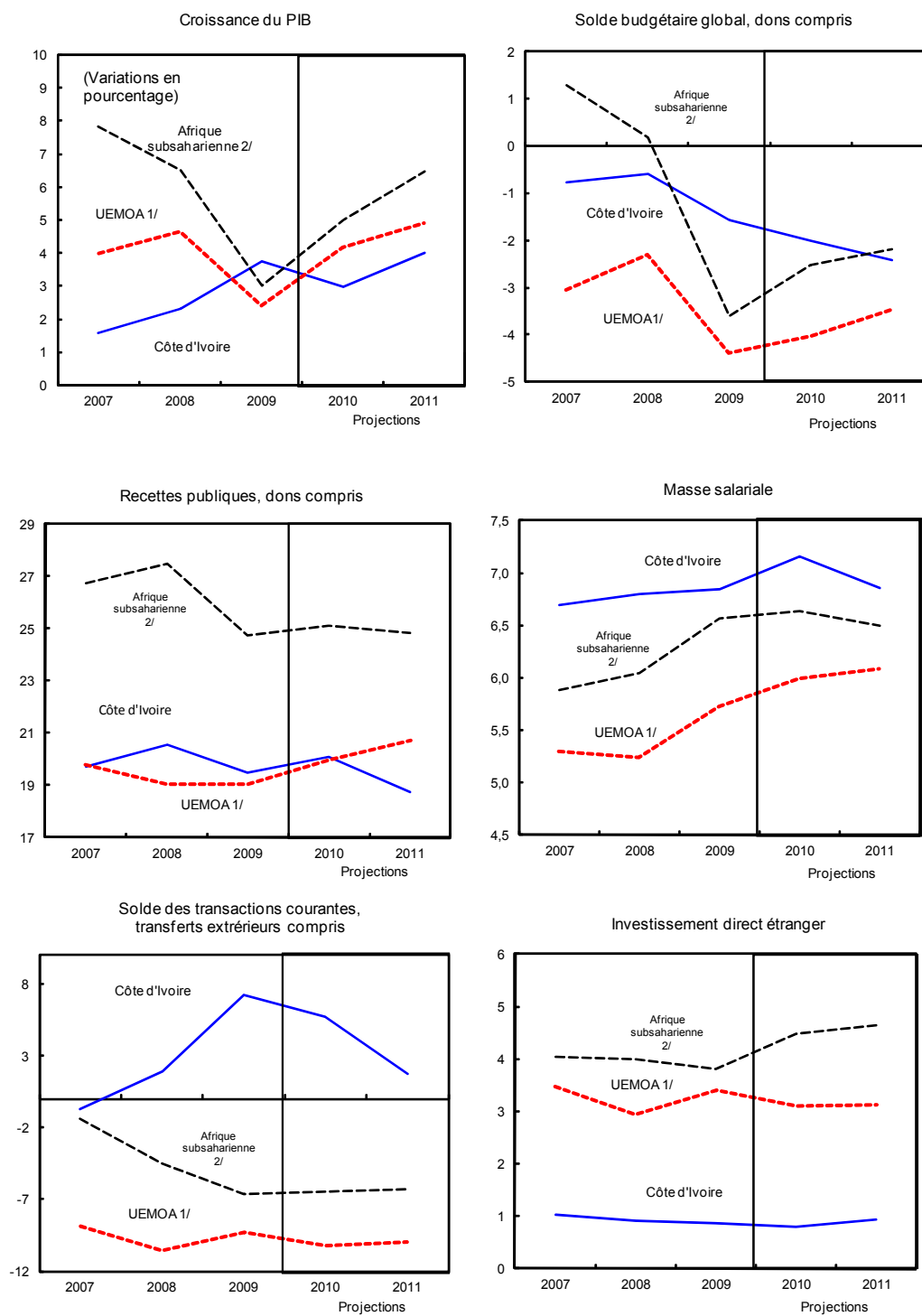


Le taux de change effectif réel s'est déprécié depuis le début 2009 du fait d'un faible niveau d'inflation et de la dépréciation de l'euro



Sources : Autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 3. Côte d'Ivoire : Évolution et perspectives de la situation macroéconomique dans l'UEMOA et l'AfSS, 2007-11 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources : WEO; estimations et projections des services du FMI

1/ UEMOA, à l'exclusion de la Côte d'Ivoire.

2/ Afrique subsaharienne, à l'exclusion de l'Afrique du Sud et du Nigeria.

Encadré 2. Réformes du secteur financier

Les réformes du secteur financier ont été poursuivies, quoiqu'à un rythme lent, en suivant dans l'ensemble les recommandations du PESF (MEFP ¶19, 37–39) :

- *Renforcer le cadre prudentiel et de contrôle* : les autorités ont pris des mesures pour transposer dans le droit national les réformes institutionnelles de l'UMOA ; en outre, elles ont soutenu les activités de la commission bancaire et adopté la législation sur la lutte contre le financement du terrorisme.
- *S'attaquer aux problèmes des banques en difficulté* : les autorités ont fait appliquer des normes de fonds propres et assuré le suivi des banques visées par les injonctions de la Commission. Contrairement au conseil donné dans le PESF, la Versus Bank et la Banque pour le financement de l'agriculture (BFA) sont devenues des banques d'Etat lorsque celui-ci a injecté des capitaux dans leur portefeuille de créances douteuses.
- *Poursuivre la restructuration des autres établissements financiers* : après avoir obtenu son agrément en qualité de banque, la CNCE a commencé ses opérations à ce titre le 1^{er} avril 2010; la BHCI (Banque de l'habitat de Côte d'Ivoire), a augmenté son capital grâce à la participation d'un troisième actionnaire qui l'a aidée à améliorer sa situation financière ; enfin, la BNI prend actuellement des mesures pour donner suite aux conclusions des audits opérationnels et financiers menés précédemment pendant l'année.
- *Réformer la microfinance* : le gouvernement a préparé un plan de réforme pour 2010–18.

8. **Les réformes sont lentes dans les autres secteurs cruciaux sur le plan macro-économique**, y compris la *réforme du secteur financier* (Encadré 2) et l'amélioration du *climat des affaires et de la gouvernance* (MPEF ¶21–22). En ce qui concerne la *filière café-cacao* (MPEF ¶14), les autorités ont audité les structures sectorielles, réduit les taxes à l'exportation et mené de vastes consultations au sujet d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire. Dans les *secteurs des hydrocarbures* (MPEF ¶15), elles ont mis en place en avril 2009 un mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers (Encadré 3) et intensifié le suivi des opérations d'extraction.

Encadré 3. Fixation des prix des produits pétroliers

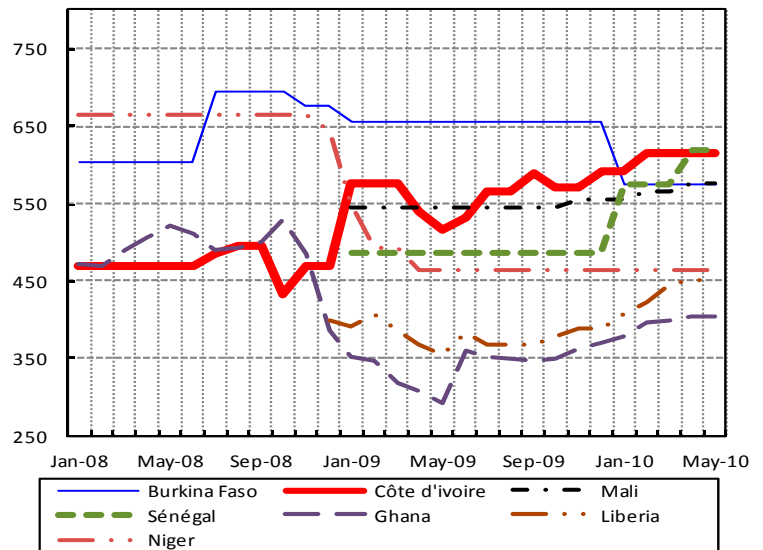
Les autorités ont appliqué un mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers pendant la période avril 2009-mars 2010 (MPEF ¶15, 43–44). L'objectif était de réduire les subventions publiques et de répercuter les cours mondiaux sur les consommateurs, de façon à améliorer l'allocation globale des ressources. La formule des prix à la pompe est calculée à partir de la somme des cours internationaux des produits raffinés, des droits d'importation, des prélèvements et taxes et d'une marge de distribution. Des ajustements sont effectués tous les mois si les cours internationaux varient de plus de 2,5 %, sous réserve d'un plafond (35 FCFA/l. de supercarburant).

À cause du niveau assez élevé des taxes, les prix à la pompe dépassent en Côte d'Ivoire ceux des autres pays d'Afrique de l'Ouest (Tableau 2 du texte et Graphique 4).

Graphique 4. Prix du gasoil dans les pays d'Afrique de l'Ouest, Janvier 2008-Mai 2010 (FCFA/litre)

| Pays | Super | Gasoil | Pétrole lampant |
|---------------|-------|--------|-----------------|
| UEMOA | | | |
| Bénin | 0.41 | 0.29 | -0.19 |
| Burkina Faso | 0.71 | 0.63 | 0.01 |
| Côte d'Ivoire | 0.84 | 0.72 | 0.23 |
| Mali | 0.73 | 0.43 | 0.14 |
| Niger | 0.49 | 0.37 | -0.02 |
| Sénégal | 0.44 | 0.40 | .. |
| Togo | 0.39 | 0.38 | 0.11 |
| Ghana | 0.25 | 0.16 | -0.15 |
| Nigeria | 0.20 | 0.49 | -0.21 |

Source : calculs du FMI à partir des données nationales.



Source : Base de données du Département Afrique.

La situation financière de la raffinerie de pétrole (SIR) s'est dégradée en 2009. Le mécanisme de fixation automatique des prix a réduit sa marge intérieure. En même temps, les marges mondiales du raffinage ont fortement chuté, étranglant davantage la SIR qui exporte les deux tiers de sa production. Bien qu'elle soit techniquement plus efficace que les autres raffineries de la région, la SIR a accumulé des pertes. Pour s'attaquer à ce problème, l'État a, au début de 2010, remboursé par anticipation sa dette à la SIR et renoncé partiellement à ses recettes au titre des taxes sur les produits pétroliers, qu'il lui a réaffectées.

Confronté aux grèves des transports qui, au début d'avril 2010, ont paralysé Abidjan, le gouvernement n'a appliqué que partiellement le mécanisme de fixation automatique des prix en réduisant le coin fiscal sur le gazole et le supercarburant. Les autorités ont l'intention d'appliquer intégralement le mécanisme, mais avec un coin fiscal plus faible, de nouveau en juillet (coût annuel de 0,2 % du PIB) et de réviser les mécanismes d'ajustement pour 2011 après avoir consulté toutes les parties intéressées.

9. **Les autorités ont préparé au début de 2010 une version préliminaire du premier rapport d'étape annuel sur le DSRP** portant sur 2009 (MPEF ¶24–26). Le montant total des dépenses pro-pauvres a augmenté conformément au programme en 2009, mais l'investissement a été inférieur aux prévisions. Cette version, qui reste à finaliser, expose en détail le cadre institutionnel et l'état d'avancement d'une longue liste de projets, sans toutefois présenter une analyse sommaire des évolutions. Le prochain rapport d'étape couvrira 2010.

III. DISCUSSIONS RELATIVES AU PROGRAMME (2010)

A. Programme budgétaire : contenir les dépenses tout en soutenant la croissance

10. **Face aux événements imprévus du début de 2010, les autorités ont proposé d'assouplir temporairement le programme financier.** Leur objectif est de réaliser un excédent primaire de base de 0,1 % du PIB (contre le taux de 0,6 % envisagé précédemment et celui de 0,4 % observé en 2009) et un déficit budgétaire global de 2 % du PIB (Tableau 1 du texte).

- *Les recettes* augmenteront de 0,9 % du PIB grâce à la suppression des exonérations sur le riz importé, au rétablissement de l'impôt supplémentaire sur le revenu au titre de la reconstruction, au maintien à un niveau élevé des cours du cacao (avec cependant des taux d'imposition plus faibles pour la filière) et aux efforts déployés sur le plan de l'administration des recettes, surtout dans les douanes (MPEF ¶27, 32).
- D'après les projections, *les dépenses* augmenteront de 1,0 % du PIB du fait de la hausse de la masse salariale, le gouvernement commençant à honorer ses engagements antérieurs en matière de salaires (MPEF ¶29, 33–34), de l'accroissement des subventions au secteur de l'électricité et à la raffinerie (MPEF ¶44), du coût émanant du retard des élections et de la progression des prêts nets liés à la restructuration des banques. Les dépenses pro-pauvres devraient continuer d'augmenter.
- *Le besoin de financement* sera sans doute largement comblé par l'allègement de dette, l'aide budgétaire des institutions multilatérales et des concours intérieurs (MPEF ¶30).

11. **Les services du FMI ont accepté les changements qui ont été proposés au titre du programme budgétaire** : l'ajustement des principales dépenses imprévues étant de nature ponctuelle (pour restaurer la distribution d'électricité, sécuriser les opérations des raffineries et les coûts supplémentaires liés aux élections), ainsi que la faible augmentation du déficit peuvent être financés sans grande difficulté. La situation pré-électorale a réduit les possibilités d'ajuster les tarifs de l'utilité et autres mesures compensatoires.

B. Renforcer la gestion des finances publiques et poursuivre la viabilité budgétaire

12. **Le gouvernement a l'intention d'accroître les recettes en renforçant l'administration fiscale.** A cet égard, il est prévu de rétablir l'administration fiscale dans les régions CNO, de recouvrer systématiquement les dividendes des entreprises publiques et d'intégrer dans le budget les redevances parafiscales (MPEF ¶32, 36, 45).
13. **La gestion des dépenses continuera d'être axée essentiellement sur la transparence et l'efficacité** (MPEF ¶33). Les autorités ont l'intention de mieux exploiter le système d'exécution du budget SIGFIP et de limiter encore le recours aux avances du Trésor pour les dépenses. Le gouvernement continuera de renforcer la passation des marchés publics et est déterminé à respecter intégralement le code des marchés publics.
14. **Le gouvernement élabore à l'heure actuelle une stratégie à moyen terme pour la masse salariale** en vue d'honorer les engagements qu'il a pris dans ce domaine (MPEF ¶34). Un recensement est en cours dans la fonction publique afin d'éliminer les agents fictifs et un système d'archivage intégré est actuellement mis au point pour améliorer la gestion du personnel.
15. **Le gouvernement a l'intention de préparer une stratégie de la dette à moyen terme** et a demandé à cet effet le concours technique du FMI et de la Banque mondiale.
16. **Les autorités poursuivront la réforme du régime de retraite et continueront d'organiser de vastes consultations afin de lui donner une base financière solide** (Encadré 10 du MPEF). Il est notamment prévu de relever l'âge du départ en retraite, de lancer d'autres réformes paramétriques des deux caisses de retraite et de renforcer le recouvrement des cotisations.

C. Réformes structurelles : améliorer l'efficacité et la compétitivité

17. **Les réformes du secteur financier viseront à réduire les facteurs de vulnérabilité** (Encadré 2 ; MPEF ¶37–39). Sur la base des recommandations du FSAP de 2009, les autorités élaborent actuellement une stratégie complète de réforme du secteur financier, y compris la microfinance. Elles poursuivent la restructuration des banques en difficulté sans y injecter davantage de fonds publics.
18. **S'il reconnaît la nécessité d'une réforme structurelle à long terme du secteur de l'électricité, le gouvernement se concentre actuellement sur des mesures d'urgence à court terme** (Encadré 1; MPEF ¶44). La Banque mondiale préconise une réforme globale du secteur. Pour réduire le déficit chronique de ce secteur, le gouvernement s'est engagé à relever les tarifs de l'électricité, négocie actuellement une baisse des prix d'achat du gaz avec les fournisseurs et a créé un fonds d'investissement pour accroître la capacité de production et assurer les opérations régulières d'entretien.

19. **Des réformes sont également nécessaires dans le secteur pétrolier.** Les autorités continuent d'améliorer la transparence du secteur pétrolier et s'efforce de respecter les critères de l'EITI (MPEF ¶43). Elles se sont employées à remettre la raffinerie sur une base financière saine au début de 2010, (MPEF ¶47) et prévoient d'appliquer de nouveau le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers en juillet, mais avec un coin fiscal réduit.

20. **Le gouvernement renforce actuellement le suivi des entreprises publiques** (MPEF ¶45) afin d'en améliorer les résultats et d'augmenter les dividendes. Il a l'intention d'honorer ses obligations antérieures et présentes envers ces entreprises tout en appliquant des réformes structurelles en vue d'éliminer la nécessité d'une aide budgétaire (voir supra la discussion sur la raffinerie et le secteur de l'électricité). Il demeurera à jour dans ses paiements, qu'il effectuera tous les mois, à la société de distribution d'eau (SODECI) et appliquera, à compter de 2011, les hausses de tarifs convenues en 2008 (MPEF ¶46).

21. **Le plan de réforme de la filière cacao/café est actuellement finalisé avec le concours de la Banque mondiale et s'appliquera à la campagne de 2010/11** (MPEF ¶42). Il prévoit un nouveau cadre réglementaire et d'autres réductions d'impôts.

22. **Les autorités poursuivront leurs efforts en vue d'améliorer la gouvernance et le climat des affaires en dépit d'un contexte politique difficile** (MPEF ¶40–41). À la fin de 2010, les plans nationaux de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption commenceront à être appliqués. Pour éviter tout engorgement du système judiciaire, les autorités prévoient d'accélérer la création de tribunaux commerciaux et de renforcer l'exécution des décisions des cours d'arbitrage.

IV. SUIVI DU PROGRAMME

23. **Les autorités demandent des dérogations pour deux critères de réalisation qu'elles avaient presque respecté.** Le solde budgétaire global a été dépassé et de nouveaux arriérés extérieurs ont été accumulés lorsqu'une garantie de prêt a été invoquée en novembre et en décembre 2009 ; ces arriérés ont été apurés au début de 2010. Les autorités s'attacheront à renforcer encore les mécanismes internes de coordination, surtout entre le Trésor et les services de la dette extérieure, afin d'éviter qu'une telle situation ne se renouvelle³.

24. **Les autorités font actuellement des progrès sur le front des déclencheurs du point d'achèvement PTTE** (MPEF ¶26), dont elles pensent pouvoir mener à terme la réalisation au début de 2011.

³ Une évaluation des sauvegardes figure dans le rapport du FMI No. 10/63.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–12

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | | | Proj. | |
| (Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire) | | | | | |
| Revenu national | | | | | |
| PIB à prix constants | 2,3 | 3,8 | 3,0 | 4,0 | 4,5 |
| Déflateur du PIB | 8,1 | 0,1 | 1,5 | 1,5 | 2,8 |
| Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle) | 6,3 | 1,0 | 1,4 | 2,5 | 2,5 |
| Indice des prix à la consommation (fin de période) | 9,0 | -1,7 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| Secteur extérieur (base FCFA) | | | | | |
| Exportations, f.à.b., à prix courants | 14,5 | 6,6 | 15,2 | 0,5 | -0,9 |
| Importations, f.à.b., à prix courants | 11,3 | -5,7 | 16,7 | 10,3 | 6,0 |
| Exportations en volume | -2,5 | 8,4 | 0,8 | 3,9 | 4,9 |
| Importations en volume | 3,0 | 2,4 | 3,4 | 5,5 | 5,7 |
| Termes de l'échange (détérioration -) | 8,7 | 6,8 | 1,4 | -7,5 | -5,8 |
| Taux de change effectif nominal | -0,3 | -1,1 | ... | ... | ... |
| Taux de change effectif réel (dépréciation -) 1/ | 0,4 | -1,1 | ... | ... | ... |
| Opérations de l'État | | | | | |
| Total recettes et dons | 15,2 | -1,6 | 7,6 | 5,8 | 8,8 |
| Total dépenses | 14,0 | 3,4 | 9,6 | 8,5 | 11,3 |
| (Pourcentage de la monnaie au sens large en début de période) | | | | | |
| Monnaie et crédit | | | | | |
| Monnaie et quasi-monnaie (M2) | 5,7 | 17,6 | 16,4 | ... | ... |
| Avoirs extérieurs nets | -0,5 | 5,0 | 5,4 | ... | ... |
| Avoirs intérieurs nets | 6,2 | 12,6 | 11,1 | ... | ... |
| dont : État | -1,1 | 7,4 | 2,9 | ... | ... |
| dont : secteur privé | 6,5 | 5,1 | 8,4 | ... | ... |
| Vitesse de circulation de la monnaie | 3,5 | 3,1 | 2,8 | ... | ... |
| (Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | |
| Opérations de l'État | | | | | |
| Total recettes et dons | 20,6 | 19,5 | 20,1 | 20,1 | 20,4 |
| Total recettes | 18,9 | 18,9 | 19,8 | 19,9 | 20,3 |
| Total dépenses | 21,1 | 21,1 | 22,1 | 22,7 | 23,6 |
| Solde global, dons compris, base ordonnancements | -0,6 | -1,6 | -2,0 | -2,6 | -3,2 |
| Solde primaire de base 2/ | 0,3 | 0,4 | 0,1 | 0,7 | 1,0 |
| Investissement brut | 10,1 | 10,2 | 9,5 | 11,0 | 13,1 |
| État | 3,0 | 3,1 | 3,1 | 3,9 | 4,5 |
| Secteur privé | 7,1 | 7,1 | 6,4 | 7,1 | 8,6 |
| Épargne intérieure brute | 17,7 | 22,1 | 22,3 | 19,9 | 18,6 |
| État | 2,1 | 2,2 | 2,2 | 2,4 | 3,4 |
| Secteur privé | 15,6 | 19,9 | 20,1 | 17,4 | 15,3 |
| Épargne nationale brute | 12,1 | 17,4 | 15,2 | 12,8 | 11,6 |
| État | 2,6 | 1,6 | 1,4 | 1,4 | 1,5 |
| Secteur privé | 9,4 | 15,8 | 13,8 | 11,4 | 10,1 |
| Secteur extérieur | | | | | |
| Solde des transactions courantes (transferts officiels compris) | 1,9 | 7,2 | 5,7 | 1,8 | -1,5 |
| Solde des transactions courantes (hors transferts officiels) | 0,8 | 5,1 | 5,5 | 1,7 | -1,4 |
| Solde global | -0,4 | -1,9 | -1,4 | -3,1 | -2,0 |
| Dette publique extérieure | 61,9 | 53,7 | 50,1 | 49,3 | 51,4 |
| Service dette ext. publique exigible avant rééchelonnement (milliards FCFA) | 428 | 438 | 378 | 344 | 328 |
| Pourcentage des exportations de biens et services | 8,4 | 8,1 | 6,1 | 5,5 | 5,3 |
| Pourcentages des recettes publiques | 21,6 | 21,3 | 16,8 | 14,4 | 12,6 |
| Pour mémoire : | | | | | |
| Ariérés dette publique (en pourcentage du PIB) | 26,2 | 7,1 | 1,1 | 0,5 | 0,2 |
| Intérieure (après titrisation) | 2,7 | 1,9 | 1,1 | 0,5 | 0,2 |
| Extérieure | 23,6 | 5,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| PIB nominal (milliards FCFA) | 10 485 | 10 880 | 11 366 | 11 997 | 12 864 |
| Taux de change nominal (FCFA/\$EU, moyenne période) | 446 | 484 | | | |
| PIB nominal aux prix du marché (milliards \$EU) | 23,5 | 22,5 | 22,7 | 23,3 | 24,8 |
| Population (millions) | 20,8 | 21,4 | 22,0 | 22,7 | 23,4 |
| Croissance démographique (pourcentage) | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 3,0 |
| PIB nominal par habitant (milliards FCFA) | 505 | 509 | 516 | 529 | 550 |
| PIB nominal par habitant (\$EU) | 1 132 | 1 052 | 1 030 | 1 025 | 1 062 |
| Croissance du PIB réel par habitant (pourcentage) | -0,7 | 0,8 | 0,0 | 1,0 | 1,5 |

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ À partir de la variation en fin de période des prix à la consommation relatifs et du taux de change effectif nominal.

2/ Recettes totales moins dépenses totales, à l'exclusion des charges d'intérêt et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Situation monétaire, 2006–10

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 Proj. |
|--|--|---------|---------|---------|---------------|
| | (Milliards de FCFA) | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 821,8 | 1 036,6 | 1 021,2 | 1 169,9 | 1 359,8 |
| Banque centrale | 776,0 | 994,2 | 950,2 | 1 103,3 | 1 293,2 |
| Banques | 45,8 | 42,4 | 71,0 | 66,6 | 66,6 |
| Avoirs intérieurs nets | 1 473,0 | 1 798,9 | 1 976,0 | 2 353,8 | 2 743,5 |
| Crédit net à l'État | 345,3 | 429,7 | 399,7 | 620,4 | 721,6 |
| Banque centrale | 214,7 | 194,2 | 236,2 | 451,6 | 431,3 |
| Banques | 117,8 | 218,6 | 145,6 | 146,7 | 268,2 |
| <i>dont</i> : traites douanières | -13,3 | -10,1 | -10,4 | -7,7 | -7,7 |
| Épargne postale (CNCE) | 12,8 | 16,9 | 17,9 | 22,1 | 22,1 |
| Crédit à l'économie | 1 290,5 | 1 520,4 | 1 705,1 | 1 857,7 | 2 153,5 |
| Crédits de campagne | 65,7 | 96,6 | 94,7 | 99,1 | 103,3 |
| Autres crédits (dont traites douanières) | 1 225,3 | 1 435,2 | 1 609,4 | 1 763,8 | 2 050,2 |
| Autres postes (net) (avoirs = +) | -162,8 | -151,2 | -128,7 | -124,3 | -131,6 |
| Monnaie au sens large | 2 294,8 | 2 835,5 | 2 997,3 | 3 523,7 | 4 103,3 |
| Circulation fiduciaire | 815,2 | 1 043,8 | 1 078,7 | 1 354,0 | 1 498,1 |
| Dépôts | 1 454,4 | 1 753,6 | 1 892,2 | 2 138,9 | 2 560,9 |
| Autres dépôts | 12,4 | 21,2 | 8,5 | 8,7 | 22,2 |
| Épargne postale (CNCE) | 12,8 | 16,9 | 17,9 | 22,1 | 22,1 |
| Pour mémoire : | | | | | |
| Vitesse de circulation de la monnaie | 4,0 | 3,3 | 3,5 | 3,1 | 2,8 |
| | (Variation en pourcentage de monnaie au sens large début de période) | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 5,7 | 9,4 | -0,5 | 5,0 | 5,4 |
| Avoirs intérieurs nets | 4,6 | 14,2 | 6,2 | 12,6 | 11,1 |
| Crédit net à l'État | -1,6 | 3,7 | -1,1 | 7,4 | 2,9 |
| Banque centrale | -3,5 | -0,9 | 1,5 | 7,2 | -0,6 |
| Banques | 1,6 | 4,4 | -2,6 | 0,0 | 3,4 |
| Crédit à l'économie | 4,9 | 10,0 | 6,5 | 5,1 | 8,4 |
| Monnaie au sens large | 10,3 | 23,6 | 5,7 | 17,6 | 16,4 |
| | (Variation en pourcentage par rapport à fin d'année précédente) | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 16,7 | 26,1 | -1,5 | 14,6 | 16,2 |
| Avoirs intérieurs nets | 7,0 | 22,1 | 9,8 | 19,1 | 16,6 |
| Crédit net à l'État | -9,0 | 24,4 | -7,0 | 55,2 | 16,3 |
| Banque centrale | -25,1 | -9,6 | 21,6 | 91,2 | -4,5 |
| Banques | 39,7 | 85,5 | -33,4 | 0,7 | 82,8 |
| Crédit à l'économie | 8,5 | 17,8 | 12,1 | 9,0 | 15,9 |
| Monnaie au sens large | 10,3 | 23,6 | 5,7 | 17,6 | 16,4 |

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Côte d'Ivoire : Balance des paiements, 2008–12

(Milliards de FCFA), sauf indication contraire)

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|
| | | | | Proj. | |
| Balance commerciale | 1 487,3 | 1 975,6 | 2 233,9 | 1 902,3 | 1 619,5 |
| Exportations, f.à.b. | 4 652,6 | 4 959,3 | 5 714,5 | 5 741,2 | 5 689,9 |
| <i>dont : cacao</i> | 1 263,2 | 1 756,0 | 1 829,8 | 1 594,4 | 1 220,5 |
| <i>dont : pétrole brut et produits raffinés</i> | 1 324,4 | 1 450,4 | 1 859,8 | 2 081,2 | 2 293,5 |
| Importations, f.à.b. | -3 165,3 | -2 983,8 | -3 480,7 | -3 838,9 | -4 070,4 |
| <i>dont : pétrole brut</i> | -1 243,8 | -819,4 | -1 065,3 | -1 173,9 | -1 273,9 |
| Services (net) | -1 136,5 | -1 132,5 | -1 302,4 | -1 378,9 | -1 463,1 |
| Recettes | 564,6 | 566,9 | 580,5 | 621,6 | 660,7 |
| Revenu des facteurs | 105,9 | 105,8 | 107,8 | 113,8 | 122,0 |
| Autres services | 458,7 | 461,1 | 472,7 | 507,9 | 538,7 |
| Paiements | -1 701,1 | -1 699,4 | -1 882,9 | -2 000,5 | -2 123,9 |
| Revenu des facteurs | -544,9 | -561,0 | -630,0 | -654,0 | -682,1 |
| <i>dont : intérêts exigibles de l'État</i> | -123,6 | -126,5 | -131,7 | -150,9 | -265,5 |
| <i>Avant rééchelonnement/refinancement</i> | | -126,4 | -96,7 | -88,6 | -131,9 |
| <i>Sur nouveaux financements</i> | | 0,0 | -34,9 | -62,3 | -133,6 |
| <i>dont : rééchelonnements 2009-10</i> | | 0,0 | -33,3 | -38,6 | -92,9 |
| <i>dont : autres</i> | | 0,0 | -1,6 | -23,7 | -40,7 |
| <i>dont : secteur pétrolier</i> | -259,3 | -176,2 | -201,3 | -220,7 | -235,4 |
| Autres services | -1 156,2 | -1 138,4 | -1 252,8 | -1 346,5 | -1 441,7 |
| Transferts (net) | -148,9 | -54,3 | -284,6 | -310,2 | -346,0 |
| Privés | -261,7 | -288,2 | -301,1 | -317,8 | -340,7 |
| Compte courant transferts officiels compris | 201,9 | 788,8 | 646,9 | 213,1 | -189,7 |
| Compte courant hors transferts officiels | 89,1 | 554,9 | 630,4 | 205,5 | -184,4 |
| Compte de capital | -242,5 | -925,8 | -807,8 | -589,4 | -63,1 |
| Prêts officiels à moyen-long terme (net) | -243,2 | -188,1 | -236,6 | -85,7 | -50,5 |
| Prêts projet | 38,9 | 53,3 | 72,0 | 212,4 | 216,7 |
| Autres prêts bilatéraux et multilatéraux | 0,0 | 71,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Amortissement exigible de l'État | -282,1 | -313,3 | -308,7 | -298,1 | -267,2 |
| Sur nouveaux financements | 0,0 | -12,7 | -38,3 | -75,5 | -52,0 |
| Rééchelonnement 2008 CP & CL | 0,0 | -12,8 | -49,7 | -75,5 | -138,3 |
| Nouveaux projets et écart de financement | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Amortissement exigible entreprises publiques | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Investissements directs étrangers | 215,9 | 193,1 | 181,2 | 213,7 | 275,4 |
| Autres capitaux privés | -215,2 | -930,8 | -752,4 | -717,4 | -287,9 |
| Secteur pétrolier | -77,6 | -172,3 | -142,5 | -133,5 | -122,6 |
| Titres publics émis aux banques UEMOA | 76,2 | 27,5 | 95,4 | 0,0 | 0,0 |
| Autres (dette commerciale comprise) | -213,8 | -786,0 | -705,3 | -583,9 | -165,2 |
| Erreurs et omissions | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Solde global | -40,7 | -137,1 | -160,9 | -376,3 | -252,8 |
| Financement | 40,7 | 137,1 | -755,0 | -204,0 | -105,1 |
| Réserves officielles nettes (augmentation-) | 44,0 | -153,1 | -189,9 | -204,0 | -105,1 |
| Comptes d'opérations | 47,2 | -227,3 | -179,0 | -171,3 | -74,6 |
| FMI (net) | -3,2 | 74,2 | -10,9 | -32,7 | -30,5 |
| Décaissements | 27,3 | 85,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Remboursements | -30,5 | -10,9 | -10,9 | -32,7 | -30,5 |
| Autres | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Banques commerciales (net) | -28,6 | 4,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Allègement de la dette obtenu | 0,0 | 2 143,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Variation nette des arriérés extérieurs (principal et intérêt) | 25,3 | -1 858,1 | -565,1 | 0,0 | 0,0 |
| Écart de financement | 0,0 | 0,0 | 915,9 | 580,3 | 357,8 |
| Financement possible 2009-11 | | | 915,9 | 580,3 | 357,8 |
| Dons programmes (BM, BAD) | | | 64,8 | 75,0 | |
| Restructuration des arriérés | | | 558,9 | | |
| Hors Club de Paris | | | 0,0 | | |
| Commerciaux (obligations Brady) | | | 499,4 | | |
| Autres créanciers commerciaux | | | 59,5 | | |
| Restructuration échéances courantes | | | 238,3 | 252,4 | |
| Officiels bilatéraux | | | 134,7 | 138,4 | |
| Club de Paris | | | 134,6 | 134,3 | |
| Échéances courantes post-date butoir | | | 61,6 | | |
| Échéances courantes pré-date butoir | | | 73,0 | | |
| Officiels bilatéraux hors Club de Paris | | | 0,1 | 4,1 | |
| Commerciaux (Obligations Brady) | | | 94,5 | 104,2 | |
| Autres créanciers commerciaux | | | 9,1 | 9,8 | |
| Ecart résiduel | | | 53,9 | 252,8 | 357,8 |
| <i>dont : FMI-FEC</i> | | | 53,9 | 55,0 | 27,7 |
| Pour mémoire : | | | | | |
| Solde global (en pourcentage du PIB) | -0,4 | -1,3 | -1,4 | -3,1 | -2,0 |
| Compte courant, y/c transferts officiels (en pourcentage du PIB) | 1,9 | 7,2 | 5,7 | 1,8 | -1,5 |
| Compte courant, hors transferts officiels (en pourcentage du PIB) | 0,8 | 5,1 | 5,5 | 1,7 | -1,4 |
| Balance commerciale (en pourcentage du PIB) | 14,2 | 18,2 | 19,7 | 15,9 | 12,6 |
| Exportations de cacao (en milliers de tonnes) | 1 124 | 1 245 | 1 263 | 1 301 | 1 340 |
| Prix du cacao à l'export, f.à.b. (en FCFA/kg) | 1 008 | 1 334 | 1 480 | 1 278 | 988 |
| Réserves officielles brutes imputées (millions SEU) | 2 426 | 2 708 | 2 970 | 3 217 | 3 345 |
| (en mois d'importations de biens et services) | 3,0 | 3,8 | 3,8 | 3,8 | 3,8 |
| Encours d'arriérés non apurés (en fin d'année) | 2 472 | 565 | 0 | 0 | 0 |
| Service dette publique extérieure/exportations biens&services | 8,4 | 8,1 | 6,1 | 5,5 | 5,3 |
| PIB nominal | 10 485 | 10 880 | 11 366 | 11 997 | 12 864 |
| Taux de change nominal (FCFA/US\$, moyenne) | 446 | 501 | | | |

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : Critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs (OI), FEC 2009

(en milliards de FCFA) 1/

| | 2008 | | 2009 | | | | État d'avanc. | | | |
|--|---------|---------|--------|--------|------------|----------------|---------------|---------|----------|------------|
| | Dec. | Sept. | Réel | Prog | OI ajustés | OI aj. & corr. | | Réel | Prog | CR ajustés |
| Critères de réalisation | | | | | | | | | | |
| Solde global (dons compris) 2/ | -61,0 | -71,8 | -103,2 | -117,7 | -224,5 | -137,9 | -166,8 | -171,2 | non tenu | |
| Plafond du financement intérieur net (y compris titres UEMOA) 3/ | 171,4 | 77,2 | 91,2 | 105,7 | 196,6 | 149,6 | 168,7 | -110,2 | tenu | |
| Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels 4/ | | 0,0 | | | 0,0 | 0,0 | | 0,0 | tenu | |
| Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 5/ | | 0,0 | | | 0,0 | 0,0 | | 6,2 | non tenu | |
| Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs | | 0,0 | | | 0,0 | 0,0 | | 0,0 | tenu | |
| Plafond des dépenses extra-budgétaires 5/ | | 0,0 | | | 0,0 | 0,0 | | 0,0 | tenu | |
| Objectifs indicatifs | | | | | | | | | | |
| Solde budgétaire primaire de base | 33,1 | 91,3 | | 76,8 | -43,3 | 93,3 | | 46,1 | non tenu | |
| Plafond des dépenses sur avances du trésor | | 65,0 | | | 61,1 | 82,2 | | 43,6 | tenu | |
| Plancher des dépenses pro-pauvres 6/ | 726,8 | 614,2 | | | 628,7 | 838,8 | | 843,0 | tenu | |
| Plancher des remboursements base caisse (+) des arriérés publics | -104,8 | 40,0 | | | 30,3 | 60,0 | | 70,3 | tenu | |
| Total recettes publiques | 1 976,8 | 1 495,8 | | | 1 460,8 | 2 080,9 | | 2 057,7 | non tenu | |
| Masse salariale de l'État | 711,7 | 544,2 | | 558,7 | 560,4 | 745,0 | | 745,0 | tenu | |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | | |
| Créances nettes du secteur bancaire sur l'État 7/ | | 48,3 | | 55,5 | 200,6 | 104,0 | | 88,0 | | |
| Dons programme | | 23,0 | | | 8,9 | 32,7 | | 13,6 | | |
| Prêts programme | | 0,0 | | | 0,0 | 0,0 | | 71,9 | | |
| Dons projet | | 27,6 | | | 40,5 | 48,2 | | 49,5 | | |
| Prêts projet | | 20,8 | | | 38,2 | 43,5 | | 53,3 | | |

1/ Variation cumulée depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour des définitions détaillées, y compris sur les facteurs d'ajustement.

2/ Ce plancher sera ajusté: i/ à la baisse/hausse selon que les prêts projets extérieurs sont supérieurs/inférieurs aux montants programmés; ii/ à la baisse si les prêts programme sont supérieurs aux montants programmés; iii/ à la baisse si les dons programme sont inférieurs aux montants programmés - avec un plafond de 40 milliards FCFA; et iv/ à la hausse en cas de manque à percevoir de prêts programme de plus de 40 milliards FCFA.

3/ Critères de réalisation pour 2009 (les chiffres de 2008 n'apparaissent qu'à titre de comparaison) sur l'émission par l'État de tous les instruments de dette en FCF/ auprès de créanciers intérieurs et des marchés financiers de l'UEMOA et les emprunts auprès de la BCEAO. Le plafond exclut les arriérés intérieurs et leur titrisation l'accord de rééchelonnement de la dette de l'État et les nouveaux emprunts projet des banques régionales de développement (BOAD, BIDC). Si les dons programme et les prêts programme sont inférieurs aux montants programmés, le plafond sera ajusté à la hausse du montant du manque à percevoir, jusqu'à un maximum de 40 milliards FCFA. Le plafond prévoit une marge de 25 milliards FCFA sur les flux nets cumulés projetés pour chaque période (voir PAT).

4/ Critère de réalisation continu sur tous les crédits non concessionnels comme défini au PAT. Ce plafond ne concerne pas les crédits commerciaux normaux à l'importation d'une échéance maximum d'un an; les accords de rééchelonnement; les prêts des banques régionales de développement BOAD et BIDC jusqu'à 25 et 20 milliards FCFA respectivement; les tirages sur le FMI; les offres publiques de créances de l'État en FCFA initialement émises auprès de résidents de l'UEMOA (voir PAT).

5/ Critère de réalisation continu (voir PAT).

6/ Comprend les dépenses pro-pauvres, telles que définies dans la classification du SIGFiP; voir PAT, tableau 1.

7/ Les créances nettes du système bancaire sur l'État correspondent à la différence entre la dette de l'État et ses créances sur la banque centrale et les banques commerciales, tel que défini par le PAT.

Tableau 5a. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'État, 2008-12 1/

(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

| | 2008 | 2009 | | 2010 | | 2011 | 2012 |
|--|---------|----------|----------|----------------|---------|---------|---------|
| | | Prog. | Act. | Budget initial | Prog. | Proj. | |
| Recettes totales et dons | 2 156,2 | 2 161,8 | 2 120,8 | 2 262,8 | 2 282,4 | 2 414,1 | 2 627,4 |
| Recettes totales | 1 976,8 | 2 080,9 | 2 057,7 | 2 227,0 | 2 246,6 | 2 386,1 | 2 610,7 |
| Recettes fiscales | 1 638,0 | 1 771,6 | 1 795,6 | 1 975,0 | 1 971,0 | 2 146,9 | 2 332,8 |
| Impôts directs | 541,7 | 504,6 | 542,9 | 608,4 | 598,1 | 750,7 | 818,9 |
| <i>dont</i> : taxes sur bénéficiés pétroliers | 138,6 | 67,2 | 110,6 | 131,0 | 128,7 | 191,2 | 206,2 |
| Impôts indirects | 1 096,3 | 1 267,0 | 1 252,7 | 1 366,6 | 1 372,9 | 1 396,2 | 1 513,9 |
| Recettes non fiscales | 338,8 | 309,3 | 262,1 | 252,0 | 275,6 | 239,3 | 277,9 |
| Cotisations au titre de la sécurité sociale | 141,4 | 150,6 | 151,2 | 159,5 | 177,7 | 169,2 | 181,4 |
| Revenu du gaz et du pétrole | 138,6 | 67,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres | 58,8 | 91,5 | 110,9 | 92,5 | 97,8 | 70,1 | 96,6 |
| <i>dont</i> : dividendes PETROCI | 27,0 | 35,0 | 20,0 | 35,0 | 22,0 | 38,2 | 41,2 |
| Dons | 179,5 | 80,9 | 63,1 | 35,8 | 35,8 | 28,0 | 16,6 |
| Projets | 38,8 | 48,2 | 49,5 | 10,6 | 13,6 | 16,1 | 16,6 |
| Programmes (y.c. ceux liés à la crise) 2/ | 140,7 | 32,7 | 13,6 | 25,2 | 22,2 | 12,0 | 0,0 |
| Dépenses totales | 2 217,2 | 2 299,7 | 2 291,9 | 2 443,0 | 2 511,8 | 2 726,0 | 3 034,2 |
| Dépenses courantes | 1 879,9 | 1 953,1 | 1 945,2 | 2 056,7 | 2 124,6 | 2 246,0 | 2 439,0 |
| Salaires et traitements | 711,7 | 745,0 | 745,0 | 814,1 | 814,1 | 881,7 | 925,7 |
| Prestations de sécurité sociale | 188,6 | 198,0 | 203,4 | 206,4 | 217,1 | 236,7 | 253,8 |
| Subventions et autres transferts | 164,7 | 189,9 | 216,1 | 226,8 | 281,5 | 372,0 | 334,6 |
| <i>dont</i> : restructuration banque Versus | 0,0 | 7,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| <i>dont</i> : subvention secteur électrique | 43,4 | 25,0 | 47,4 | 50,0 | 80,8 | ... | ... |
| Autres dépenses courantes | 504,3 | 451,1 | 483,7 | 506,2 | 482,3 | 538,3 | 603,0 |
| <i>dont</i> : déchets toxiques | 7,7 | 0,0 | 9,0 | 10,0 | 10,0 | 0,0 | 0,0 |
| Dépenses liées à la crise | 122,5 | 148,7 | 128,5 | 109,8 | 145,5 | 18,8 | 0,0 |
| Intérêts exigibles | 188,1 | 220,4 | 168,5 | 193,4 | 184,2 | 198,5 | 322,0 |
| Dette intérieure | 64,5 | 32,2 | 42,0 | 29,0 | 52,5 | 47,6 | 56,4 |
| Dette extérieure | 123,6 | 188,2 | 126,5 | 164,4 | 131,7 | 150,9 | 265,5 |
| Avant rééchelonnement / refinancement | | 91,3 | 126,4 | 97,0 | 96,7 | 88,6 | 131,9 |
| Sur financements nouveaux | | 96,9 | 0,0 | 67,4 | 34,9 | 62,3 | 133,6 |
| <i>dont</i> : sur reechelonnement | | 88,3 | 0,0 | 48,7 | 33,3 | 38,6 | 92,9 |
| <i>dont</i> : autres | | 8,6 | 0,0 | 18,6 | 1,6 | 23,7 | 40,7 |
| Dépenses d'investissement | 319,6 | 327,5 | 334,3 | 381,3 | 355,4 | 465,9 | 581,1 |
| Financées sur ressources intérieures | 230,3 | 225,8 | 217,4 | 280,7 | 254,8 | 237,4 | 347,8 |
| Finances sur ressources extérieures | 77,7 | 91,7 | 102,8 | 85,6 | 85,7 | 228,5 | 233,3 |
| Prêts nets | 17,7 | 19,1 | 12,4 | 5,0 | 31,7 | 14,1 | 14,1 |
| Solde primaire de base 2/ | 33,1 | 93,3 | 46,1 | 73,0 | 14,7 | 87,1 | 131,8 |
| Solde global, dons compris 1/ 2/ | -61,0 | -137,9 | -171,1 | -180,2 | -229,4 | -311,9 | -406,8 |
| Solde global, hors dons 1/ 2/ | -240,4 | -218,8 | -234,2 | -216,0 | -265,2 | -339,9 | -423,4 |
| Variation des arriérés intérieurs (hors service de la dette) | 104,8 | -60,0 | -70,3 | -55,0 | -45,0 | -70,0 | -30,0 |
| Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts) | 30,1 | -1 035,1 | -801,6 | 0,0 | -321,3 | 0,0 | 0,0 |
| Variation des arriérés existants 4/ | -55,2 | -1 035,1 | -844,6 | 0,0 | -321,3 | 0,0 | 0,0 |
| Accumulation de nouveaux arriérés | 85,2 | 0,0 | 43,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Solde global (base caisse) | 73,9 | -1 233,0 | -1 043,0 | -235,2 | -595,7 | -381,9 | -436,8 |

Tableau 5a. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'État, 2008–12 1/ (suite et fin)

(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

| | 2008 | | 2009 | | 2010 | | 2011 | 2012 |
|--|--------|----------|----------|------|-----------------|--------|--------|--------|
| | | | Prog. | Act. | Original budget | Prog. | Proj. | |
| Financement | -73,9 | 1 233,0 | 1 043,0 | | 235,2 | 595,7 | 381,9 | 436,8 |
| Financement intérieur | 53,4 | -1,8 | 107,8 | | 21,5 | 64,8 | -112,7 | 129,5 |
| Financement bancaire (net) | -25,0 | 18,5 | 212,0 | | 26,3 | 80,5 | -52,7 | 69,5 |
| Utilisation nette des ressources du FMI | 3,6 | -10,9 | 74,2 | | -14,6 | -14,6 | -32,7 | -30,5 |
| Banque centrale (net) | 39,2 | -19,7 | 148,4 | | -20,3 | -20,3 | 40,0 | 40,0 |
| Autre financement bancaire intérieur (net) | -67,8 | 49,1 | -10,6 | | 61,3 | 115,4 | -60,0 | 60,0 |
| <i>dont</i> : restructuration banque Versus | | | 22,0 | 75,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Financement non bancaire (net) | 78,4 | -20,4 | -104,2 | | -4,9 | -15,7 | -60,0 | 60,0 |
| Financement extérieur | -127,3 | -1 526,5 | 926,7 | | -189,3 | -385,1 | -85,7 | -50,5 |
| Consolidation (titres) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Prêts projet | 38,9 | 43,5 | 53,3 | | 75,0 | 72,0 | 212,4 | 216,7 |
| Prêts programme | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Financement UEMOA (en FCFA) | 76,2 | 40,9 | 27,5 | | 35,4 | 95,4 | 0,0 | 0,0 |
| Amortissement exigible | -282,1 | -277,3 | -313,3 | | -299,7 | -308,7 | -298,1 | -267,2 |
| <i>dont</i> : créances CFA détenues par non résidents UEMO | -44,5 | -43,2 | -53,9 | | -40,9 | -52,9 | -9,3 | 0,0 |
| Variations des arriérés extérieurs (principal) 4/ | -4,8 | -1 333,6 | -1 056,6 | | 0,0 | -243,9 | 0,0 | 0,0 |
| Variation des arriérés existants | -171,5 | -1 333,6 | -1 163,5 | | 0,0 | -243,9 | 0,0 | 0,0 |
| Accumulation de nouveaux arriérés | 166,7 | 0,0 | 106,9 | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Allègement et rééchelonnement de dette | 0,0 | 0,0 | 2 215,8 | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Bilatéraux officiels, dont Club de Paris | 0,0 | | 1 926,5 | | | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Commerciaux (dont obligations Brady) | | | 0,0 | | | | | |
| Don apurement arriérés BAD | | | 183,9 | | | | | |
| Autres | | | 105,3 | | | | | |
| Écart de financement (+ déficit / – excédent) | 0,0 | 2 761,4 | 0,0 | | 404,1 | 915,9 | 580,3 | 357,8 |
| Financements possibles 2009-11 | 0,0 | 2 761,4 | | | 352,3 | 915,9 | 580,3 | 357,8 |
| Dons programme (BM, BAD) | | 351,8 | | | 74,7 | 64,8 | 75,0 | 0,0 |
| Appui budgétaire Banque mondiale | | 112,1 | | | | 64,8 | 75,0 | 0,0 |
| Don apurement arriérés BAD | | 171,4 | | | | | | |
| Appui budgétaire BAD | | 68,3 | | | | | | |
| Restructuration des arriérés ^{3/} | | 2 102,7 | | | | 558,9 | | |
| BEI | | 34,2 | | | | 0,0 | | |
| Club de Paris | | 1 688,6 | | | | 0,0 | | |
| Hors Club de Paris | | | | | | 0,0 | | |
| Commerciaux (obligations Brady) | | 379,8 | | | | 499,4 | | |
| Autres créanciers commerciaux | | | | | | 59,5 | | |
| Restructuration échéances courantes ^{4/} | | 221,3 | | | 277,5 | 238,3 | 252,4 | |
| Officiels bilatéraux | | 143,4 | | | 139,8 | 134,7 | 138,4 | |
| Club de Paris | | 143,4 | | | 138,0 | 134,6 | 134,3 | |
| Hors Club de Paris | | | | | 1,8 | 0,1 | 4,1 | |
| Commerciaux (obligations Brady) | | 77,9 | | | 137,7 | 94,5 | 104,2 | |
| Autres créanciers commerciaux | | | | | | 9,1 | 9,8 | |
| Écart résiduel | | 85,5 | | | 53,9 | 53,9 | 252,8 | 357,8 |
| <i>dont</i> : FMI-FEC | | 85,5 | | | 53,9 | 53,9 | 55,0 | 27,7 |
| Pour mémoire: | | | | | | | | |
| PIB nominal | 10 485 | 10 925 | 10 880 | | 11 600 | 11 366 | 11 997 | 12 864 |
| Dette intérieure (dont dette financière) | 1 112 | 1 104 | 1 075 | | 1 098 | 1 075 | 925 | 1 055 |
| <i>dont</i> : en arriérés | 279 | 219 | 209 | | 132 | 129 | 59 | 29 |
| Dette extérieure | 6 488 | 5 872 | 6 001 | | 6 019 | 5 699 | 5 919 | 6 617 |
| Dépenses pro-pauvres (dont financements extérieurs) | 726,8 | 838,8 | 843,0 | | 967,0 | 924,4 | 986,3 | 1 086 |
| <i>dont</i> : Éducation | 496,9 | 536,6 | 533,1 | | 619,0 | 581,3 | 621,1 | 675,9 |
| Santé | 98,3 | 118,8 | 118,4 | | 137,3 | 123,6 | 131,0 | 152,5 |

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI

1/ Base ordonnancement.

2/ Les dons programme et pour l'apurement d'arriérés en 2009 sont en dessous de la ligne dans la colonne programme, et au dessus de la ligne dans la colonne résultat.

3/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures à l'exclusion du produit net de l'indemnisation au titre des déchets toxiques.

4/ À partir du traitement de la dette au Club de Paris et Club de Londres dans le cadre de l'initiative PPTE. Le service de la dette non réglé en 2009 sur les prêts faisant l'objet de discussions de restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du programme.

Tableau 5b. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'État, 2008–12 1/

(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

| | 2008 | 2009 | | 2010 | | 2011 | 2012 |
|--|------|-------|------|----------------|-------|-------|------|
| | | Prog. | Est. | Budget initial | Prog. | Proj. | |
| Recettes totales et dons | 20,6 | 19,8 | 19,5 | 19,5 | 20,1 | 20,1 | 20,4 |
| Recettes totales | 18,9 | 19,0 | 18,9 | 19,2 | 19,8 | 19,9 | 20,3 |
| <i>dont</i> : recettes non pétrolières | 16,0 | 17,5 | 17,7 | 17,8 | 18,4 | 18,0 | 18,4 |
| Recettes fiscales | 15,6 | 16,2 | 16,5 | 17,0 | 17,3 | 17,9 | 18,1 |
| Impôts directs | 5,2 | 4,6 | 5,0 | 5,2 | 5,3 | 6,3 | 6,4 |
| <i>dont</i> : taxes sur bénéfices pétroliers | 1,3 | 0,6 | 1,0 | 1,1 | 1,1 | 1,6 | 1,6 |
| Impôts indirects | 10,5 | 11,6 | 11,5 | 11,8 | 12,1 | 11,6 | 11,8 |
| Recettes non fiscales | 3,2 | 2,8 | 2,4 | 2,2 | 2,4 | 2,0 | 2,2 |
| Cotisations au titre de la sécurité sociale | 1,3 | 1,4 | 1,4 | 1,4 | 1,6 | 1,4 | 1,4 |
| Revenu du gaz et du pétrole | 1,3 | 0,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres | 0,6 | 0,8 | 1,0 | 0,8 | 0,9 | 0,6 | 0,8 |
| <i>dont</i> : dividendes PETROCI | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,3 | 0,2 | 0,3 | 0,3 |
| Dons | 1,7 | 0,7 | 0,6 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,1 |
| Projets | 0,4 | 0,4 | 0,5 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Programmes (y.c. ceux liés à la crise) 2/ | 1,3 | 0,3 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,0 |
| Dépenses totales | 21,1 | 21,0 | 21,1 | 21,1 | 22,1 | 22,7 | 23,6 |
| Dépenses courantes | 17,9 | 17,9 | 17,9 | 17,7 | 18,7 | 18,7 | 19,0 |
| Salaires et traitements | 6,8 | 6,8 | 6,8 | 7,0 | 7,2 | 7,3 | 7,2 |
| Prestations de sécurité sociale | 1,8 | 1,8 | 1,9 | 1,8 | 1,9 | 2,0 | 2,0 |
| Subventions et autres transferts | 1,6 | 1,7 | 2,0 | 2,0 | 2,5 | 3,1 | 2,6 |
| <i>dont</i> : subvention secteur électrique | 0,4 | 0,2 | 0,4 | 0,4 | 0,7 | ... | ... |
| Autres dépenses courantes | 4,8 | 4,1 | 4,4 | 4,4 | 4,2 | 4,5 | 4,7 |
| <i>dont</i> : déchets toxiques | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 |
| Dépenses liées à la crise | 1,2 | 1,4 | 1,2 | 0,9 | 1,3 | 0,2 | 0,0 |
| Intérêts exigibles | 1,8 | 2,0 | 1,5 | 1,7 | 1,6 | 1,7 | 2,5 |
| Dettes intérieure | 0,6 | 0,3 | 0,4 | 0,3 | 0,5 | 0,4 | 0,4 |
| Dettes extérieure (écart compris) | 1,2 | 1,7 | 1,2 | 1,4 | 1,2 | 1,3 | 2,1 |
| Avant reechelonnement / refinancement | | 0,8 | 1,2 | 0,8 | 0,9 | 0,7 | 1,0 |
| Sur financements nouveaux | | 0,9 | 0,0 | 0,6 | 0,3 | 0,5 | 1,0 |
| <i>dont</i> : sur reechelonnement | | 0,8 | 0,0 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,7 |
| <i>dont</i> : autres | | 0,1 | 0,0 | 0,2 | 0,0 | 0,2 | 0,3 |
| Dépenses d'investissement | 3,0 | 3,0 | 3,1 | 3,3 | 3,1 | 3,9 | 4,5 |
| Financées sur ressources intérieures | 2,2 | 2,1 | 2,0 | 2,4 | 2,2 | 2,0 | 2,7 |
| Finances sur ressources extérieures | 0,7 | 0,8 | 0,9 | 0,7 | 0,8 | 1,9 | 1,8 |
| Prêts nets | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,0 | 0,3 | 0,1 | 0,1 |
| Solde primaire de base 3/ | 0,3 | 0,9 | 0,4 | 0,6 | 0,1 | 0,7 | 1,0 |
| Solde global, dons compris 1/ 2/ | -0,6 | -1,3 | -1,6 | -1,6 | -2,0 | -2,6 | -3,2 |
| Solde global, hors dons 1/ 2/ | -2,3 | -2,0 | -2,2 | -1,9 | -2,3 | -2,8 | -3,3 |
| Variation des arriérés intérieurs (hors service de la dette) | 1,0 | -0,5 | -0,6 | -0,5 | -0,4 | -0,6 | -0,2 |
| Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts) 4/ | 0,3 | -9,5 | -7,4 | 0,0 | -2,8 | 0,0 | 0,0 |
| Solde global (base caisse) | 0,7 | -11,3 | -9,6 | -2,0 | -5,2 | -3,2 | -3,4 |

Tableau 5b. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'État, 2008–12 1/ (suite et fin)

(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

| | 2008 | | 2009 | | 2010 | | 2011 | 2012 |
|--|------|-------|-------|------|----------------|-------|-------|------|
| | | | Prog. | Est. | Budget initial | Prog. | Proj. | |
| Financement | -0,7 | 11,3 | 9,6 | 2,0 | 5,2 | 3,2 | 3,4 | |
| Financement intérieur | 0,5 | 0,0 | 1,0 | 0,2 | 0,6 | -0,9 | 1,0 | |
| Financement bancaire (net) | -0,2 | 0,2 | 1,9 | 0,2 | 0,7 | -0,4 | 0,5 | |
| Utilisation nette des ressources du FMI | 0,0 | -0,1 | 0,7 | -0,1 | -0,1 | -0,3 | -0,2 | |
| Banque centrale (net) | 0,4 | -0,2 | 1,4 | -0,2 | -0,2 | 0,3 | 0,3 | |
| Autre financement bancaire intérieur (net) | -0,6 | 0,4 | -0,1 | 0,5 | 1,0 | -0,5 | 0,5 | |
| Financement non bancaire (net) | 0,7 | -0,2 | -1,0 | 0,0 | -0,1 | -0,5 | 0,5 | |
| Financement extérieur | -1,2 | -14,0 | 8,5 | -1,6 | -3,4 | -0,7 | -0,4 | |
| Consolidation (titres) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Prêts projet | 0,4 | 0,4 | 0,5 | 0,6 | 0,6 | 1,8 | 1,7 | |
| Prêts programme | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Amortissement exigible | -2,7 | -2,5 | -2,9 | -2,6 | -2,7 | -2,5 | -2,1 | |
| Financement UEMOA (en FCFA) | 0,7 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,8 | 0,0 | 0,0 | |
| Variations nette des arriérés extérieurs (amortissement) 4/ | 0,0 | -12,2 | -9,7 | 0,0 | -2,1 | 0,0 | 0,0 | |
| Allègement et rééchelonnement de dette | 0,0 | 0,0 | 20,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Obligations | -2,3 | 0,0 | -2,9 | 0,0 | -2,7 | -2,5 | -2,1 | |
| Bons du Trésor | 0,0 | -0,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Écart de financement (+ déficit / – excédent) | 0,0 | 25,3 | 0,0 | 3,5 | 8,1 | 4,8 | 2,8 | |
| Financements possibles 2009-11 | | 25,3 | | 0,6 | 8,1 | 4,8 | 2,8 | |
| Dons programme (BM, BAD) | | 3,2 | | | 0,6 | 0,6 | 0,0 | |
| Appui budgétaire Banque mondiale | | 1,0 | | | 0,6 | 0,6 | 0,0 | |
| Don apurement arriérés BAD | | 1,6 | | | | | | |
| Appui budgétaire BAD | | 0,6 | | | | | | |
| Restructuration des arriérés ^{4/} | | 19,2 | | | 4,9 | | | |
| BEI | | 0,3 | | | 0,0 | | | |
| Club de Paris | | 15,5 | | | 0,0 | | | |
| Hors Club de Paris | | 0,0 | | | 0,0 | | | |
| Commerciaux (obligations Brady) | | 3,5 | | | 4,4 | | | |
| Autres créanciers commerciaux | | 0,0 | | | 0,5 | | | |
| Restructuration échéances courantes ^{4/} | | 2,0 | | 2,4 | 2,1 | 2,1 | | |
| Officiels bilatéraux | | 1,3 | | 1,2 | 1,2 | 1,2 | | |
| Club de Paris | | 1,3 | | 1,2 | 1,2 | 1,1 | | |
| Échéances courantes post-date butoir | | 0,7 | | 0,6 | 0,5 | 0,6 | | |
| Échéances courantes pré-date butoir | | 0,6 | | 0,6 | 0,6 | 0,5 | | |
| Hors Club de Paris | | 0,0 | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | |
| Commerciaux (obligations Brady) | | 0,7 | | 1,2 | 0,8 | 0,9 | | |
| Autres créanciers commerciaux | | 0,0 | | | 0,1 | 0,1 | | |
| Écart résiduel | | 0,8 | | 0,4 | 0,5 | 2,1 | 2,8 | |
| dont FMI-FEC | | 0,8 | | 0,4 | 0,5 | 0,5 | 0,2 | |
| Pour mémoire: | | | | | | | | |
| Dettes intérieure | 10,6 | 10,1 | 9,9 | 9,2 | 9,5 | 7,7 | 8,2 | |
| dont : arriérés | 2,7 | 2,0 | 1,9 | 1,1 | 1,1 | 0,5 | 0,2 | |
| Dettes extérieure | 61,9 | 53,7 | 55,2 | 51,9 | 50,1 | 49,3 | 51,4 | |
| dont : arriérés | 23,6 | 0,0 | 5,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Dépenses pro-pauvres (dont financement extérieur) | 6,9 | 7,7 | 7,7 | 8,3 | 8,1 | 8,2 | 8,4 | |
| dont : Education | 4,7 | 4,9 | 4,9 | 5,3 | 5,1 | 5,2 | 5,3 | |
| dont : Santé | 0,9 | 1,1 | 1,1 | 1,2 | 1,1 | 1,1 | 1,2 | |
| Masse salariale en pourcentage des recettes fiscales (critères UE) | 42,0 | 42,1 | 41,5 | 41,2 | 41,3 | 41,1 | 39,7 | |

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base ordonnancement.

2/ Les dons programme et pour l'apurement d'arriérés en 2009 sont en dessous de la ligne dans la colonne programme, et au dessus de la ligne dans la colonne résultat.

3/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources ext à l'exclusion du produit net de l'indemnisation au titre des déchets toxiques.

4/ À partir du traitement de la dette au Club de Paris et Club de Londres dans le cadre de l'initiative PPTE. Le service de la dette non réglé sur les prêts faisant l'objet de discussions de restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du programme.

Tableau 6. Côte d'Ivoire : conditionnalité structurelle, 2009

| Mesures | Échéance des repères structurels | Importance macroéconomique | État d'avancement |
|---|---|--|---|
| Mesures préalables | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Éliminer les arriérés envers les institutions multilatérales et rester à jour en ce qui concerne le service de la dette ; produire mensuellement un compte-rendu de trésorerie qui intègre le règlement du service de la dette multilatérale. | 1 ^{ère} situation mi-octobre | Améliorer le service de la trésorerie. Entretenir des relations financières normales avec les créanciers externes et les institutions. | Respecté |
| <ul style="list-style-type: none"> Informar l'ensemble des créanciers par annonce publique de la stratégie et de l'état des négociations en vue de la restructuration de la dette extérieure. | | Renforcer la transparence et la confiance des partenaires. | Respecté |
| <ul style="list-style-type: none"> Prendre les textes ramenant le droit unique de sortie (DUS) de 220 à 210 FCFA et le droit d'enregistrement sur le cacao et le café de 10 à 5 %. | Sept. 2009 | Améliorer la situation financière des agriculteurs cacaoyers et l'entretien des plantations. | Respecté |
| <ul style="list-style-type: none"> Fournir aux services du FMI des copies du rapport d'audit provisoire de la dette à PFO et des contrats issus de la conversion des cinq conventions de grands travaux conformes au code des marchés publics. | | Améliorer la transparence de la dépense. | Respecté |
| Repères structurels (RS) pour la fin 2009 | | | |
| Politique/administration fiscale (2009) | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Éliminer la pratique du paiement par avance du DUS sur le café/cacao et de toute autre taxe. | RS en cours | Améliorer la gouvernance et assurer à l'État des coûts de financement proches des conditions du marché. | Respecté |
| <ul style="list-style-type: none"> Achever l'inventaire de toutes les recettes des services des ministères (MPEF ¶26). | RS fin juin 2009 | Améliorer la gouvernance et la transparence | Respecté à la fin de 2009 avec un retard de 6 mois. |
| <ul style="list-style-type: none"> Adopter un plan de rationalisation des exonérations, y compris les régimes liés à la crise (en accord avec l'assistance technique du FMI), pour adoption dans la loi de finances de 2010 (MPEF ¶ 26). | RS fin sept. 2009 | Améliorer la transparence et réduire les distorsions ; améliorer les recettes | Non respecté |
| <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le module informatique de transit de SYDAM (ASYCUDA) entre le port d'Abidjan et les trois principaux postes frontaliers. | RS fin sept. 2009 | Améliorer la transparence et les recettes. | Non respecté |
| <ul style="list-style-type: none"> Réduire le niveau de crédits de TVA vérifiés et validés qui restent à rembourser à 10 milliards de FCFA ou moins à fin 2009 et ne pas dépasser ce plafond en 2010. | RS en cours | Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises. | Respecté |
| <ul style="list-style-type: none"> Mettre fin aux exonérations sur le riz importé. | A compter du 1 ^{er} janvier 2010 | Rationaliser les exonérations fiscales ; améliorer les recettes. | Respecté |

Tableau 6. Côte d'Ivoire : conditionnalité structurelle, 2009 (fin)

| Mesures | Échéance des repères structurels | Importance macroéconomique | État d'avancement |
|--|----------------------------------|---|---|
| Gestion des dépenses publiques (2009) | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Adoption par le Gouvernement de la loi de finances de 2010 retraçant tous les prélèvements parafiscaux liés aux investissements du secteur café/cacao (MPEF Encadré 3). | RS fin nov. 2009 | Améliorer la gouvernance et la transparence | Respecté |
| <ul style="list-style-type: none"> Publier dans un délai de 45 jours des états d'exécution budgétaire trimestriels incluant les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté (MPEF ¶24). | RS chaque trimestre | Améliorer le suivi et la transparence de l'exécution budgétaire. | Respecté |
| <ul style="list-style-type: none"> Soumettre le projet de loi de règlement de 2008 à la Chambre des comptes pour sa certification, ainsi qu'à l'Assemblée nationale (MPEF ¶21). | RS fin oct. 2009 | Améliorer la transparence et le contrôle a posteriori du budget et de son exécution | Respecté |
| <ul style="list-style-type: none"> Élaborer le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) des ministères de l'éducation et de la santé (MPEF ¶25). | RS fin oct. 2009 | Mettre en place une stratégie sociale à moyen terme conforme au DSRP et cohérente avec le cadrage budgétaire. | Non respecté. Des progrès sensibles ont été réalisés, mais l'établissement des coûts a été différé. Doit être achevé en 2010 pour être inclus dans le projet de loi de finances de 2011 |
| <ul style="list-style-type: none"> Produire un rapport incluant différents scénarios en vue de ramener les subventions au secteur de l'électricité en 2010 à 50 milliards de FCFA, y compris la réduction prévue du coût du gaz et la hausse tarifaire. | RS fin 2009 | Améliorer le déficit du secteur de l'électricité et réduire les subventions de l'État. | Non respecté |
| <ul style="list-style-type: none"> Adopter le plan de réforme de la CNPS et l'arrêté de création du Comité interministériel responsable du suivi de la réforme de la CGRAE. | RS fin 2009 | Limiter le déficit et améliorer la viabilité à long terme des finances publiques. | Non respecté. Réalisé pour la CGRAE, mais pas encore pour la CNPS. |
| <ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les deux banques en difficulté. | RS en cours | Améliorer la gouvernance, ainsi que la gestion du secteur financier. | Respecté |

Tableau 7 - Côte d'Ivoire - Repères quantitatifs FEC en 2010

(Milliards de francs CFA) 1/

| | 2009 | 2010 | | | | |
|---|---------|---------------------|-------|---------------------------|---------------------|---------------------------|
| | Déc. | Mars | | Juin | Sept. | Déc. |
| | Réal. | Repère indicatif | Réal. | Critère de réalisation | Repère indicatif | Critère de réalisation |
| Critères de performance | | | | | | |
| Plancher sur le solde budgétaire global (y/c dons) 2/ | -171.2 | -103.0 | 1.0 | -132.7 | -254.4 | -229.4 |
| Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA) 3/ | -110.2 | 106.8 | 17.0 | 65.0 | 193.9 | 119.6 |
| Plafond pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels 4/ | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 5/ | 6.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Plafond pour les dépenses extra-budgetaires 5/ | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Repères indicatifs | | | | | | |
| Plancher sur le solde primaire de base | 46.1 | -44.4 | 46.2 | -26.1 | -66.5 | 14.7 |
| Plafond sur les dépenses par procédures d'avances | 43.6 | 21.0 | 21.0 | 42.6 | 68.2 | 89.7 |
| Plancher pour les dépenses "pro-pauvres" 6/ | 843.0 | 182.0 | 150.6 | 421.6 | 684.9 | 924.4 |
| Plancher pour le remboursement caisse net (+) des arriérés de paiement intérieurs de l'État | 70.3 | 15.0 | 34.7 | 20.0 | 30.0 | 45.0 |
| Recettes budgétaires de l'État | 2,057.7 | 492.4 | 511.2 | 1,071.0 | 1,605.4 | 2,246.6 |
| Masse salariale de l'État | 745.0 | 204.2 | 200.3 | 408.4 | 613.8 | 814.1 |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | |
| Créances nettes du système bancaire sur l'État (définition BCEAO, y/c CECP) 7/ | 88.0 | 106.5 | 43.8 | 79.1 | 126.9 | 80.5 |
| Dons programme | 13.6 | 5.6 | 0.0 | 56.0 | 62.3 | 87.0 |
| Prêts programme | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Dons projet | 49.5 | 1.4 | 1.3 | 2.7 | 4.1 | 13.6 |
| Prêts projet | 53.3 | 9.7 | 9.0 | 22.9 | 52.5 | 72.0 |

1/ Variation cumulée à compter du début de l'année, sauf indication contraire. Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour des définitions détaillées, y compris pour les ajusteurs.

2/ Ce plancher sera ajusté (i) à la baisse (à la hausse) pour les prêts projet extérieurs plus élevés que programmé, (ii) à la baisse pour les prêts programme plus élevés que programmé, (iii) à la baisse pour des dons programme moins élevés que programmé, jusqu'à un maximum de 40 milliards de FCFA, et (iv) à la hausse pour un déficit de prêts programme de plus de 40 milliards de FCFA.

3/ Ce critère de réalisation de 2010 concerne les émissions par le Gouvernement de tout instrument de dette (en FCFA) aux créanciers intérieurs ou sur le marché de l'UEMOA et les emprunts auprès de la BCEAO. Le plafond exclut les arriérés intérieurs ainsi que leur titrisation, les accords de rééchelonnement de la dette de l'Etat et les nouveaux emprunts-projet auprès des banques régionales de développement (BOAD, BIDC). Au cas où les dons programme et les prêts programme sont inférieurs au montant programmé, le plafond sera ajusté à la hausse d'autant, jusqu'à un maximum de 40 milliards de FCFA. Le plafond inclut une marge de 25 milliards de FCFA au delà du flux net cumulatif projeté pour chaque période (voir PAT).

4/ Critère de réalisation continu sur tout emprunt extérieur non concessionnel tel que défini dans la PAT. Ce plafond ne s'applique pas aux crédits commerciaux normaux liés à des opérations d'importations et ayant une échéance de moins d'un an, aux accords de rééchelonnement aux emprunts auprès des banques régionales de développement BOAD et BIDC jusqu'à hauteur de l'équivalent de 25 et 20 milliards de FCFA respectivement aux tirages sur les ressources du FMI et aux emprunts en FCFA initialement émis sur le marché financier de l'UEMOA (voir PAT).

5/ Critère de réalisation continu (voir PAT).

6/ Comprend les dépenses "pro-pauvres", telles que définies par la codification du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP), voir tableau 1 du PAT.

7/ Les créances nettes du système bancaire sur l'Etat représentent la différence entre les dettes de l'Etat et ses créances sur la BCEAO et les banques commerciales telle que définie dans le PAT.

Tableau 8. Côte d'Ivoire : mesures préalables et repères structurels (RS) pour 2010

| Mesures | Échéance | Importance macroéconomique |
|---|---|--|
| Mesures préalables | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Préparer un rapport incluant différents scénarios en vue de contenir les subventions au secteur de l'électricité à 71,5 milliards de FCFA en 2010, y compris la réduction prévue du coût du gaz et la hausse tarifaire, et pour les réduire progressivement à compter de 2011. | | <p>Améliorer le déficit du secteur de l'électricité et réduire les subventions de l'État.</p> <p>Renforcer les finances et la gestion du secteur et assurer l'infrastructure indispensable pour la croissance.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> Préparer une note sur la stratégie à moyen terme de gestion de la masse salariale, en tenant compte en particulier du règlement des engagements de salaires non payés et de l'évolution des effectifs. | | Parvenir à maîtriser efficacement la masse salariale. |
| <ul style="list-style-type: none"> Valider les cotisations de sécurité sociale non payées à la CNPS et à la CGRAE par les entreprises et les entités publiques concernées et élaborer un plan pour les régler. | | Réduire le déficit du secteur, ainsi que les subventions. |
| <ul style="list-style-type: none"> Renforcer sensiblement les effectifs (en termes d'expérience et des compétences requises) et les ressources du service d'analyse des risques (DARRV) conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique. Constituer une équipe spécialisée de vérification des comptes après mainlevée. | | Améliorer les recettes budgétaires. |
| Politique/administration fiscale (2009) | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Préparer un rapport sur les résultats de l'amélioration de l'analyse des risques à l'Administration des douanes. | RS fin 2010 | Améliorer le recouvrement des recettes et l'administration des douanes. |
| Gestion des dépenses publiques (2010) | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Appliquer la stratégie à moyen terme de gestion de la masse salariale. | RS à compter de la fin de sept. 2010 | Maîtriser les effectifs et la masse salariale et améliorer la solde. |
| <ul style="list-style-type: none"> Adopter le projet de loi sur la réforme de la CNP. Adopter le plan de réforme de la CGRAE. | RS fin 2010 RS fin 2010 | Réduire le déficit du secteur, ainsi que les subventions. |
| <ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les deux banques en difficulté. | RS continu | Améliorer la gouvernance, ainsi que la gestion du secteur financier. |
| Réforme du secteur financier | | |

Tableau 8. Côte d'Ivoire : mesures préalables et repères structurels (RS) pour 2010 (fin)

| Mesures | Échéance | Importance macroéconomique |
|---|---------------------------------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Préparer et adopter une stratégie complète de réforme du secteur financier. | RS fin 2010 | Renforcer la gestion du secteur financier. |
| Améliorer la transparence et la gouvernance | | |
| <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'Autorité nationale de régulation des marchés publics exerce effectivement ses fonctions et publier dans le bulletin des marchés publics, dans les 30 jours de la fin du trimestre, tous les marchés passés et les contrats de concession accordés (établissements publics inclus), ainsi que tous les appels d'offre. | RS fin sept. 2010 Chaque trimestre | Renforcer le suivi et la transparence des marchés publics. |
| <ul style="list-style-type: none"> Publier dans un délai de 45 jours des états d'exécution budgétaire trimestriels incluant les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté. | RS chaque trimestre | Renforcer le suivi et la transparence de l'exécution du budget. |
| <ul style="list-style-type: none"> Soumettre le projet de loi de règlement de 2009 à la Chambre des comptes pour sa certification. | RS fin oct. 2010 | Améliorer la transparence et la vérification a posteriori du budget et de son exécution. |
| Améliorer le climat des affaires | | |
| Améliorer les procédures administratives afin de limiter à 10 milliards de FCFA l'encours des crédits de TVA en attente de remboursement. | RS continu | Fournir de meilleurs services fiscaux aux sociétés et en améliorer la liquidité. |

Tableau 9. Côte d'Ivoire: Besoins de financement extérieur, 2006-10

(en milliards FCFA)

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 Proj. |
|--|--------|--------|--------|----------|---------------|
| Besoins de financement extérieur | 6,4 | -130,6 | -179,0 | -2 588,1 | -1 004,4 |
| Solde des transactions courantes (hors transferts officiels) | 269,2 | -143,1 | 89,1 | 554,9 | 630,4 |
| Amortissement | -257,6 | -222,9 | -282,1 | -313,3 | -308,7 |
| dont: État | -257,6 | -222,9 | -282,1 | -313,3 | -308,7 |
| Rachats au FMI et remboursements | -30,8 | -24,2 | -30,5 | -10,9 | -10,9 |
| Capital privé, net (y compris banques commerciales, IDE, erreurs&omissions) | -211,2 | 216,8 | -27,9 | -733,3 | -571,1 |
| Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts et principal) (+=accumulation) | 364,2 | 266,6 | 25,3 | -1 858,1 | -565,1 |
| dont : remboursement des arriérés Banque mondiale | | 0,0 | -223,1 | 0,0 | 0,0 |
| Variation des réserves extérieures nettes sans FMI (- = augmentation) | -127,4 | -223,9 | 47,2 | -227,3 | -179,0 |
| Financement disponible | -6,4 | 130,6 | 179,0 | 2 588,1 | 88,5 |
| Financement projet | 12,2 | 22,5 | 38,9 | 53,3 | 72,0 |
| Financement programme | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 71,9 | 0,0 |
| Décaissements FMI | 0,0 | 29,8 | 27,3 | 85,1 | 0,0 |
| Transferts officiels | -18,6 | 78,3 | 112,8 | 233,9 | 16,4 |
| Financement lié à la crise | 0,0 | 0,0 | 11,8 | 32,7 | 0,0 |
| <i>dont</i> : pour la DDR | 0,0 | 0,0 | 3,8 | 9,2 | 0,0 |
| <i>dont</i> : pour les élections/identification | 0,0 | 0,0 | 1,7 | 6,3 | 0,0 |
| <i>dont</i> : de la Banque mondiale | 0,0 | 0,0 | 6,3 | 17,2 | 0,0 |
| Dons projet et autres transferts (net) | -18,6 | 78,3 | 101,0 | 201,2 | 16,4 |
| Allègement de dette obtenue | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 2 143,9 | 0,0 |
| Écart de financement | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -915,9 |
| Sources escomptées de financement | | | | | |
| FEC FMI | | | | | 53,9 |
| Dons programme (Banque mondiale, BAD) | | | | | 64,8 |
| Restructuration arriérés | | | | | 558,9 |
| BEI | | | | | 0,0 |
| Paris Club | | | | | 0,0 |
| Hors Club de Paris | | | | | 0,0 |
| Commerciaux (obligations Brady) | | | | | 499,4 |
| Autres créanciers commerciaux | | | | | 59,5 |
| Restructuration échéances courantes | | | | | 238,3 |
| Bilatéraux officiels | | | | | 134,7 |
| Commerciaux (obligations Brady) | | | | | 94,5 |
| Autres créanciers commerciaux | | | | | 9,1 |
| Écart résiduel | | | | | 0,0 |

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 10. Côte d'Ivoire : Calendrier proposé pour les décaissements et les revues dans le cadre de l'accord FEC (millions de DTS), 2009–12

| Montant | Date de disponibilité | Condition du décaissement |
|---------|-----------------------|--|
| 159,348 | 27 mars 2009 | Approbation par le Conseil d'administration d'un accord triennal au titre de la FEC, dont 81,300 serviront au rachat du crédit AUPC. Décaissement déjà effectué. |
| 35,772 | 18 nov. 2009 | Observation des critères de réalisation pour juin 2009 et achèvement de la première revue de l'accord FEC. Décaissement déjà effectué. |
| 35,772 | 9 juil. 2010 | Observation des critères de réalisation pour décembre 2009 et achèvement de la deuxième revue de l'accord FEC. Décaissement demandé. |
| 35,772 | 15 nov. 2010 | Observation des critères de réalisation pour juin 2010 et achèvement de la troisième revue de l'accord FEC. |
| 35,772 | 15 mars 2011 | Observation des critères de réalisation pour décembre 2010 et achèvement de la quatrième revue de l'accord FEC. |
| 35,772 | 15 septembre 2011 | Observation des critères de réalisation pour juin 2011 et achèvement de la cinquième revue de l'accord FEC. |
| 35,772 | 1er mars 2012 | Observation des critères de réalisation pour décembre 2011 et achèvement de la sixième revue de l'accord FEC. |
| 373,98 | TOTAL | |

APPENDICE — LETTRE D'INTENTION

Abidjan, le 24 juin 2010

Monsieur le Directeur Général
Fonds monétaire international
Washington DC, 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. L'économie ivoirienne a bien résisté aux effets de la crise financière globale de 2008–09, mais des événements imprévus en début d'année 2010 pourraient affecter la croissance économique. Celle-ci s'est accélérée à 3,8% en 2009, contre 2,3% en 2008, en partie grâce à l'agriculture d'exportation, notamment le cacao, et à l'extraction minière. Ainsi, pour la première fois depuis une décennie, le revenu par habitant enregistre une croissance positive. Cependant, une crise énergétique accentuée en début d'année 2010 avec des délestages dans la fourniture d'électricité, ainsi que des grèves inattendues, ont entraîné un ralentissement de l'activité économique ; ce qui pourrait conduire à un tassement de la croissance à 3% en 2010.

2. **Le Gouvernement s'est efforcé de mettre en œuvre de manière satisfaisante son programme économique appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC).** Dans ce contexte, tous les critères de performance quantitatifs pour la fin 2009 ont été respectés, sauf deux qui sont ressortis légèrement en deçà des objectifs. Aussi, demandons-nous des dérogations pour le léger dépassement du déficit budgétaire global et pour l'accumulation temporaire de nouveaux arriérés de dette extérieure due à l'activation imprévue en fin d'année de la garantie sur une dette de la filière coton. Nous avons progressé dans la restructuration de notre dette extérieure en signant des accords avec presque tous nos créanciers membres du Club de Paris et en échangeant avec succès nos anciennes obligations Brady par de nouvelles qui nous sont plus favorables.

3. **L'exécution budgétaire en 2009 s'est caractérisée par des évolutions inattendues et contrastées d'importantes variables budgétaires qui se sont largement compensées.** Les recettes globales ont été légèrement inférieures aux prévisions ; un manque à gagner important au niveau des recettes douanières et des dividendes des entreprises publiques a été en grande partie compensé par la bonne tenue de la TVA et des droits d'enregistrement sur le café et le cacao. Les dépenses ont légèrement dépassé les prévisions à cause principalement des subventions au secteur électricité. Cependant, ces dépassements ont été atténués par d'importantes économies sur le service de la dette extérieure. L'augmentation des dépenses pro-pauvres prévue dans notre programme économique a été respectée.

4. **Les efforts de réformes structurelles se sont poursuivis, malgré quelques retards.** Nous avons continué la mise en œuvre des réformes des finances publiques recommandées par le PEMFAR, la préparation de la réforme du secteur café-cacao avec l'assistance de la

Banque Mondiale, ainsi que celle du secteur financier. Nous avons également élaboré le projet du premier rapport annuel de la mise en œuvre de notre stratégie de réduction de la pauvreté et fait des progrès dans la formalisation des cadres de dépenses à moyen terme pour les principaux ministères en charge des secteurs sociaux.

5. **Le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint décrit les progrès réalisés au titre du programme économique pour 2009, ainsi que les objectifs de 2010 qui découlent de notre stratégie de réduction de la pauvreté.** En liaison avec la conclusion de la deuxième revue du programme, le Gouvernement sollicite une assistance de 35,772 millions de DTS du Fonds monétaire international sous la Facilité Elargie de Crédit, soit 11% de la quote-part.

6. **Le Gouvernement envisage d'assouplir temporairement la politique budgétaire pour limiter l'effet des événements inattendus indiqués ci-dessus sur l'activité économique.** Nous visons un surplus primaire de base de 0,1% du PIB et un déficit global de 2,0% du PIB. Le Gouvernement fait des efforts pour accroître les recettes fiscales et contenir la hausse des dépenses, tout en favorisant une augmentation continue des dépenses pro-pauvres et une application progressive du plein effet des conventions relatives aux salaires. Nous envisageons de financer le déficit qui en découle par la mobilisation de ressources extérieures concessionnelles ainsi que le recours au marché financier intérieur et régional.

7. **Les réformes structurelles vont se poursuivre.** Nous allons renforcer l'administration fiscale et notamment celle des douanes pour accroître les recettes fiscales. Dans le domaine de la gestion des finances publiques, le Gouvernement va améliorer les procédures d'exécution du budget, renforcer les procédures de passation des marchés publics, élaborer une stratégie de maîtrise à moyen terme de la masse salariale pour qu'elle soit soutenable et reformer les systèmes de pension. Dans le domaine de l'amélioration de l'efficacité économique et de la gouvernance, nous allons poursuivre les réformes relatives au secteur financier, au climat des affaires et au secteur de l'électricité. De façon spécifique, nous entendons prendre des mesures à court terme pour réduire le déficit du secteur électricité.

8. **Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans ce Mémoire sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme.** Il consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou à la demande du Directeur général du FMI, avant l'adoption de toute autre mesure additionnelle qu'il pourra juger nécessaire, ou en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémoire. Le Gouvernement s'engage également à coopérer pleinement avec le FMI pour atteindre les objectifs du programme.

9. **Les autorités ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économique et financière et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI**

afférent à la requête de la deuxième revue FEC. Nous autorisons par la présente leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après la conclusion de la revue par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

Le Ministre de l'Économie et des Finances

_____/s/_____
Charles Koffi DIBY

Le Premier Ministre

_____/s/_____
Guillaume Kigbafori SORO

Annexes :

- Mémoire de politiques économique et financière (MPEF)
- Protocole d'accord technique

PIECE JOINTE I — COTE D'IVOIRE : MEMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE

Le 24 juin 2010

Ce mémorandum fait suite au supplément de mémorandum du 2 novembre 2009. Il fait le point des progrès réalisés en 2009 dans le cadre du programme économique et poursuit les discussions du programme de 2010, entérinées dans le mémorandum du 2 novembre 2009.

I. INTRODUCTION

- 1. Après un long cheminement, la Côte d'Ivoire a consolidé la sortie de crise qui devrait aboutir à des élections démocratiques et transparentes en 2010.** L'opération d'enrôlement de la population a permis l'identification de 6,5 millions de personnes. Les vérifications de la liste électorale par croisement des données issues de l'enrôlement et des fichiers historiques ont conduit à l'affichage d'une liste provisoire dont, un (1) million de personnes font l'objet de recours contentieux. Les nouvelles instances, installées à la suite de la dissolution de la CEI et du Gouvernement à fin février, ont pour priorité la finalisation du processus, afin d'aboutir rapidement à l'organisation du premier tour de l'élection présidentielle. En outre, les questions militaires qui constituent un volet important du processus de paix ont trouvé une solution définitive et 8000 éléments mixtes du Centre de Commandement Intégré (CCI) sont en cours de déploiement pour la sécurisation des élections. La démobilisation des ex-combattants ainsi que le démantèlement des groupes d'auto-défense ont effectivement démarré et leur réinsertion est en cours.
- 2. Le nouveau Gouvernement s'inscrit dans la poursuite et le renforcement des acquis obtenus dans la mise en œuvre du programme économique et financier.** La première revue réalisée en novembre 2009, sur la base des données à fin juin 2009, a été satisfaisante ainsi que l'attestent les bonnes performances du Gouvernement dans l'amélioration de la gestion des finances publiques et la mise en œuvre des réformes structurelles. Il entend poursuivre ses efforts pour la suite du programme, l'objectif étant, avec la mise en œuvre des déclencheurs, d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE dans un bref délai. A cet effet, le Gouvernement respectera les engagements pris dans le cadre du programme soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC).
- 3. L'exécution budgétaire 2009 a été marquée par une légère baisse de recettes et la maîtrise des dépenses avec un accroissement des dépenses sociales.** Les efforts consentis ont permis de réaliser un solde budgétaire (hors dons pour apurement des arriérés) de - 1,6% du PIB, pratiquement en ligne avec l'objectif du programme. Par ailleurs, des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des réformes budgétaires, notamment au niveau du PEMFAR, des audits de dépenses du programme de sortie de crise, des communications trimestrielles et du suivi des dépenses de grands travaux d'investissement de l'État.

4. **Le programme pour 2010 est bien enclenché et prend en compte les défis des secteurs de raffinage et d'électricité dès les premiers mois de l'année.** Le Gouvernement entend renforcer l'orientation du budget vers la réduction de la pauvreté et l'investissement et accélérer les réformes dans les domaines de la gouvernance, de l'efficacité économique et de la transparence. Les objectifs budgétaires du programme économique et financier pour l'année 2010 s'appuient sur des hypothèses de cadrage macroéconomique qui prévoient un taux de croissance du PIB réel de 3% et un taux d'inflation (IHPC) de 1,5% en moyenne annuelle. Le budget 2010 vise à consolider les acquis de 2009, en vue de maintenir la relance économique, de lutter contre la pauvreté par le renforcement des dépenses d'investissement, pouvant induire une légère dégradation du solde budgétaire global (hors dons pour apurement des arriérés) à 2% du PIB contre 1,6% du PIB en 2009. Aussi, les réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires, à la gestion efficace des ressources publiques seront-elles poursuivies, afin d'améliorer l'impact de la mise en œuvre du DSRP sur les populations. A cet effet, les mesures résiduelles des déclencheurs seront entièrement exécutées, afin de parvenir à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE dans les meilleurs délais.

II. ÉVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE

5. **Malgré la crise économique mondiale, la croissance économique s'est raffermie en 2009, l'inflation a reculé et la position extérieure du pays s'est renforcée.** En dépit d'un environnement international défavorable, l'économie a tiré avantage des événements positifs enregistrés aux plans sociopolitique, économique et financier. Il s'agit principalement de la poursuite du processus de sortie de crise, avec la fin de l'identification de la population et du recensement électoral, de la conclusion du programme économique et financier en mars 2009, assorti de l'atteinte du point de décision de l'Initiative PPTE.

- Cet environnement national favorable, est combiné aux bonnes productions des secteurs primaire (6,4%), en relation avec les productions de cacao (14,6%), de café (107%) et de pétrole brut (12,3%), et tertiaire (5%) liées aux performances du transport, des télécommunications et des services. Le taux de croissance réel de l'économie est ressorti à 3,8% en 2009, malgré un repli du secteur secondaire. Du côté de la demande, la croissance a été impulsée principalement par les exportations (11,4%) et les investissements (5,6%).
- L'évolution des prix à la consommation a été influencée par le recul des prix internationaux des produits énergétiques et alimentaires, et le maintien des abattements fiscaux sur les importations de riz. En rythme annuel moyen, la progression de l'inflation a enregistré une décélération continue tout au long de l'année 2009. Il s'affiche à 0,9% en dessous du seuil communautaire de 3%, après un niveau de 6,3% en 2008.
- Le solde des transactions courantes s'améliore pour atteindre 788,6 milliards de FCFA (7,3% du PIB) en 2009, contre 201,9 milliards de FCFA (1,9% du PIB) en 2008. Cette performance est imputable à la fois à la bonne tenue de l'agriculture

d'exportation, en particulier du cacao et de son prix, et à la baisse des importations du fait du repli des prix internationaux de la plupart des produits importés. Par contre, le déficit du compte de capital et d'opérations financières s'est aggravé à 660,9 milliards de FCFA contre 195,7 milliards de FCFA en 2008.

6. **L'évolution de l'activité économique, marquée par la crise énergétique au premier trimestre de 2010, augure d'une baisse de la croissance par rapport aux prévisions initiales.** En effet, l'impact de l'insuffisance de l'offre d'électricité devrait se traduire par une révision à 3% du taux de croissance réel du PIB, contre une projection initiale de 4%. Toutefois, le Gouvernement s'attèle à trouver une solution globale et diligente à la crise du secteur de l'énergie, afin de réduire au mieux son impact sur l'activité économique.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC EN 2009

A. Politique budgétaire et exécution du programme

7. **La bonne exécution du budget a été affectée par les manques à gagner de recettes douanières, néanmoins les objectifs de solde ont été presque atteints.** L'année 2009 a été marquée par les difficultés rencontrées dans le recouvrement des recettes douanières, qui a entraîné des moins values importantes. Toutefois, les performances réalisées sur les autres recettes fiscales et les efforts de maîtrise des dépenses, avec notamment un gel des dépenses de fonctionnement à fin octobre 2009 ont permis de limiter le solde budgétaire à -1,6% du PIB.

8. **Les revenus ont progressé et les réalisations sont au-delà des objectifs du programme.** Les recettes fiscales ont enregistré un excédent de 24 milliards de FCFA (0,2% du PIB) par rapport à l'objectif du programme.

- Ce résultat excédentaire a été obtenu grâce aux bonnes performances affichées par les impôts leaders. Il s'agit, en particulier, (i) de la TVA, qui en dépit des efforts de remboursement des crédits de TVA, enregistre une plus value liée aux effets des réformes et de la lutte contre la fraude, (ii) des ITS en lien avec les efforts de recouvrement des arriérés et (iii) des droits d'enregistrement café-cacao qui ont bénéficié à la fois de la hausse des cours mondiaux et du taux relevé à 10% durant la campagne 2008/09.
- En revanche, les recettes douanières ont connu une moins value de 139,8 milliards de FCFA (1,3% du PIB) en 2009. Cette contre-performance s'explique notamment par la baisse des importations de marchandises générales, par le maintien de l'exonération de droits de douane sur le riz, par quelques problèmes administratifs (grève des dockers et la réforme de la Fiche de Renseignement à l'Importation) et par les difficultés techniques enregistrées au niveau du système automatique de dédouanement des marchandises (SYDAM-world) ainsi que des difficultés de mise

en œuvre de la gestion des risques et de la valeur. Ces manques à gagner ont été atténués par les dispositions prises au cours du dernier trimestre 2009 relatives à (i) l'amélioration du temps de réponse du réseau, (ii) l'optimisation des accès à la base de données par le paramétrage de la mémoire allouée au serveur dédié et (iii) l'augmentation du nombre de fichiers autorisés en utilisation simultanée. Ces dispositions ont permis d'améliorer substantiellement les recouvrements, représentant 33% des réalisations annuelles des recettes douanières.

- S'agissant des recettes non fiscales, elles affichent une moins value de 47,2 milliards de FCFA liée au reclassement de la totalité des recettes de pétrole et gaz dans les recettes fiscales et du gap de recouvrement de 13 milliards de FCFA sur les dividendes de PETROCI.

9. Face aux difficultés liées aux manques à gagner de recettes, le Gouvernement a pu s'ajuster tout en renforçant l'orientation des dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté. En vue d'assurer une adéquation entre les ressources et les dépenses de l'État, et ainsi réduire le déficit budgétaire, le Gouvernement a arrêté les engagements des dépenses à fin octobre 2009 à l'exception de ceux destinés aux dépenses pro-pauvres.

- Toutefois, les dépenses courantes s'affichent au dessus de l'objectif du programme de 55,7 milliards de FCFA (0,5% du PIB) en relation notamment avec la subvention au secteur électricité en dépassement de 0,2% du PIB et la hausse des prestations sociales, en dépassement de 0,1% du PIB par rapport à l'objectif.
- L'exécution des dépenses de personnel a été contenue dans l'enveloppe du programme.
- Les dépenses de fonctionnement de l'État et des EPN ont enregistré une hausse de 0,3% du PIB par rapport au niveau prévu, comprenant 0,2% de compensations de dépenses d'abonnement.
- Quant aux dépenses d'investissement, elles se sont accélérées au cours du deuxième semestre de l'année pour ressortir au-dessus de l'objectif d'environ 0,1% du PIB, en relation avec les réalisations dans les secteurs sociaux financées sur dons-projets.
- En ce qui concerne les grands travaux de l'État, leur exécution a été contenue dans l'enveloppe de 40 milliards de FCFA prévue, tout en se conformant au cadre institutionnel mis en place.
- Les dépenses liées à la sortie de crise prévues à 148,7 milliards de FCFA ont été exécutées à hauteur de 86,4%, en raison du report des élections présidentielles.
- Par ailleurs, le niveau des dépenses pro-pauvres se situe à 843 milliards de FCFA, légèrement au dessus du plancher de 838,7 milliards de FCFA.

Tableau 1 : État d'exécution des dépenses pro-pauvres

| Montants en milliards de FCFA | 2008 | 2009 | |
|--|--------------|-------------------------|--------------|
| | Réalisation | Collectif budgétaire | Réalisation |
| 01 Agriculture et développement rural | 26,5 | 45,1 | 49,2 |
| 02 Ressources Halieutiques et Production Animale | 6,1 | 6,7 | 6,7 |
| 03 Education | 496,9 | 536,6 | 533,1 |
| 04 Santé | 98,3 | 118,8 | 118,4 |
| 05 Eau et Assainissement | 15,3 | 19,5 | 20,4 |
| 06 Energie | 9,6 | 9,3 | 16,5 |
| 07 Routes et ouvrages d'art | 20,3 | 33,1 | 39,1 |
| 08 Affaires Sociales | 9,2 | 12,6 | 13,6 |
| 09 Décentralisation (hors éducation, santé et agriculture) | 30,1 | 32,3 | 35,1 |
| 10 Reconstructions et réhabilitations | 10,4 | 5,2 | 1,4 |
| 11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté | 4,1 | 19,5 | 9,6 |
| TOTAL | 726,8 | 838,8 | 843,0 |

Source: SI GFIP-DGBF

| Encadré 1 : Mesures relatives aux recettes de 2009 | |
|---|---|
| Mesures | État d'exécution |
| Impôts (DGI) | |
| Retour au fonctionnement effectif des administrations fiscales en zones CNO, notamment avec le recouvrement des vignettes auto, la patente transport, la TVA, les impôts sur bénéfices et salaires (IS, ITS) ainsi que le recensement et l'immatriculation des contribuables. | <p>Le redéploiement de l'administration fiscale a démarré dans les zones CNO. Le redéploiement se traduit par un début de fonctionnement de la Direction Régionale des Impôts de Bouaké, de Korhogo et de Man. Le Bureau des Douanes du Guichet unique Auto de Bouaké en charge du dédouanement des motos et des véhicules de la zone CNO est opérationnel.</p> <p>Au terme de l'année, les recettes recouvrées dans les zones CNO s'élèvent à 2,5 milliards de FCFA dont 1,3 milliard de FCFA pour la DGI.</p> |
| Plus large application et contrôle de la facture normalisée pour la TVA grâce entre autres à la création de nouvelles brigades de contrôle. | <p>La DGI a étendu les opérations de contrôle de la facture normalisées sur l'ensemble du territoire grâce au recrutement et à la formation de 34 nouveaux agents.</p> <p>De nouvelles brigades n'ont toutefois pas été créées.</p> |
| <p>Meilleure maîtrise de la fiscalité sur le secteur pétrolier (de l'extraction à la distribution) grâce à la nouvelle sous-direction des activités pétrolières de la DGI.</p> <p>Meilleure vérification du « cost oil » des opérateurs du secteur déterminant entre autres la part de l'État dans la production de pétrole brut et de gaz.</p> | <p>La Sous-direction des activités pétrolières a été créée et est opérationnelle. Elle assure une meilleure gestion des exonérations au niveau des produits pétroliers.</p> <p>Le personnel a bénéficié de formations, le recensement des contribuables du secteur a été fait et les contrôles notamment du « cost oil » se poursuivent.</p> |
| Institution ou relèvement du niveau des retenues à la source pour certains opérateurs économiques, notamment dans l'agriculture. | Effectif pour les secteurs des scieries et des bois sur pied et des pisteurs du secteur café-cacao, depuis 2009. |
| Meilleure organisation de la lutte contre la fraude à travers un renforcement de la coordination entre la DGI et la DGD, le contrôle des déclarations des entrepôts, ainsi que le démarrage des activités de la cellule de gestion des risques. | <p>Le Comité de Coordination des actions de lutte contre la fraude fiscale et douanière est opérationnel.</p> <p>L'administration fiscale multiplie les efforts pour améliorer le contrôle et l'organisation de la lutte contre la fraude à travers le contrôle des importateurs et l'identification des entrepôts.</p> |
| Douanes (DGD) | |
| Meilleur contrôle douanier sur les exportations de pétrole/gaz et sur les flux des produits pétroliers, notamment en fixant les modalités de mesurage, en utilisant les descriptifs techniques des installations de la raffinerie et des entrepôts sous douane, et en marquant les produits pétroliers à régime privilégié. | <p>Mise en place d'un comité d'enlèvement qui produit des rapports mensuels des enlèvements.</p> <p>La société SGS a procédé au marquage des produits pétroliers à régime privilégié en 2009. Après une période de sensibilisation, la phase de contrôle et de répression a démarré au premier trimestre 2010.</p> |
| Renforcement de la lutte contre la fraude notamment en basant le contrôle sur l'analyse des risques et en rendant opérationnelle la gestion du transit international par les bureaux frontaliers et la surveillance des zones frontalières. | L'organigramme de la Direction Générale des Douanes a été modifié pour ériger le Bureau de l'Analyse et de la Gestion de Risques (BAGR) en Direction de l'Analyse des Risques, du Renseignement et de la Valeur (DARRV). Dans le cadre des attributions de cette Direction, toutes les livraisons font systématiquement l'objet d'une analyse des risques, en vue de déceler d'éventuelles importations jugées suspectes qui feraient l'objet d'un contrôle au scanner. Dans ce sens, un plan de renforcement des capacités est en cours d'élaboration par ladite Direction, en vue de mettre à la disposition des services douaniers (et à terme la DGI) une banque de données sur les risques et infractions. En outre, le redéploiement de l'administration douanière dans les zones CNO est effectif. |
| Meilleur contrôle des valeurs par la soumission de toutes les importations à l'analyse des risques et amélioration de la lutte contre la fraude par le passage au scanner des conteneurs, conformément au contrat d'exploitation. | |

| Encadré 1 : Mesures relatives aux recettes de 2009 (fin) | |
|---|---|
| Mesures | État d'exécution |
| Douanes (DGD) | |
| Meilleur contrôle des exonérations, en intégrant la gestion des autorisations d'exonérations avec le système de dédouanement et en produisant les données sur les recettes non perçues. Une revue des régimes d'exonérations sera entamée avec l'assistance du FMI avant fin juin 2009 en vue de leur rationalisation à compter du 1 ^{er} janvier 2010. | <p>La mission d'assistance technique du FMI sur le contrôle des produits pétroliers à l'exportation, le suivi et le contrôle des exonérations a été organisée du 16 au 27 mars 2009.</p> <p>Le Gouvernement a demandé une nouvelle mission d'assistance technique du FMI avant mai 2010 pour compléter la revue, et améliorer la rationalisation des exonérations à compter du budget 2011.</p> |
| Autres structures | |
| Reconnaissance des dettes de l'État vis-à-vis de la SIR au titre du déficit commercial («SSH négatif»), du déficit «butane» et des livraisons de carburant à l'Armée. Élimination en 2009 de tous ces déficits, en appliquant le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers, et en budgétisant les dépenses de subventions ou de fonctionnement, tandis que la dette vis-à-vis de la SIR sera consolidée. | <p>Un protocole d'accord portant sur 69,2 de FCFA a été signé le 12 décembre 2008 entre l'État et la SIR.</p> <p>Dans le souci d'améliorer la contribution des prélèvements issus des produits pétroliers aux recettes de l'État, d'assurer l'équilibre financier de la SIR, et d'apurer les arriérés accumulés, le Gouvernement met en œuvre, depuis le 14 avril 2009, le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers à la pompe, adopté en février 2009.</p> <p>A cet effet, la Taxe Spécifique Unique (TSU) sur les produits pétroliers, instituée par l'ordonnance N°2009-70 du 26 mars 2009, prévoit un prélèvement pour l'apurement de la dette de l'État.</p> <p>Ce mécanisme, combiné avec le paiement exceptionnel de 35 milliards de FCFA à la SIR en mars 2010, ont permis d'apurer totalement cette dette.</p> |
| Meilleur recouvrement des cotisations de la sécurité sociale, notamment la perception des charges patronales auprès des entreprises, y compris les entreprises publiques. | <p><u>CGRAE</u></p> <p>Effort de désengagement au niveau de la CGRAE : Reste à reverser</p> <ul style="list-style-type: none"> - au 31 décembre 2008 : 2,52 milliards de FCFA ; - à fin décembre 2009 : 3,37 milliards de FCFA. <p><u>CNPS</u></p> <p>Arriérés de paiement des charges patronales pour l'année 2009: 308 millions de FCFA.</p> |
| Collecte systématique des dividendes des sociétés d'État, notamment celles qui gèrent des ressources publiques importantes, comme le Port Autonome d'Abidjan et la PETROCI. | <p>La mobilisation des dividendes des entreprises publiques est effective. Le montant collecté au titre de l'année 2009 s'élève à 39,77 milliards de FCFA.</p> <p>Les dividendes de PETROCI à reverser à l'État au titre de l'exercice 2008 s'établissent à 35 milliards de FCFA dont 20 milliards de FCFA collectés en 2009 et 2 milliards de FCFA par avance en 2008.</p> |

10. **Le financement du programme de 2009 a enregistré des avancées en matière de réduction des arriérés intérieurs.** Le Gouvernement a réduit sa dette vis-à-vis du secteur privé, afin de relancer les activités économiques.

- A cet effet, le remboursement net base caisse des arriérés de paiement intérieurs de l'État s'élève à 70,3 milliards de FCFA (0,7% du PIB). Cette opération menée grâce, notamment, aux concours du FMI, de la Banque mondiale et de la BCEAO, a permis au

Trésor Public de régler les petites créances et de commencer à désintéresser les gros créanciers de l'État.

- La Côte d'Ivoire a bénéficié de la décision prise en août 2009 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA d'accorder un crédit par la BCEAO adossé aux Droits de Tirage Spéciaux (DTS) au titre de l'allocation générale du FMI. La décision prise au niveau de l'UEMOA envisage que ce crédit et d'autres financements, soient utilisés pour rembourser les 2/3 du stock des arriérés intérieurs à fin 2008. Cette nouvelle allocation générale pour la Côte d'Ivoire s'élève à 241,1 millions de DTS, soit environ 172,2 milliards de FCFA (1,6% du PIB).
- Aussi, en conformité avec le programme, il n'y a eu aucune accumulation de nouveaux arriérés intérieurs en 2009, en dépit des tensions de trésorerie.
- Toutefois, la dette flottante ressort à 112,6 milliards de FCFA (1% de PIB) à fin 2009 et a fait l'objet d'apurement partiel au cours du premier trimestre 2010.
- Le financement intérieur s'est effectué exclusivement à travers l'émission de titres publics sur le marché régional comme convenu dans le programme. Le Gouvernement a mobilisé un montant brut de 751,1 milliards de FCFA en 2009 sur le marché financier régional.

11. Concernant le traitement de la dette extérieure, le Gouvernement a pu signer des accords avec la majeure partie de ses créanciers membres des Clubs de Paris et de Londres.

- Les créanciers du Club de Paris ont convenu le 15 mai 2009 avec le Gouvernement, d'un accord de restructuration signé selon les termes de Cologne de sa dette publique extérieure. A mi-mars 2010, douze (12) accords bilatéraux ont été signés sur un total de quatorze (14). Ces accords conduisent à l'annulation globale immédiate de 513,7 milliards de FCFA. Le service de la dette dû aux créanciers du Club de Paris (arriérés à fin mars 2009 et échéances courantes de 2009–12) passe de 2 216 milliards de FCFA à 149,4 milliards de FCFA, soit une diminution de 93,4%. De plus, les créanciers du Club de Paris se sont engagés à accorder la part restante de l'allègement de dette prévu dans le cadre de l'initiative PPTE dès que la Côte d'Ivoire aura atteint le point d'achèvement.
- S'agissant du Club de Londres (le comité de coordination des créanciers détenteurs des titres Brady), un accord préliminaire portant restructuration de la dette privée, a été signé le 28 septembre 2009 à Paris. L'opération a été bouclée avec succès en avril 2010. La restructuration s'articule autour de trois points essentiels: une décote de 20% sur le stock de dette estimé au 31 décembre 2009, représentant un abandon de 287 milliards de FCFA, et une émission par la Côte d'Ivoire d'un nouveau titre relatif aux créances restantes (80% du stock) d'une durée de 23 ans, dont 6 ans de différé, assorti d'un taux

d'intérêt fixe et faible de 2,5% l'an pendant la période du différé et qui croît progressivement après le différé pour atteindre 5,75% l'an sur le long terme.

- Concernant la BEI, un accord de restructuration des arriérés sur fonds propres a été conclu le 19 mai 2009. Cet accord prévoit le rééchelonnement d'un montant de 18,8 milliards de FCFA sur 7 ans dont 3 ans de délai de grâce, et l'octroi d'une subvention d'un montant de 3,9 milliards de FCFA à la Côte d'Ivoire pour l'aider à rembourser sa dette. De plus, les arriérés dus au 31 mars 2009 au titre du FED d'un montant de 16,4 milliards de FCFA ont été annulés par la Commission de l'Union Européenne à la suite d'un accord conclu le 07 décembre 2009.
- Au titre des autres dettes commerciales, les discussions sont engagées avec les créanciers commerciaux sur la restructuration de la dette avec notamment, des traitements comparables aux termes de l'accord conclu avec le Club de Paris et de l'accord préliminaire avec le Comité de coordination des créanciers détenteurs des titres Brady (Club de Londres).
- Un montant de 6,2 milliards de FCFA d'arriérés à fin 2009 a été accumulé sur le service de la dette extérieure, au titre d'une garantie activée soudainement en novembre 2009. Ce montant a été payé au premier trimestre 2010.

B. Mise en œuvre des réformes structurelles

12. **Des progrès ont été réalisés dans la réforme de la fonction publique, en dépit de quelques retards.** Les réformes engagées visent (i) la maîtrise des effectifs à travers le recensement des fonctionnaires et agents de la fonction publique, l'élaboration du Fichier Unique de Référence (FUR) et du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'État (SIGFAE), (ii) l'augmentation de l'âge de départ à la retraite et (iii) la réorganisation des services publics.

| Encadré 2 : Plan et mesures de réforme des administrations publiques en 2009 | |
|---|---|
| Mesures | État d'exécution |
| Élaboration avant fin 2009, d'un programme de réformes des administrations publiques, basé sur les conclusions des études organisationnelles des Ministères, comprenant notamment la mise en place des secrétaires généraux des Ministères. | <p>Les termes de référence de l'audit organisationnel et fonctionnel portant sur trois Ministères ont été élaborés et validés. Les conclusions de cet audit serviront de schéma pilote d'organisation et de fonctionnement des services publics.</p> <p>S'agissant de la création du poste des Secrétaires Généraux, des consultations auprès d'institutions de la République ayant déjà expérimenté la fonction de Secrétaire Général ont été réalisées. Les conclusions ont servi de base à la définition d'une étude devant consolider les acquis des consultations. Le séminaire de validation de l'étude est prévu pour fin juin 2010 et le rapport de cette étude est attendu avant fin septembre 2010.</p> |
| Augmentation de l'âge de départ à la retraite de 55 à 57 ans pour l'ensemble des fonctionnaires à partir du 1er janvier 2009 et l'amener par étape à 60 ans pour l'ensemble des fonctionnaires à partir de 2011. | <p>L'augmentation de l'âge de départ à la retraite de 55 à 57 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 a été instituée par le décret N°2009-35 portant fixation de la limite d'âge de départ à la retraite de certaines catégories de personnels civils de l'État régis par le Statut Général de la Fonction Publique</p> <p>L'âge de départ à la retraite devra être porté à 60 ans pour l'ensemble des fonctionnaires à compter de 2011 mais pourrait ne pas concerner certains corps spécifiques de métiers.</p> |
| Recensement des effectifs de la fonction publique et apurement du fichier des employés fictifs (avant fin octobre 2009). | Un comité technique présidé par le Ministre de la Fonction Publique a été mis en place, à l'effet de piloter le projet de recensement des fonctionnaires et agents de l'État. Le recensement a démarré en avril 2010. |
| Mise en œuvre d'un système intégré de gestion des fonctionnaires agents de l'État (hors militaires et police) («fichier unique de référence»), pour être opérationnel en début 2010. | Un appel d'offre a été lancé en février pour le recrutement du cabinet chargé de la mise en place de ce système de gestion des fonctionnaires et agents de l'État (hors militaires et police). Une liste restreinte de cabinets a été constituée et le processus de sélection sera achevé fin juin. |

| Encadré 2 : Plan et mesures de réforme des administrations publiques en 2009 (fin) | |
|---|--|
| Mesures | État d'exécution |
| Validation des études actuarielle, juridique et institutionnelle de la CGRAE. Élaboration avant fin 2009 d'un plan de restructuration de la CGRAE (sur la base des résultats des études et comportant notamment son renforcement institutionnel et l'introduction d'une retraite par capitalisation). | <p><u>CGRAE</u></p> <p>Les études actuarielle, juridique et institutionnelle ont été adoptées en Conseil des Ministres le 06 août 2009. De plus, un Comité Interministériel de réformes des Pensions Publiques a été mis en place, à l'effet de conduire la réforme.</p> <p><u>CNPS</u></p> <p>Un projet de loi de réforme de la CNPS, ainsi qu'un projet de loi d'habilitation ont été élaborés et transmis au SGG.</p> |
| Limitation du déficit de la CGRAE à la charge du budget de l'État en 2009 à FCFA 56,5 milliards de FCFA contre FCFA 54,3 milliards de FCFA en 2008), notamment en réduisant les frais de fonctionnement de la structure de gestion. | Le déficit de la CGRAE à fin 2009 est de 54,8 milliards de FCFA. |

13. Des avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre des réformes découlant de la revue PEMFAR. Par axe stratégique, les progrès se présentent comme suit :

- Concernant **l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du système de gestion des finances publiques**, les États sont tenus de transposer dans leurs textes nationaux, au plus tard le 31 décembre 2011, les directives adoptées en mars et juin 2009 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. Elles portent sur le code de transparence dans la gestion des finances publiques, la loi des finances, la nomenclature budgétaire de l'État, le règlement général sur la comptabilité publique, le plan comptable de l'État et le Tableau des Opérations Financières de l'État. Les changements nécessaires pour être en conformité avec ces directives sont en cours. À cet effet, la loi organique relative à la loi de finances a été validée et transmise à la Chambre des Comptes pour avis. Celle portant sur le code de transparence est en cours d'élaboration, de même que les décrets visant les quatre autres textes.
- En rapport avec **le renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques**, la plupart des engagements ont été remplis à travers la réalisation des études et séminaires, à l'exception d'une étude de faisabilité pour clarifier les modalités de budgétisation des revenus parafiscaux des secteurs pétrole et café-cacao. Par ailleurs, l'information économique et financière a été régulièrement publiée à travers le site internet du Ministère de l'Économie et des Finances (www.finances.gouv.ci).
- S'agissant de **l'optimisation de l'allocation des ressources** pour les secteurs en rapport avec la lutte contre la pauvreté notamment l'agriculture, l'éducation et la santé, la stratégie a été déclinée en actions prioritaires. Les budgets de ces secteurs ont connu en 2009 des taux d'accroissement annuel respectifs par rapport à 2008 de 9,8% ; 4,8% et 19,7%.

- Sur le plan du **renforcement de la discipline budgétaire**, des progrès ont été réalisés à travers notamment le vote depuis 2008 du budget de l'État avant la fin de l'exercice courant, la limitation de la pratique des avances de trésorerie et la production d'états d'exécution budgétaires trimestriels examinés et adoptés en Conseil des Ministres.
- En ce qui concerne **l'amélioration de la traçabilité et du contrôle de l'exécution budgétaire**, la réalisation de l'interfaçage SIGFIP/ASTER démarré depuis avril 2009 s'est achevée en décembre 2009. En outre, le module de gestion des avances a été réalisé, testé et sera mis en exploitation au cours de la gestion 2010.
- En rapport avec **le développement des mécanismes de redevabilité, les délais de transmission des projets de loi de règlement** à la Cour des Comptes sont pris en compte au moment de l'élaboration du projet de loi organique relative aux finances publiques. A cet effet, celui de 2008 a été transmis en octobre 2009.
- Concernant **l'amélioration du cadre législatif et réglementaire, ainsi que le renforcement du cadre institutionnel et opérationnel des marchés publics**, un nouveau Code des marchés publics a été adopté en août 2009. De plus, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics a été mise en place et les membres ont été désignés ouvrant la voie à l'application du nouveau code depuis janvier 2010. Par ailleurs, les procès verbaux d'ouverture et d'évaluation des appels d'offre sont régulièrement publiés sur le site de la Direction des Marchés Publics (www.dmp.finances.gouv.ci) et au journal des marchés publics.

| Encadré 3 : Réformes structurelles budgétaires en 2009 | |
|---|---|
| Mesures | État d'exécution |
| Recettes | |
| Budgétisation et fiscalisation des prélèvements sur le cacao/café consacrés aux investissements, à partir du budget de 2010, avec des contreparties en dépenses d'investissement. Amélioration de la traçabilité des ressources destinées au fonctionnement des structures de la filière à travers leur intégration aux communications en Conseil des Ministres à fin juin 2009 et à fin décembre 2009. | Les ressources parafiscales destinées aux investissements liés aux ressources FIMR ont été prévues au budget pour un montant de 10 milliards de FCFA et 14,2 milliards de FCFA ont été exécutés en 2009. La traçabilité des ressources destinées au fonctionnement des structures de la filière café cacao a été améliorée par leur intégration aux communications en Conseil des Ministres à fin juin 2009 et à fin décembre 2009. |
| Publication annuelle des extraits des comptes certifiés de la PETROCI. | Les extraits des comptes certifiés de 2008 de la PETROCI ont été publiés en juillet 2009. Il se dégage un résultat net de 41,3 milliards de FCFA dont 35 milliards de FCFA de dividendes. |
| Élaboration d'un rapport annuel, soumis au Conseil des Ministres, sur les résultats financiers des entreprises du portefeuille de l'État, et publication du rapport après adoption par le Conseil. | Le rapport annuel sur les résultats financiers des entreprises du portefeuille de l'État a été adopté en Conseil des Ministres en novembre 2009. |
| Dépenses | |
| Stricte limitation et suivi des avances de trésorerie ; et non recours aux dépenses extrabudgétaires (voir Tableau 4 du mémorandum de 13 mars 2009, et Protocole d'accord technique (PAT) du 13 mars 2009, et le PAT supplémentaire (¶14) du 2 novembre 2009. | Les avances du Trésor ont été réduites et elles ont été consenties conformément à l'arrêté N°178 du 13 mars 2009 portant fixation des modalités de recours des avances de trésorerie à des lignes spécifiques. Aucune dépense extrabudgétaire n'a été faite. |
| Poursuite de la déconcentration du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et l'amélioration de l'interfaçage entre SIGFIP et ASTER (exécution du budget comptabilité) (2009–10). | La déconcentration du SIGFIP s'est poursuivie avec la connexion de dix (10) nouveaux départements au SIGFIP en 2009. L'interfaçage entre SIGFIP et ASTER est effectif et en exploitation. |
| Soumission, dans les délais prévus, des avant-projets de Loi de règlements pour certification à la Chambre des comptes (avant fin octobre 2009 pour les comptes de 2008). | L'avant-projet de Loi de règlements de l'exercice 2008 a été finalisé et transmis à la Chambre des comptes en octobre 2009. |
| Mise en place progressive d'un cadre des dépenses à moyen terme à commencer avec les Ministères sociaux (éducation et santé) pour la période 2009–11 (fin octobre 2009). | Les préparatifs pour la mise en place d'un cadre des dépenses à moyen terme pour les Ministères sociaux sont très avancés. Toutefois, il ne sera effectif que dans le budget 2011. La mise en œuvre va s'étendre progressivement aux autres Départements ministériels. Un séminaire a été organisé à cet effet en février 2010, à l'issue duquel deux experts ont été recrutés pour assister les Ministères de l'éducation et de la santé. |
| Développement d'un système intégré de gestion des effectifs et de la solde des militaires et de la police (fin 2009). | Le schéma est lié à l'avancement du processus. de sortie de crise. |

14. Des mesures ont été prises pour réduire la taxation dans la filière café-cacao tout en améliorant la transparence dans l'utilisation de la parafiscalité au titre des investissements. Le Gouvernement a continué à examiner en Conseil des Ministres et à publier trimestriellement les communications relatives à la collecte et à l'utilisation des redevances parafiscales prélevées sur la filière café-cacao. Depuis juin 2009, elles intègrent l'exécution semestrielle des budgets de fonctionnement du Comité de Gestion et des structures de la filière. Par ailleurs, le Comité de gestion continue de renforcer la confiance des acteurs de la filière et des partenaires au développement, à travers la rationalisation de l'utilisation des ressources pour les projets et principalement ceux à caractère social (FIMR), la lutte contre les maladies du café et du cacao et le lancement d'un programme quantité-qualité-croissance (2QC). Dans l'optique d'améliorer la situation des producteurs, le Gouvernement a poursuivi la réduction des prélèvements. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la filière café-cacao, un rapport provisoire a été présenté en octobre 2009 au Président de la République.

15. Des progrès ont été réalisés dans l'amélioration de la transparence du secteur des hydrocarbures.

- Pour la transparence dans le secteur, le Gouvernement a poursuivi la production et la publication des communications trimestrielles en Conseil des Ministres relatifs aux flux physiques et financiers. Le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers a été adopté en février et mis en application rigoureusement depuis avril 2009. La mise en œuvre du mécanisme a fragilisé la situation financière de la SIR, qui bénéficie dorénavant d'un niveau de protection très faible (3%) et d'une marge de raffinage modérée en raison de l'évolution du cours du pétrole brut sur le marché international.
- Le rapport final des années 2006 et 2007 conformes aux critères ITIE, rédigé par l'Administrateur est achevé. Le processus de validation conforme aux normes ITIE est en cours et devrait être achevé au mois de mai ou au plus tard en juillet 2010. Il sera diffusé par le communicateur et publié sur le site web du Ministère de l'Économie et des Finances (www.finances.gouv.ci).
- Concernant le cadre institutionnel du suivi des enlèvements, la Direction Générale des Impôts a été intégrée au dispositif existant et une Sous-direction des activités pétrolières a été créée. Elle a procédé au recensement des contribuables du secteur et à la collecte de contrats de partage de production. En outre, un rapport spécifiant les parts respectives des bénéficiaires de chaque enlèvement est produit chaque trimestre par le Comité de suivi des enlèvements de pétrole brut.

16. Dans le sous-secteur de l'électricité, une hausse tarifaire de 10% en moyenne est intervenue en début d'année 2009, elle visait l'amélioration de la situation financière du secteur. Mais en raison des problèmes persistants, une approche plus globale a été adoptée, par l'élaboration d'une stratégie, l'engagement d'une étude tarifaire, le lancement de négociations en vue de la réduction des charges de production de l'électricité en 2009. En 2009, la subvention accordée au secteur par l'État s'est établie à 47,4 milliards de FCFA.

| Encadré 4 : Réformes dans le secteur café cacao | |
|---|---|
| Mesures | État d'exécution |
| Communication chaque trimestre au Conseil des Ministres dans un délai de 45 jours, et publication, d'un rapport analytique sur le recouvrement et l'emploi des prélèvements parafiscaux sur le café/cacao et sur les soldes des comptes bancaires des structures de la filière, ainsi que des prix à l'exportation f.o.b. et bord-champs réalisés. | Les communications trimestrielles ont été produites et publiées régulièrement dans les délais de 45 jours prévus. Le Gouvernement s'engage à poursuivre la production et la publication des communications trimestrielles dans les mêmes délais et intégrer dans les communications semestrielles l'utilisation des redevances de fonctionnement de la filière café cacao, en 2010. Il entend également améliorer le contenu des rapports notamment au niveau des prix bord champ et des prix à l'exportation. |
| Adoption d'une feuille de route pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie pour le secteur café/cacao, comprenant un nouveau cadre institutionnel et réglementaire, sur la base des études et audits existants (fin 2009). | La feuille de route est adoptée, en vue de la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire. Une version provisoire de la stratégie de la filière a été remise au Chef de l'État en octobre 2009. Sur la base de ses instructions, des consultations sont en cours avec les différents acteurs en vue de proposer une version finale avant fin juin 2010. Le Gouvernement a entrepris l'audit technique et financier des 4 entités de la filière en vue d'assainir la gestion et de préparer la restructuration des organes. |
| Dans la perspective de réduire progressivement la taxation totale du cacao vers un taux de 22% du prix caf en 2011, opérer sur la campagne 2009/10 une réduction du droit d'enregistrement de 10 à 5%, du DUS de 220 à 210 FCFA/kg et des autres prélèvements parafiscaux d'au moins 5 FCFA/kg. Préparation de la transformation des prélèvements vers une taxation ad valorem (avant la campagne 2010/11). | Les réductions des droits d'enregistrement, des prélèvements parafiscaux et du DUS sont effectives depuis le début de la campagne 2009/10, et les travaux de préparation d'une taxation ad valorem se poursuivent. Par ailleurs, une réflexion est en cours afin de s'assurer que les allègements de charge profitent avant tout aux producteurs. |

17. **Concernant les grands travaux d'investissement de l'État, le Gouvernement a transformé cinq des conventions cadres en contrats de marchés publics, validé sa dette vis-à-vis de l'opérateur et respecté les procédures d'exécution financière.** La conversion des conventions cadres en contrats de marchés publics se fait sur la base du schéma suivant : (i) finalisation des études techniques détaillées par l'Opérateur; (ii) examen par le BNETD des documents techniques reçus de l'opérateur, (iii) rédaction des cahiers de charges et des prix y afférents par le BNETD et (iv) transformation des conventions en contrats de marchés publics. Compte tenu du volume important des travaux, cinq projets ont fait l'objet de transformation en marchés publics en 2009. Par ailleurs, conformément aux engagements pris, les autres conventions seront traitées en 2010. Concernant la dette de l'État vis-à-vis de l'opérateur, l'audit est achevé et le rapport final disponible. En outre, deux protocoles de règlement ont été signés.

| Encadré 5 : Réformes dans le secteur de l'énergie | |
|--|--|
| Mesures | État d'exécution |
| Communication chaque trimestre en Conseil des Ministres dans un délai de 45 jours—et publication— d'un rapport sur : les flux physiques et financiers du sous secteur de pétrole brut/gaz ; la production, l'exportation, la mise à la consommation et la taxation des produits pétroliers ; et la production, les coûts et les flux financiers dans le sous-secteur de l'électricité. | Les Communications à fin mars, juin, septembre, décembre 2009 sont disponibles, publiées et transmises au FMI. |
| Révision de la structure des prix des produits pétroliers en fonction des recommandations de l'audit de la distribution et de l'assistance technique du FMI de 2008 (révision des péréquations pour le transport et le butane, la parafiscalité pour le stock de sécurité, les marges des distributeurs et la marge protectrice des raffineries, avant fin septembre 2009. | Le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers est effectif depuis avril 2009. |
| Afin de limiter le déficit du secteur, renégociation des prix de cession de gaz avec les producteurs de gaz, renégociation des prix à l'exportation de l'électricité et révision de la structure tarifaire avant fin juin 2009, et si nécessaire, une augmentation tarifaire avant fin 2009. | <p><u>Révision tarifaire</u>: La demande de recrutement d'un consultant a été soumise à la Banque Mondiale à fin 2009.</p> <p><u>Renégociation du prix de cession de gaz</u> : Les négociations sont en cours avec les acteurs du secteur, en vue de la réduction des charges de production de l'électricité.</p> <p><u>Renégociation des prix à l'exportation</u> : Les prix à l'exportation sont contractuels.</p> |

18. **En matière de restructuration et de privatisation des entreprises publiques, les audits et les contrôles opérationnels ont été poursuivis.** Le contrôle et le suivi des sociétés d'État s'effectuent au travers de contrôles opérationnels et d'audits par la Direction des Participations et de la Privatisation (DPP). Ainsi, neuf (9) sociétés d'État ont fait l'objet de contrôles opérationnels et onze (11) autres d'audits. Ces actions de renforcement du suivi du portefeuille ont contribué à l'amélioration progressive des résultats des entreprises publiques. En vue de renforcer davantage le contrôle et le suivi des sociétés d'État, il paraît nécessaire de renforcer les capacités de la DPP, par le recrutement et la formation d'agents. Par ailleurs, depuis 2005, le Gouvernement a procédé à la restructuration de plusieurs sociétés d'État.

19. **Le Gouvernement a poursuivi la réforme du secteur financier et a mis en place le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF).**

- Le Gouvernement a adopté en 2009, la loi relative à la lutte contre le financement du terrorisme et une ordonnance portant réglementation bancaire, intégrant la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. La cellule nationale de

traitement d'informations financières (CENTIF) opérationnelle depuis avril 2008, poursuit son activité et produit régulièrement des rapports transmis à la BCEAO. D'autres textes communautaires ont été intégrés à la législation nationale. Il s'agit notamment, des textes relatifs (i) aux mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens scripturaux de paiement, (ii) aux entreprises d'investissements à capital fixe dans l'UMOA, (iii) à l'organisation de la profession d'experts comptables, (iv) à la répression des infractions en matière de chèques, de cartes bancaires et d'autres procédés électroniques de paiement.

- Le Gouvernement a adopté certaines recommandations issues du Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF) réalisé en mai 2009. A cet effet, il a mis en place en novembre 2009 un comité de suivi du secteur financier chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie, en vue de l'assainissement et du développement du secteur financier. Ce comité est aussi chargé du suivi du plan d'actions pour la mise en œuvre du PESF régional.
- Les banques en difficulté n'ont pas bénéficié d'appuis financiers de l'État en 2009. En décembre, la Commission bancaire a donné un avis conforme favorable à la demande d'autorisation pour la modification de la structure du capital social de *Versus Bank et BFA*, qui sont devenues respectivement société d'État et société à participation majoritaire de l'État. Elle a aussi conduit des missions de contrôle ponctuelles auprès de ces banques en février 2010.
- Un plan d'actions issu des conclusions de l'audit financier et opérationnel et des recommandations de la Commission Bancaire a été élaboré et adopté par le Conseil d'Administration de la BNI. Sa mise en œuvre fait l'objet de rapports réguliers qui indiquent des avancées positives.
- S'agissant de la CNCE, après l'avis conforme favorable de la Commission Bancaire en septembre 2009, l'agrément en qualité de banque lui a été accordé en octobre 2009. Les dispositions ont été prises pour contenir le niveau des nivellements décennaux à 5,41 milliards de FCFA en 2009. Elle a démarré ses opérations bancaires en avril 2010 et les nivellements décennaux ont pris fin.
- Concernant la BHCI, après une première augmentation de capital de 5 milliards de FCFA en 2009, une deuxième de 5,4 milliards de FCFA est prévue avant fin 2010, ce qui portera le total du capital à 12,1 milliards de FCFA, consolidant ainsi la situation financière de la Banque.
- En ce qui concerne les institutions de microfinance, le Gouvernement a conçu un plan d'assainissement du secteur, dont la période d'exécution se situe entre 2010 et 2018. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le Comité National de Préparation de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds de la Stratégie Nationale de la Microfinance a

été mis en place le 4 mai 2010 en plus du Comité National de la Microfinance réaménagé en mars 2009.

- 20. Les réformes des institutions de sécurité sociale ont connu des avancées.** S'agissant de la CNPS, les projets de textes modificatifs du Code de Prévoyance Sociale visant la restauration de l'équilibre financier et l'introduction d'une retraite complémentaire ont été rédigés. Par ailleurs, le plan de réforme de l'institution et le projet de loi d'habilitation ont été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement en septembre 2009, à la suite de la validation de l'étude actuarielle en novembre 2008. Ce projet de texte a été examiné par le Conseil de Gouvernement le 5 janvier 2010 et par le Conseil des Ministres le 18 mars 2010. Au terme de ses travaux, le Gouvernement a décidé de mettre en place un comité chargé de la réforme du régime de pension privé. Il entend ainsi adopter une démarche similaire à celle de la branche publique en procédant à une large concertation des partenaires sociaux et en garantissant la cohérence de la réforme des régimes de pensions. Au niveau de la CGRAE, le plan de réformes visant l'amélioration de la viabilité financière a été adopté le 6 août 2009. Un Comité devant conduire la réforme a été mis en place le 8 octobre 2009.
- 21. Des avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre des mesures relatives à l'amélioration de la gouvernance.** L'étude diagnostique pour l'adoption du plan national de bonne gouvernance a été achevée et validée par l'ensemble des acteurs en septembre 2009. De même, les projets et programmes de promotion de la bonne gouvernance ont été identifiés et validés en novembre 2009. La version finale du plan national a été transmise au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption au cours du premier semestre 2010.
- 22. Les réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires entamées en 2009 seront poursuivies en 2010.**
- 23. Le Gouvernement s'est impliqué dans le processus d'intégration régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO ainsi que dans la politique commerciale.** Les Chefs d'État de la CEDEAO ont décidé en janvier 2006 de la mise en place d'une 5^{ème} bande tarifaire dans la structure de leur Tarif Extérieur Commun (TEC). En octobre 2008, le Comité ministériel de suivi des négociations APE a effectivement adopté cette 5^{ème} bande au taux de 35%. La liste des produits rentrant dans cette bande reste à être déterminée. Dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union Européenne, la conclusion d'un APE régional intérimaire est en négociation en remplacement de l'APE intérimaire de la Côte d'Ivoire conclu avec l'Union Européenne en décembre 2007. Sur la question des mesures d'accompagnement, le Programme APE pour le développement (PAPED) a été adopté en février 2009 par les États membres de la CEDEAO. Concernant spécifiquement la Côte d'Ivoire, un Programme d'Aide au Commerce et à l'intégration Régionale (PACIR) lié à l'APE intérimaire est en cours d'exécution.

| Encadré 6 : Mesures d'amélioration du climat des affaires en 2009 | |
|--|---|
| Mesures | État d'exécution |
| Adoption de l'Ordonnance relative « à l'exéquatur » des décisions des Cours d'arbitrage permettant d'accélérer la résolution des litiges commerciaux et d'aider au désengorgement des tribunaux (avant fin 2009). | Le projet d'Ordonnance est en cours de révision, |
| Création des tribunaux de commerce (par Ordonnance) (avant fin 2009) ; et formation des cadres juridiques en matière commerciale (2009). | Le projet de loi est en cours de révision. Par ailleurs, le Gouvernement a procédé à la formation de cadres de la Justice en matière commerciale dans le cadre du projet d'appui à la Gouvernance et au renforcement de capacité en 2009. |
| Préparation d'un plan de réformes afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système judiciaire, et publication des décisions judiciaires (avant fin 2009). | L'étude diagnostique a été validée par la cellule technique et les parties prenantes au processus d'élaboration du plan de réformes ont été identifiées. |
| Réforme de la Loi sur la concurrence notamment en vue de lutter contre les pratiques non concurrentielles (avant fin 2009). | Projets de rapport de présentation et d'ordonnance relatifs à la concurrence transmis au Secrétariat du Gouvernement en décembre 2009, pour adoption. |
| Accélération des procédures administratives pour le traitement des dossiers de remboursement de crédit de TVA aux entreprises, de sorte que l'encours de crédits de TVA validé en attente de remboursement ne dépassera pas 10 milliards de FCFA durant 2009 (par rapport à l'encours de 28,4 milliards de FCFA à fin 2008). | L'encours de crédits de TVA à fin décembre 2009 s'élève à 9,77 milliards de FCFA, en dessous du plafond de 10 milliards de FCFA. |

IV. POLITIQUES SOCIALES ET MISE EN ŒUVRE DU DSRP EN 2009 ET PROGRES SOUS L'INITIATIVE PPTE

24. **Le cadre institutionnel du DSRP a été renforcé.** Le DSRP a été adopté en Conseil des Ministres le 26 mars 2009 et le Conseil National de suivi de la SRP a été créé par décret en août 2009. Les trois organes du Conseil sont fonctionnels. La stratégie a été déclinée en plan d'actions sectorielles. En vue de l'exécution des activités retenues, le Gouvernement a procédé à l'installation des comités locaux de suivi et de mise en œuvre du DSRP dans les dix (10) pôles régionaux. Par ailleurs, le projet de rapport annuel 2009 sur la mise en œuvre du DSRP déjà disponible, est en cours de finalisation et fera l'objet de publication à fin juin 2010.

25. **Le Gouvernement met en œuvre la stratégie de réduction de la pauvreté à travers l'orientation du budget vers les dépenses pro-pauvres.** Le renforcement des dotations budgétaires de ces secteurs, ainsi que leur exécution ont permis d'améliorer les indicateurs sociaux.

- Au niveau de l'éducation, le ratio Élève/Maître est ressorti à un Maître pour 45 élèves pendant les années scolaires 2007/08 et 2008/09. La mise en œuvre du DSRP par l'orientation sociale du budget devrait permettre d'améliorer ce taux dans les années avenir.
- S'agissant de la santé, la réhabilitation et la construction de nouveaux centres de santé, ainsi que le recrutement de personnel médical et paramédical ont permis d'améliorer le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié, de 63,9% en 2008 à 64,5% en 2009. Concernant la Pharmacie de la Santé Publique (PSP), un règlement de 8,6 milliards de FCFA a été effectué sur les restes à payer, dont le reliquat à fin 2009 a fait l'objet d'une convention, en vue de son apurement en 2010. Par ailleurs, un effort budgétaire additionnel a été consenti pour l'apurement intégral des passifs de cette structure avec une dotation complémentaire de 3 milliards de FCFA.

26. **Dans le but d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE à brève échéance,** le Gouvernement a mis un accent particulier sur la mise en œuvre des déclencheurs. Leur état d'exécution se présente de la manière suivante :

| Encadré 7: Déclencheurs pour le point d'achèvement PPTE | | | | | | | |
|---|---|--------------|------|------|--|--------------|--------------|
| Mesures | État d'exécution | | | | | | |
| Préparation d'un DSRP complet issu d'un processus participatif et mise en œuvre satisfaisante du DSRP pendant au moins un an, attesté par le rapport d'étape annuel soumis par le Gouvernement à l'AID et au FMI. | <p>Le DSRP adopté le 26 mars 2009 par le Conseil des Ministres, a été élaboré selon une approche participative impliquant l'administration, le secteur privé, la société civile, les populations et les partenaires au développement.</p> <p>Le premier rapport annuel de la mise en œuvre du DSRP sera finalisé et transmis au service de l'AID et du FMI avant fin juin 2010.</p> | | | | | | |
| Maintien de la stabilité macroéconomique, attesté par l'obtention de résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FRPC. | Deux missions d'évaluation du programme FEC effectuées en septembre 2009 et mars 2010, ont jugé l'exécution du programme globalement satisfaisante. | | | | | | |
| Publication trimestrielle d'états d'exécution budgétaire (y compris recettes; dépenses ventilées par nature, fonction et administration/nature, et en fonction des différents stades de l'exécution budgétaire; et identification des dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté) dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre pour au moins les quatre trimestres précédant immédiatement le point d'achèvement. | Quatre rapports trimestriels d'exécution budgétaire de l'année 2009 intégrant les dépenses pro-pauvres ont été régulièrement produits et publiés dans les délais. | | | | | | |
| Certification de conformité par l'organe compétent du projet de Loi de règlements pour un exercice budgétaire dans les dix mois suivant la fin de l'exercice concerné durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement. | Le projet de loi de règlement de l'année 2008 a été transmis à la chambre des comptes en octobre 2009. | | | | | | |
| Mise en place d'une entité de régulation des marchés publics opérationnelle (séparée des structures de contrôle) et publication trimestrielle, dans le bulletin des marchés publics, de la liste de tous les marchés passés et des contrats de concession accordés (y compris par les établissements publics) au moins pour l'exercice précédant immédiatement le point d'achèvement. | <p>L'Autorité nationale de Régulation des Marchés publics a été mise en place par le décret N°2009-260 du 06 août 2009 portant organisation et fonctionnement l'Autorité Nationale des marchés publics.</p> <p>La liste des marchés passés et des contrats de concession accordés est publiée régulièrement dans le bulletin des Marchés Publics et sur le site Internet (www.dmp.finances.gouv.ci), depuis 2005.</p> | | | | | | |
| Augmentation du nombre d'accouchements assistés par du personnel qualifié pour porter ce taux à 65% en moyenne au plan national (56% en 2006) durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement. | <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Années</th> <th style="text-align: center;">2008</th> <th style="text-align: center;">2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux d'accouchements assistés :</td> <td style="text-align: center;">63,9%</td> <td style="text-align: center;">64,5%</td> </tr> </tbody> </table> | Années | 2008 | 2009 | Taux d'accouchements assistés : | 63,9% | 64,5% |
| Années | 2008 | 2009 | | | | | |
| Taux d'accouchements assistés : | 63,9% | 64,5% | | | | | |

| Encadré 7: Déclencheurs pour le point d'achèvement PPTE (fin) | |
|--|---|
| Distribution à 90% des écoliers inscrits dans l'ensemble des écoles primaires publiques de trois manuels couvrant le français, les mathématiques, et «l'éducation civique et morale», durant au moins l'année scolaire précédant immédiatement le point d'achèvement. | Indicateur en 2008/2009 : 70,90 % Prévu pour 2010/2011 : 90% |
| Publication sur une base trimestrielle, dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre sur le site Internet du Trésor, des données sur la dette extérieure et intérieure publique garantie par l'État (encours, obligations courantes de service de la dette due et paiements effectifs à ce titre, décaissements de prêts) durant au moins les quatre trimestres précédant immédiatement le point d'achèvement. | Les données sur la dette publique ont été publiées sur le site Internet du Trésor public (www.tresor.gov.ci), conformément aux engagements pris par le Gouvernement. |
| | |
| Mesures | État d'exécution |
| Publication régulière d'un rapport sur les paiements effectués à l'État par les industries extractives et les recettes reçues par l'État de ces mêmes industries – mines, pétrole et gaz – conformément aux critères de l'ITIE, avec un rapport annuel récent durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement. | Le rapport 2006-2007 a été validé au plan national et soumis pour la certification en qualité de pays conforme aux critères ITIE. Celui de l'année 2008 sera finalisé et validé sur le plan national avant fin septembre 2010. |
| Publication annuelle, dans les sept mois suivant la fin de l'année civile, des états financiers certifiés de la PETROCI conforme aux normes internationales durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement. | Les comptes certifiés de PETROCI sont publiés chaque année. Celui de l'exercice 2008 a été publié en juillet 2009 et transmis au FMI et à la Banque mondiale. |
| Réduction de la taxation totale de la production de cacao à un niveau n'excédant pas 22% du prix CAF telle que prouvée par (i) la promulgation de la loi des finances ; et (ii) une communication officielle aux exportateurs émise pas plus tôt que cinq mois avant le début de la campagne ; | Le système de taxation en pourcentage du prix CAF sera intégré à la stratégie découlant de la réforme de la filière. Il s'insère dans la définition du nouveau mécanisme de commercialisation qui devrait entrer en vigueur à compter de la campagne 2010–11. Une étude de cours a été initiée, en vue de préparer le passage à la taxe ad-valorem. |
| Adoption par le Gouvernement d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire pour la filière café/cacao et la mise en place satisfaisante des responsabilités retenues par le Gouvernement durant au moins six mois précédant immédiatement le point d'achèvement, en conformité avec sa nouvelle stratégie de développement du secteur. | Une version provisoire de la stratégie de la filière a été remise au Chef de l'État en Octobre 2009. Sur la base de ses instructions, des consultations sont en cours avec les différents acteurs en vue de proposer une version finale avant fin juin 2010. |

V. PROGRAMME APPUYE PAR LA FEC POUR 2010

27. **Les objectifs de notre programme 2010 sont liés au DSRP et à sa mise en œuvre.** Notre programme soutenu par la FEC vise notamment à assurer la stabilité macroéconomique, à créer les conditions d'une croissance soutenue et dont les fruits sont équitablement repartis, et à lutter plus efficacement contre la pauvreté, en renforçant la gestion des finances publiques et la construction d'infrastructures économiques et sociales. Le budget 2010 est orienté prioritairement vers les secteurs sociaux à travers l'augmentation des dépenses pro-pauvres et des dépenses d'investissement. Les réformes structurelles engagées dans le cadre du programme visent à assurer l'approvisionnement régulier de l'économie en énergie, et à finaliser la réforme du secteur café-cacao en vue de l'amélioration des revenus des paysans. Par ailleurs, la consultation des acteurs sectoriels sur le DSRP a permis de concevoir les plans d'actions sectoriels, dont le chiffrage des besoins a été effectué. Afin de renforcer l'adéquation du budget de l'État avec les objectifs du DSRP, les programmes issus de ces plans d'actions serviront de base à l'élaboration des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), qui devraient être finalisés en 2010 pour les Ministères de l'Éducation et de la Santé. En outre, le Gouvernement a l'intention d'organiser une table ronde des bailleurs de fonds.

A. Principaux objectifs du budget de 2010

28. **Le budget 2010 est en conformité avec les engagements pris en novembre 2009 et vise à renforcer la lutte contre la pauvreté, l'investissement public, tout en contrôlant les déficits.** Le programme de l'année 2010 vise à (i) réaliser une croissance du PIB réel de 3%; (ii) contenir le taux d'inflation en moyenne annuelle à 2,5%, et (iii) augmenter les dépenses pro-pauvres d'environ 0,4% du PIB et des dépenses d'investissement sur ressources propres de 0,4% du PIB. Il en résulterait un déficit budgétaire global (hors dons pour apurement des arriérés) à 2,0% du PIB.

29. **Le Gouvernement entend poursuivre sa politique d'orientation des dépenses vers les secteurs sociaux et ceux porteurs de croissance.** Ainsi, le budget 2010 prévoit une augmentation des dépenses pro-pauvres qui devraient s'établir à 8,1% du PIB contre 7,7% en 2009 et le maintien de celles destinées aux investissements à 3,1% du PIB. Par ailleurs, les grands travaux d'investissement de l'État seront contenus à leur niveau de 2009 de 40 milliards de FCFA, soit environ 0,3% du PIB. En parallèle, les dépenses du budget 2010 s'inscrivent dans la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes à travers le renforcement des contrôles sur les abonnements de l'État et la maîtrise de la masse salariale. S'agissant des dépenses liées à la sortie de crise, elles s'afficheront à 1,3% du PIB, en hausse de 0,1% par rapport à celles de 2009, en relation avec le report des élections présidentielles. Le Programme de sortie de crise bénéficiera du soutien des bailleurs de fonds à hauteur de 0,2% du PIB.

30. **Les besoins de financement pour 2010 restent significatifs.** Le besoin de financement non couvert s'élève à 95,4 milliards de FCFA en 2010, malgré les efforts d'optimisation du potentiel fiscal, de rationalisation des dépenses et la prise en compte de projets financés sur ressources extérieures déjà identifiés, ainsi que du financement net prévu sur le marché financier de l'UEMOA. Pour garantir le financement du programme, le Gouvernement entend mobiliser tous les appuis budgétaires identifiés notamment ceux des institutions multilatérales (FMI, Banque mondiale, BAD et l'UE) et des partenaires bilatéraux, en 2010 et si possible recourir à de nouveaux appuis extérieurs. Il entend par ailleurs profiter d'une meilleure réaction du marché régional. Dans ce contexte, le Gouvernement harmonisera et validera sur une base mensuelle, selon les besoins de trésorerie, les modifications de calendrier d'émission et les soumettra à la BCEAO en vue d'une coordination avec les autres programmes d'émissions de la zone UEMOA. De plus, il tiendra régulièrement les sessions du Comité de trésorerie, à l'effet d'ajuster les rythmes d'exécution des dépenses en fonction des projections de recouvrement de recettes. Sur cette base, le Gouvernement envisage de poursuivre l'effort de réduction nette de la variation des exigibles envers les opérateurs économiques d'au moins 45 milliards de FCFA en 2010, après le paiement net, base caisse des restes à payer du Trésor de 70,3 milliards de FCFA en 2009 pour un objectif de 60 milliards de FCFA.

31. **Le Gouvernement entend mettre en œuvre complètement les accords de restructuration de la dette extérieure.** Lancée le 15 mars 2010, l'opération d'échange des anciens titres Brady contre le nouveau titre a été acceptée par la quasi-totalité des créanciers détenant 99,98% de ces titres. Par ailleurs, le Gouvernement entend conclure les accords bilatéraux avec les deux derniers créanciers du Club de Paris. Dans ce même cadre et en vue de bénéficier des conditions comparables à celles obtenues au Club de Paris, le Gouvernement s'attèlera à finaliser les accords de restructuration avec les créanciers bilatéraux hors Club de Paris et les autres créanciers commerciaux (Standard Bank Londres – obligations BNI – et Standard Bank New Jersey – obligations Sphynx). Le Gouvernement va poursuivre une restructuration en conformité avec les exigences de comparabilité du Club de Paris et avec l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés du FMI et de la Banque Mondiale. Nous avons l'intention de la conduire d'une manière cohérente avec la politique du FMI en situation d'arriérés, notamment en matière de transparence d'information, d'équité entre créanciers, et de dialogue avec les créanciers.

B. Réformes structurelles dans le domaine des finances publiques

32. **La politique fiscale est axée sur l'augmentation des recettes fiscales intérieures et douanières, tout en favorisant l'investissement privé et la reconstruction du pays.** De façon spécifique, la résolution des problèmes identifiés à la douane nécessitera des mesures soutenues dans plusieurs domaines.

Encadré 8 : Mesures budgétaires structurelles relatives aux ressources pour 2010

Impôts (DGI)

- Achèvement du redéploiement de l'administration fiscale dans les zones CNO et renforcement des mesures de relance et de recouvrement.
- Finalisation du progiciel de suivi des exonérations avant fin octobre 2010 et production trimestrielle des niveaux d'exonérations par nature d'impôts à partir de novembre 2010.
- Renforcement du contrôle de la facture normalisée suite à l'accroissement des effectifs en personnel.

Douanes (DGD)

- Poursuite de la rationalisation des exonérations par la revue de la réglementation existante, ainsi que la prise en compte des recommandations de la mission d'assistance technique d'avril 2010 en vue de l'amendement des textes à l'issu du séminaire prévu en mai 2010 ; et application des nouvelles dispositions, à partir de septembre 2010.
- Production systématique et détaillée des recettes non perçues au titre des exonérations, par le progiciel de gestion des dédouanements SYDAM-World.
- Opérationnalisation du mécanisme d'alimentation de la régie de remboursement des crédits de TVA, notamment à travers la prise en compte de ce volet dans SYDAM World, à partir de mai 2010.
- Établissement de procédures simplifiées (en tenant compte de la transmission électronique vers SYDAM-WORLD, qui se fait déjà) entre Bivac et la DARRV, pour que cette dernière dispose rapidement, et de façon anticipée, des attestations de valeur et des documents douaniers afférents.
- Suite au renforcement des effectifs et des moyens de la DARRV, production d'un rapport présentant les résultats du renforcement de l'analyse de risque, pour décembre 2010.
- A titre temporaire et en attendant que la DAARV soit pleinement opérationnelle, formation de spécialiste du tarif et de l'évaluation en renforcement des services dits de « première ligne ».
- À titre de première étape dans la réorganisation des services de deuxième ligne, création d'une unité responsable du contrôle différé.
- Finalisation de l'audit du système informatique de la Douane (Juillet 2010) et mise en œuvre des recommandations.

DGI/DGD/DGTCP

- Adoption et mise en œuvre conjointe des recommandations de l'assistance technique dans le cadre du renforcement de la lutte contre la fraude.
- Renforcement des capacités : formation des douaniers aux techniques de jaugeage ; demande d'assistance continue des experts du domaine engagés par la Direction Générale des Douanes ; mise à la disposition des services douaniers (et à terme la DGI), à fin juin 2010, d'une banque de données sur les risques et infractions.
- Limitation de l'encours des crédits de TVA à rembourser à 10 milliards de francs CFA.
- ***Autres structures***
- Poursuite de la rationalisation à la suite de l'inventaire de 2009 des recettes de services perçues par les Ministères à travers la création de nouvelles régies.
- Finalisation du manuel de procédures de création des recettes de services.
- Suivi régulier de la situation et collecte systématique des dividendes des entreprises publiques.

33. La mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion des finances publique sera poursuivie.

Encadré 9 : Mesures budgétaires structurelles relatives aux dépenses pour 2010

- Extension de l'interfaçage SIGFP – ASTER à cinq nouvelles localités. Renforcement du contrôle des abonnements et consommation d'eau, d'électricité et de téléphone de l'État.
- Prise en compte des résultats du recensement des fonctionnaires et agents de l'État dans la préparation du budget 2011.
- Suivi et gestion des délais d'exécution de la dépense dans le SIGFiP, après une concertation avec les acteurs.
- Poursuite de la déconcentration du SIGFiP par la connexion de cinq (5) localités.
- Production et transmission à l'IGF par tous les DAAF, d'un rapport trimestriel de l'exécution physique et financière des dépenses, dans un délai de 30 jours, puis production d'un rapport de synthèse par l'IGF, dans le délai de 15 jours suivants.
- Poursuite de la limitation du recours systématique aux avances de trésorerie conformément à l'arrêté de mars 2009.
- Début effectif des activités de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics en septembre 2010; production et publication de rapports d'activités trimestriels, dans un délai d'un mois après la fin du trimestre.
- Les appels d'offres pour les marchés publics feront l'objet de publications trimestrielles systématiques.
- Transformation des quatre (4) conventions cadres restants en contrats de marchés publics relativement aux grands travaux d'investissement de l'État à fin juillet 2010.
- Elaboration de Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) dans les Ministères de l'Education et de la Santé à fin août 2010, en vue de leur prise en compte dans le budget 2011.
- Elaboration d'un guide méthodologique CDMT en fin d'année, afin de faciliter la confection des documents budgétaires des autres Ministères.
- Finalisation du projet de loi organique relative aux lois de finances et d'une nomenclature budgétaire fonctionnelle conforme au Manuel des Statistiques des Finances Publiques 2001.

34. La maîtrise des effectifs de la fonction publique et l'amélioration de leur gestion seront poursuivies. Le Gouvernement entend adopter une stratégie à moyen terme de gestion de la masse salariale. Par ailleurs, la réforme des systèmes de pensions des secteurs public et privé sera poursuivie.

Encadré 10 : Réformes structurelles de l'administration publique

- Finalisation du recensement des fonctionnaires et agents de l'État en 2010, suivie du contrôle de la masse salariale dans les secteurs à grands effectifs (éducation, santé, enseignement supérieur et police).
- Élaboration avant fin septembre 2010, d'un programme de réformes des administrations publiques, basé sur les conclusions des études organisationnelles des Ministères, comprenant notamment la création des Secrétaires généraux des Ministères.
- Adoption avant fin 2010, des textes portant augmentation de l'âge de départ à la retraite pour l'ensemble des fonctionnaires de 57 à 60 ans à l'exception de certains corps de métiers, avec effet à partir de janvier 2011.
- Elaboration d'une note sur l'évolution des effectifs et de la masse salariale à moyen terme prenant notamment en compte l'apurement des soldes des revalorisations salariales avant fin mai 2010 (action préalable).
- Mise en place d'un système intégré de gestion des fonctionnaires et agents de l'État (SIGFAE) et confection du « fichier unique de référence » en décembre 2010.
- Validation de la situation des cotisations non reversées à la CNPS et à la CGRAE par les entreprises publiques et les EPN concernés, ainsi que l'établissement d'un plan d'apurement des impayés avant fin mai 2010.
- Mise en œuvre de la réforme de la CGRAE notamment par (i) le lancement du dialogue social à partir de mai 2010, (ii) l'estimation des changements paramétrique et institutionnel du système de retraite, en vue d'inclure l'impact financier des réformes de la branche au Budget de 2011 et (iii) la soumission des projets de texte de réformes au Gouvernement en novembre 2010.
- Limitation du déficit de la CGRAE à la charge du budget de l'État en 2010 à 56,4 milliards de FCFA.
- Création d'un comité de réforme en juin 2010, préparation et conduite du dialogue social, proposition d'un système de paramétrage en vue de l'équilibre du système, et formalisation des dispositions retenues par l'adoption de projets de Loi et décrets avant fin décembre 2010.

35. La stratégie de gestion de la dette à moyen terme sera préparée avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE devrait permettre à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel du stock de sa dette extérieure. Afin de tirer un meilleur avantage des retombées qui en découleraient et d'honorer les échéances futures de sa dette extérieure, le Gouvernement préparera, en relation avec les partenaires techniques et financiers, notamment le FMI et la Banque mondiale, une stratégie à moyen terme de gestion de la dette. Cette orientation, couplée à une gestion saine des finances publiques, devrait favoriser la soutenabilité à long terme de la dette. Par ailleurs, il mettra en place le Comité National de la Dette Publique (CNDP) en 2010, conformément aux recommandations de l'UEMOA.

36. Le Gouvernement entend mener dès maintenant une réflexion approfondie sur la transition fiscale. À cet effet, il mettra en œuvre le plan d'action découlant des recommandations de l'UEMOA en la matière. Par ailleurs, en vue d'éviter des pertes de recettes fiscales dues à la mise en œuvre des APE, le Gouvernement entend solliciter une assistance technique du FMI pour renforcer les performances des Administrations en charge de la fiscalité intérieure. Elle devrait se traduire par un élargissement de l'assiette fiscale et

la mise en place de mesures incitatives devant aboutir à une fiscalisation progressive du secteur informel.

B. Politique Monétaire et Réformes du Secteur Financier

37. Le Gouvernement a sollicité l'assistance financière de l'Initiative « FIRST» en vue de préparer la stratégie de développement du secteur financier. À cet effet,

- Le Comité chargé de la stratégie de développement du secteur financier (CODESFI) créé en novembre 2009, approfondira le diagnostic et les recommandations du PESF dans les domaines du financement de l'activité économique, des banques, de la microfinance, des assurances, de la sécurité sociale et de la justice.
- Le Gouvernement envisage, en relation avec les instances monétaires et financières régionales, de redynamiser le secteur financier pour lui assurer une meilleure contribution au financement de l'économie. Un atelier, pour lequel une requête de financement a été formulée à l'Initiative FIRST par le Gouvernement, sera organisé à cet effet en septembre 2010, et ses conclusions ainsi que les résultats d'études supplémentaires à réaliser au quatrième trimestre, permettront d'élaborer et d'adopter, avant la fin du deuxième trimestre 2011, une stratégie d'assainissement et de développement du secteur financier. Le CODESFI veillera à la mise en œuvre de cette stratégie en 2011.
- La stratégie d'assainissement et de développement du secteur financier définira le rôle du Gouvernement dans ledit secteur.

38. Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts de suivi de la restructuration des banques en difficulté, sans injecter des ressources publiques nouvelles dans les banques à capitaux publics majoritaires (BFA, Versus).

Encadré 11 : Mesures de réforme du système financier en 2010

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de la BNI issu des recommandations de la Commission Bancaire et celles de l'audit financier et opérationnel.
- Limitation de la subvention implicite de l'État au titre des nivellements décennaux à 5 milliards de FCFA en 2010 au profit de la CNCE, en relation avec sa transformation en banque.
- Mise en place des comités d'audit et de crédit de la CNCE par le Conseil d'Administration.
- Poursuite des réformes dans les banques publiques, en vue d'une amélioration dans le respect des ratios prudentiels.
- Poursuite de l'amélioration de la gouvernance et de la qualité du portefeuille des institutions de microfinance.
- Évaluation ponctuelle de la situation financière de Versus Bank et de BFA par la Commission Bancaire de l'UMOA en février 2010.
- Elaboration sur la base des recommandations de la Commission Bancaire, des plans d'actions pour VERSUS BANK et BFA dont la mise en œuvre démarrera avant la fin de l'année 2010.
Rachat par l'État du portefeuille en souffrance de BFA de 36,8 milliards de FCFA à 31,3 milliards de FCFA après une décote de 5,5 milliards de FCFA. Mise en place d'un Comité de recouvrement s'appuyant sur la puissance publique pour récupérer les créances rachetées sur une période de douze ans à compter de 2010, avec un objectif de recouvrement de 2,6 milliards de FCFA par an, afin de permettre à l'État de faire face à l'échéance annuelle d'égal montant.

Encadré 11 : Mesures de réforme du système financier en 2010 (fin)

- Rachat par l'État du portefeuille en souffrance de Versus Bank de 20,7 milliards de FCFA à 15,1 milliards de FCFA après une décote de 5,6 milliards de FCFA. Mise en place d'un Comité de recouvrement s'appuyant sur la puissance publique pour récupérer les créances rachetées sur une période de dix ans à compter de 2009, avec un objectif de recouvrement de 1,5 milliard de FCFA par an, afin de permettre à l'État de faire face à l'échéance annuelle d'égal montant.
- Suivi par le Gouvernement de l'augmentation du capital social de la BHCI à 12,1 milliards de FCFA avant fin 2010, afin de consolider sa situation financière et mettre la banque en totale conformité avec les normes prudentielles.
- Réalisation par le Gouvernement en 2010 d'une étude sur la politique de financement du logement, en vue de la définition d'une stratégie pour le financement du logement social et des mesures spécifiques éventuelles à prendre en faveur de la BHCI.

39. **Le Gouvernement continuera à s'appuyer sur la Commission Bancaire et soutiendra la réforme institutionnelle de l'UMOA.** L'ordonnance portant réglementation bancaire a été prise le 1^{er} décembre 2009. Suite à l'adoption du nouveau traité de l'UMOA et de la nouvelle Convention régissant la Commission Bancaire, les instruments de ratification de ces deux textes ont été transmis le 2 mars 2010 à l'État du Sénégal, qui en est le dépositaire. En définitive, la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO est entrée en vigueur depuis le 1^{er} avril 2010. Soutenant cette réforme, le Gouvernement a pris les dispositions pour : (i) désigner ses représentants au sein des nouvelles instances communautaires et (ii) appuyer la mise en œuvre de toutes décisions ou recommandations qu'elles seraient amenées à prendre. Par ailleurs, le projet d'ordonnance portant réglementation des systèmes financiers décentralisés sera adopté en 2010.

C. Gouvernance et autres réformes structurelles

40. **Le Gouvernement poursuivra les efforts pour l'amélioration de la bonne gouvernance.** Il adoptera le plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption en Conseil des Ministres et débutera sa mise en œuvre avant fin 2010.

- S'agissant de la loi sur l'enrichissement illicite, le Gouvernement procédera à l'actualisation du projet, à son adoption ainsi qu'à sa transmission au Parlement avant fin 2010.
- Dans le cadre de l'élaboration du Code d'éthique et de déontologie, le questionnaire relatif aux valeurs d'éthiques et de déontologie à promouvoir a été adressé aux différentes structures publiques, privées et à la société civile. Ce processus d'adoption devrait être conduit selon le schéma suivant : (i) traitement des données du questionnaire par un consultant qui élaborera les projets de charte d'éthique et de code de déontologie, (ii) pré-validation des projets, (iii) finalisation des projets de charte d'éthique et de code de déontologie pour les administrations publiques, à fin juin 2010 et (iv) adoption en Conseil des Ministres au plus tard fin septembre 2010.

41. **Le Gouvernement poursuivra les efforts pour l'amélioration de l'environnement des affaires.** Un groupe de travail sur l'amélioration de l'environnement des affaires « Doing Business » a été créé en février 2010. Le Gouvernement envisage de prendre des décrets portant création du Centre de Facilité des Entreprises en Côte d'Ivoire et de l'Agence de Gestion des Terrains Industriels avant fin septembre 2010. De même, il entend finaliser la mise en œuvre des actions suivantes, avec l'appui des partenaires au développement.

Encadré 12 : réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires.

- Adoption de l'Ordonnance relative « à l'exéquatour » des décisions des Cours d'arbitrage permettant d'accélérer la résolution des litiges commerciaux et d'aider au désengorgement des tribunaux (avant fin septembre 2010).
- Création des tribunaux de commerce, avant fin 2010, et poursuite de la formation des cadres de la justice en matière commerciale.
- Validation d'un plan de réformes afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système judiciaire, et publication des décisions judiciaires (septembre 2010).
- Adoption par le Conseil des Ministres du projet de loi sur la concurrence notamment, en vue de lutter contre les pratiques non concurrentielles (avant fin septembre 2010).

42. **Le Gouvernement entend finaliser en 2010 la réforme du secteur café-cacao.** Il s'agit d'adopter avant la campagne 2010–11, une nouvelle stratégie définissant un nouveau cadre légal et réglementaire, un nouveau mécanisme de commercialisation, ainsi qu'une réforme fiscale qui assurent l'amélioration du revenu des paysans, en conformité avec l'orientation « pro-pauvres » du programme.

Encadré 13 : Mesures sur la filière café/cacao en 2010

- Poursuite de la Communication trimestrielle en Conseil des Ministres dans un délai de 45 jours, et publication du rapport analytique sur les flux physique et financiers.
- Transformation pour la campagne 2010/11, de la taxe totale sur le secteur café/cacao en une taxe ad valorem ne dépassant pas 22%. À cet effet, deux études portant sur le coût de fonctionnement des structures de la filière et sur la transmission des prix internationaux aux producteurs, suite au changement de la parafiscalité ont été lancées en avril 2010 pour être achevées en juin 2010. Les recommandations issues des études contribueront à la définition de la stratégie sur la mise en place de la nouvelle taxation.
- Achèvement de l'audit sur le recensement des producteurs pour le renouvellement des instances de la filière, à fin juillet 2010 et mise en œuvre des recommandations de l'audit.
- Adoption par le Conseil des Ministres et publication de la stratégie de la filière café-cacao avant fin septembre 2010.

43. Les efforts pour améliorer la transparence et l'efficacité dans le secteur de l'énergie devraient se poursuivre au cours de l'année 2010.

- Les rapports d'évaluation indépendante du secteur conformes aux normes ITIE pour les années 2006 et 2007 ont été adoptés par le Conseil National ITIE et soumis aux instances internationales. Sur la base de ces acquis, la Côte d'Ivoire aspire à être éligible au statut de pays conforme aux critères ITIE, au cours du deuxième semestre 2010.
- En ce qui concerne la réforme du sous-secteur pétrolier amont, le projet de code des hydrocarbures, de contrat de partage de production et d'accords d'association, sera finalisé à fin juin 2010.
- Au niveau du sous-secteur pétrolier aval, le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers à la pompe était rigoureusement appliqué jusqu'à avril 2010. Cependant, face aux grèves des transporteurs, le gouvernement a dû réduire la TSU et autres prélèvements sur le gasoil et le super en avril/mai/juin respectivement de 30/59/59 et de 0/22/16 FCFA par litre. En consultation avec toutes les parties concernées, le Gouvernement compte reprendre l'application du mécanisme automatique sur le gasoil et le super début juillet 2010.
- Par ailleurs, le Gouvernement entend adopter avant fin 2010, une nouvelle formule des prix. La révision de la structure des prix, notamment le niveau de la fiscalité, va impliquer l'ensemble des acteurs du circuit de distribution des produits pétroliers. Il va rendre compte de la marge de raffinage internationale, en vue d'éviter à la SIR des pertes d'exploitation liées à une contraction éventuelle des marges de raffinage.

44. Le Gouvernement poursuivra ses efforts, en vue de la restructuration du secteur électricité. Les mesures nécessaires pour clarifier le cadre légal et réglementaire de la SOGEPE en tant que dépositaire des actifs de l'État dans ce secteur ont été adoptées en mars 2010. Sur cette base, le patrimoine immobilier de l'ex-société Énergie Électrique de Côte d'Ivoire (EECI) a été transféré à la SOGEPE. Pour la résolution du déficit d'offre d'électricité, accentué par une panne majeure et des opérations d'entretien, le Gouvernement a accordé une subvention complémentaire de 21,5 milliards de FCFA portant ainsi le niveau global à 80,8 milliards de FCFA au secteur, prenant en compte la location de centrales thermiques mobiles. En outre, dans le cadre de réduction de la subvention au secteur électricité, la consultation de l'ensemble des acteurs, en vue de leur contribution à la réduction du déficit du secteur a démarré. Elle combinera une renégociation des prix de cession du gaz avec les trois principaux opérateurs gaziers, une révision de la structure des tarifs, la création de fonds d'investissement, et de nouvelles hausses tarifaires. Les négociations devraient aboutir à rétablir à moyen terme l'équilibre financier durable du secteur.

Encadré 14 : mesures relatives au secteur de l'énergie

- Poursuite de la Communication en Conseil des Ministres, dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre, des informations sur les flux physique et financier du secteur de l'énergie.
- Hausse des tarifs d'électricité de 10% en moyenne début octobre 2010.
- Finalisation et adoption en Conseil des Ministres, à fin juillet 2010, du projet de code des hydrocarbures, du contrat de partage de production et d'accord d'association.
- Redéfinition des rôles et responsabilités dans le secteur pétrole et gaz à travers notamment l'approbation d'un contrat plan pour PETROCI, à fin juin 2010.

45. **Le Gouvernement entend définir une nouvelle stratégie globale des entreprises publiques.** L'objectif visé par cette réforme qui sera adoptée en Conseil des Ministres au cours du troisième trimestre 2010 est l'amélioration des performances du portefeuille, ainsi que la réduction des subventions et du nombre d'entreprises en difficultés. À cet effet, le Gouvernement envisage : (i) de renforcer le contrôle des entreprises publiques, l'assistance aux entreprises en difficulté, et le processus budgétaire, (ii) d'améliorer le taux de transmission des états financiers, le système d'information et de gestion et (iii) d'élaborer des contrats-plans de performance. L'exécution de cette nouvelle stratégie devrait permettre d'accroître les contributions de ces entreprises publiques au budget de l'État.

46. **Le Gouvernement prendra des mesures en vue de contribuer à la viabilité financière de la SODECI et lui permettre d'assurer l'approvisionnement en eau des populations.** En février 2010, le Gouvernement a réglé à la SODECI un montant de 10 milliards de FCFA comprenant les titres échus à hauteur de 7,5 milliards de FCFA et des restes à payer pour 2,5 milliards de FCFA. Il envisage à cet effet d'assurer les paiements mensuels, sur la base des consommations d'eau de l'État, à partir d'avril 2010. Par ailleurs, il compte appliquer aux clients le tarif de l'eau arrêté en 2008, à partir d'avril 2011. Le retard pris dans la mise en œuvre de ce nouveau tarif est lié à la crise socio-économique que traverse le pays. Toutefois, depuis 2008 la rémunération du concessionnaire a été ajustée sur la base du nouveau tarif de 2008.

47. **La situation de la SIR nécessite la prise des mesures qui lui assureront une viabilité financière dans la durée.** Pour améliorer la situation financière de la SIR, le Gouvernement a contracté auprès du secteur bancaire un crédit de 35 milliards de FCFA pour solder sa dette commerciale arrêtée au 31 décembre 2008. À cet effet, le montant de 40 FCFA/litre prélevé sur la TSU sur les prix produits pétroliers initialement destiné au remboursement de la dette commerciale de la SIR a été réaffecté : (i) à la SIR pendant le premier trimestre et (ii) et à partir d'avril pour moitié, soit 20 FCFA au remboursement de la créance du secteur bancaire et l'autre moitié comme subvention à l'amélioration de la marge de raffinage de la SIR.

D. Intégration régionale et politiques commerciales

48. **Le Gouvernement est déterminé à poursuivre le processus d'intégration régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO.** Il continuera d'appuyer l'édification d'un marché commun à travers : (i) la définition des produits de la 5^{ème} bande du TEC CEDEAO, (ii) le soutien à la mise en œuvre d'une politique commerciale commune à l'égard des pays tiers et (iii) le soutien à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Par ailleurs, le Gouvernement appuiera la conclusion d'un APE régional intérimaire en remplacement de l'APE intérimaire de la Côte d'Ivoire. Les négociations sur le financement du Programme APE pour le Développement (PAPED) par l'Union Européenne se poursuivront en 2010, en vue de la consignation des différents engagements de financement dans le texte de l'accord. De même, la Côte d'Ivoire poursuivra l'exécution du Programme d'Aide au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR). Face au retard enregistré dans la signature de l'APE régional, le Gouvernement négociera le report de nouveau, avec l'Union Européenne du démantèlement tarifaire.

VI. STATISTIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

49. **Le Gouvernement s'engage à continuer les efforts d'amélioration du système statistique en vue de produire régulièrement les données économiques et financières de qualité.** A cet effet, le Schéma Directeur de la statistique 2009–13 sera adopté avant fin septembre 2010 et une stratégie de mobilisation de ressources sera définie en vue de faciliter sa mise en œuvre. Il s'agit entre autres de : (i) l'appui à la réalisation d'enquêtes nationales et sectorielles, (ii) des ateliers relatifs à la mise en place de la base des données du Système Intégré de Gestions des Informations, (iii) la rénovation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), (iv) l'élaboration de l'annuaire des services statistiques ministériels et (v) l'enquête sur le secteur informel à Abidjan.

50. **Le Gouvernement renforcera ses capacités administratives, notamment dans les domaines affectés par la crise.** Le Gouvernement continuera de bénéficier d'une assistance de la part du FMI et d'autres partenaires au développement pour : (i) renforcer les administrations des impôts et des douanes, (ii) examiner les exonérations fiscales, (iii) aider à mettre en œuvre le plan d'actions de réforme des finances publiques, (iv) améliorer les comptes nationaux par la définition d'une nouvelle année de base, en vue de construire une matrice de comptabilité sociale et (v) mettre en place la stratégie de développement du secteur financier. En outre, en vue de renforcer la gestion de la dette publique, le Gouvernement entend entreprendre un programme de renforcement des capacités, afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement à moyen terme. À cette fin, le Gouvernement sollicitera l'assistance technique du FMI.

VII. SUIVI DU PROGRAMME

51. **Le programme continuera à faire l'objet de revues semestrielles par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs et de repères**

structurels. Ces indicateurs ainsi que les actions préalables sont définis dans le Protocole d'accord technique du 13 mars 2009, le Supplément du 2 novembre 2009, et le supplément ci-joint (PAT). La troisième revue du programme sera basée sur les critères de réalisation à fin juin 2010 et la quatrième, sur ceux à fin décembre 2010.

52. **Le Gouvernement a établi des cadres nationaux de suivi du programme.** Pour veiller à l'exécution effective du programme triennal, le Gouvernement a mis en place plusieurs comités interministériels. Le «Comité Interministériel de Suivi du Programme Économique et Financier» sous l'égide du Premier Ministre créé en mars 2009 est opérationnel et suit la mise en œuvre du programme pour 2009-11. Il est appuyé par la «Cellule Stratégique et le Secrétariat technique de Suivi du Programme Économique et Financier» dans le suivi quotidien. Le Comité coordonnera en étroite relation avec les données du Comité de trésorerie, les travaux des comités interministériels spécifiques, entre autres, le «Comité de gestion de la filière café/cacao», le «Comité interministériel des matières premières», le «Comité DSRP». Par ailleurs, en vue d'assurer la traçabilité dans l'exécution des grands travaux, le comité interministériel de suivi des grands travaux a été mis en place. De même, un ensemble d'outils cohérents ont été adoptés pour assurer une exécution des dépenses conforme au cadre existant. Ce Mémoire de politiques économique et financière sera publié au sein du Gouvernement, des administrations et entités publiques et de la société ivoirienne.

53. **Pendant toute la durée du programme, le gouvernement s'engage,** pour tout nouvel emprunt intérieur, à émettre des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI. Il s'engage également à ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes à l'Article VIII des Statuts du FMI, imposer ou intensifier toute restriction aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités, en consultation avec les services du FMI, s'engagent à adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite du programme.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Critères de réalisation (CR) et repères indicatifs (RI), FEC en 2009, milliards de FCFA 1/

| | 2008 | | 2009 | | | | | |
|---|---------|-----------------------|-----------|-------------------------|---------|----------------------------|--------------------------------------|-----------------|
| | Réal. | Repères indicatifs | Sept. | | | Déc. | | |
| | | | RI ajusté | RI ajusté et corrigé | Réal. | Critères de Performance | Critères de Performance ajusté | Réal. |
| Critères de performance | | | | | | | | |
| Plancher sur le solde budgétaire global (y/c dons) 2/ | -61.0 | -71.8 | -103.2 | -117.7 | -224.5 | -137.9 | -166.8 | -171.2 non ré; |
| Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA) 3/ | 171.4 | 77.2 | 91.2 | 105.7 | 196.6 | 149.6 | 168.7 | -110.2 réalisé |
| Plafond pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels 4/ | | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | | 0.0 réalisé |
| Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 5/ | | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | | 6.2 non ré; |
| Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs | | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | | 0.0 réalisé |
| Plafond pour les dépenses extra-budgetaires 5/ | | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | | 0.0 réalisé |
| Repères indicatifs | | | | | | | | |
| Plancher sur le solde primaire de base | 33.1 | 91.3 | | 76.8 | -43.3 | 93.3 | | 46.1 non ré; |
| Plafond sur les dépenses par procédures d'avances | | 65.0 | | | 61.1 | 82.2 | | 43.6 réalisé |
| Plancher pour les dépenses "pro-pauvres" 6/ | 726.8 | 614.2 | | | 628.7 | 838.8 | | 843.0 réalisé |
| Plancher pour le remboursement caisse net (+) des arriérés de paiement intérieurs de l'État | -104.8 | 40.0 | | | 30.3 | 60.0 | | 70.3 réalisé |
| Recettes budgétaires de l'État | 1,976.8 | 1,495.8 | | | 1,460.8 | 2,080.9 | | 2,057.7 non ré; |
| Masse salariale de l'État | 711.7 | 544.2 | | 558.7 | 560.4 | 745.0 | | 745.0 réalisé |
| Pour mémoire: | | | | | | | | |
| Créances nettes du système bancaire sur l'État (définition BCEAO, y/c CECP) 7/ | | 48.3 | | 55.5 | 200.6 | 104.0 | | 88.0 |
| Dons programme | | 23.0 | | | 8.9 | 32.7 | | 13.6 |
| Prêts programme | | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | | 0.0 |
| Dons projet | | 27.6 | | | 40.5 | 48.2 | | 49.5 |
| Prêts projet | | 20.8 | | | 38.2 | 43.5 | | 53.3 |

1/ Variation cumulée à compter du début de l'année, sauf indication contraire. Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour des définitions détaillées, y compris pour les ajusteurs.

2/ Ce plancher sera ajusté: (i) à la baisse (à la hausse) pour les prêts projet extérieurs plus élevés (moins élevés) que programmé; (ii) à la baisse pour les prêts programme plus élevés que programmé; (iii) à la baisse pour des dons programme moins élevés que programmé, jusqu'à un maximum de 40 milliards de FCFA; et (iv) à la hausse pour un déficit de prêts programme de plus que 40 milliards de FCFA.

3/ Ce critère de réalisation de 2010 concerne les émissions par le Gouvernement de tout instrument de dette (en FCFA) aux créanciers intérieurs ou sur le marché de l'UMEOA et les emprunts auprès de la BCEAO. Le plafond exclut les arriérés intérieurs ainsi que leur titrisation, les accords de rééchelonnement de la dette de l'Etat et les nouveaux emprunts-projet auprès des banques régionales de développement (BOAD, BIDC). Au cas où les dons programme et les prêts programme sont inférieurs au montant programmé, le plafond sera ajusté à la hausse d'autant jusqu'à un maximum de 40 milliards de FCFA. Le plafond inclut une marge de 25 milliards de FCFA au delà du flux net cumulatif projeté pour chaque période (voir PAT).

4/ Critère de réalisation continu sur tout emprunt extérieur non-concessionnel tel que défini dans la PAT. Ce plafond ne s'applique pas aux crédits commerciaux normaux liés à des opérations d'importations et ayant une échéance de moins d'un an, aux accords de rééchelonnement, aux emprunts auprès des banques régionales de développement BOAD et BIDC jusqu'à hauteur de l'équivalent de 25 et 20 milliards de FCFA respectivement, aux tirages sur les ressources du FMI et aux emprunts en FCFA initialement émis sur le marché financier de l'UMEOA (voir PAT).

5/ Critère de réalisation continu (voir PAT).

6/ Comprend les dépenses "pro-pauvres", telles que définies par la codification du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP); voir tableau 1 du PAT.

7/ Les créances nettes du système bancaire sur l'Etat représentent la différence entre les dettes de l'Etat et ses créances sur la BCEAO et les banques commerciales, telle que définie dans le PAT.

Tableau 2 : Côte d'Ivoire : Actions préalables et Indicateurs structurels FEC 2009

| Mesures | Échéances | État |
|--|--------------------------------|--|
| Actions préalables | | |
| Éliminer les arriérés envers les institutions multilatérales (septembre/octobre 2009) et rester à jour concernant le service de la dette ; produire mensuellement une situation de trésorerie qui intègre le règlement du service de la dette multilatérale | 1ère situation mi-octobre 2009 | Arriérés des institutions multilatérales sur échéances - fin décembre 2009: 3,476 mds (Arriérés BID d'un appel de garanties de la CIDT ; réglés). Exécutée Situations de trésorerie disponibles et régulièrement transmises au FMI. |
| Informer par annonce publique, l'ensemble des créanciers, de la stratégie et de l'état de mise en œuvre des négociations en vue de la restructuration de la dette extérieure. | | Exécutée Communiqué publié sur le site du MEF (www.finances.gouv.ci). |
| Prendre les textes réduisant le DUS de 220F CFA/Kg à 210 F CFA/Kg et le droit d'enregistrement sur le café et le cacao de 10% à 5%. | 30-sept-09 | Exécutée |
| Fournir aux services du FMI des copies du rapport provisoire d'audit de la dette de l'État vis-à-vis de l'Opérateur PFO et des contrats issus de la conversion des cinq conventions de grands travaux d'investissement de l'État, conformes au Code des marchés publics. | | Exécutée Audit de la dette de l'État vis-à-vis de PFO : achevé Contrats de marché : achevés. |
| Repères structurels pour fin 2009 | | |
| Politique fiscale/administration fiscale (2009) | | |
| Élimination de la pratique du paiement par avance du Droit Unique de Sortie (DUS) sur la filière café/cacao et de toute autre taxe. | RS continue | Exécutée Instruction N° 023/MEF/CAB-01/20 du 02 mars 2009 relative à l'interdiction des opérations d'anticipation de recettes. Cessation totale de la pratique du paiement par avance du DUS et de toute autre taxe. |
| Achever l'inventaire de toutes les recettes des services des Ministères en vue de leur rationalisation et leur budgétisation. | RS fin juin 2009 | Exécutée - Tous les Ministères ont été visités permettant ainsi la mise en place de 18 régies et la nomination de 18 nouveaux régisseurs pour capter les recettes identifiées. |
| Adoption d'un plan de rationalisation des exonérations, y compris les régimes liés à la crise (en accord avec l'assistance technique du FMI), pour adoption dans le Budget 2010. | RS fin septembre 2009 | <u>DGD</u> : Mission du FMI sur le contrôle des produits pétroliers organisée du 16 au 27 mars 2009. Rapport de l'assistance disponible et transmis au FMI avec les informations de mai 2009. Applicatif de quantification des exonérations intégrées dans SYDAM-Word. Plan de rationalisation en cours de traitement. <u>DGI</u> : - Applicatif de gestion des exonérations en cours d'élaboration, en vue de l'amélioration des exonérations (Cahier de charge rédigé et validé le 20 janvier 2010). |
| Mise en œuvre du module informatique de transit de SYDAM (ASYCUDA) entre le Port d'Abidjan et les 3 principaux postes frontaliers. | RS fin septembre 2009 | L'applicatif disponible et installé dans les postes frontaliers de NOE et de TAKIKRO. Reste son installation à Ouangolo et Pogo. |
| Réduire le niveau de crédits de TVA vérifié et validé qui reste à rembourser à 10 milliards de FCFA ou moins à fin 2009 et ne pas dépasser ce niveau en 2010 (continu). | RS continu | Exécutée Encours de crédits de TVA : - fin déc. 09: FCFA 9,77 milliards dont FCFA 0,798 milliard en 2008 et FCFA 8,973 milliards en 2009. |

Tableau 2 : Côte d'Ivoire : Actions préalables et Indicateurs structurels FEC 2009 (fin)

| Mesures | Échéances | État |
|---|---|---|
| Mettre fin aux exonérations sur le riz importé. | à compter du 1 ^{er} janvier 2010 | Exécutée Ordonnance n°2009-34 du 12/02/09 portant suspension des droits de douanes sur le riz et de la taxe pour le développement de la culture du riz non reconduite pour l'exercice 2010. Courrier N°036/MEF/CT-11 adressé à la DGD à cet effet, puis transmis au FMI. |
| Gestion des dépenses publiques (2009) | | |
| Adoption par le Gouvernement du Budget 2010 budgétisant tous les prélèvements parafiscaux liés aux investissements du secteur café/cacao. | RS fin novembre 2009 | Exécutée Ordonnance n°2009-382 du 26 novembre portant budget de l'État pour la gestion 2010. Le budget prend en compte les prélèvements du FIMR. |
| Publication dans un délai de 45 jours des états d'exécution budgétaire trimestriel incluant les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté. | RS chaque trimestre | Exécutée Communications trimestrielles régulièrement disponibles, transmises au FMI et publiées. |
| Soumission du projet de Loi de règlements 2008 à la Chambre des comptes pour sa certification. | RS fin octobre 2009 | Exécutée Projet de loi de règlements 2008 transmis le 02 novembre 2009 à la Chambre des Comptes suivant la lettre de transmission n°6137. |
| Elaboration du Cadre de dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour les Ministères de la Sante et de l'Éducation nationale. | RS fin octobre 2009 | Les programmes d'actions du DSRP ont été déclinés en objectifs opérationnels. L'évaluation des besoins et le chiffrage du coût des programmes ont été réalisés. Le séminaire tenu du 09 au 11 février a permis de dégager les recommandations et la feuille de route pour la mise en œuvre des CDMT des secteurs de la santé et de l'éducation-formation. |
| Produire un rapport incluant différents scénarios en vue de réduire la subvention d'électricité en 2010 à 50 milliards de FCFA, y compris la réduction projetée du coût du gaz et l'augmentation des tarifs (fin 2009). | RS fin 2009 | - Arrêté interministériel N°008/MME/MEF du 11 février 2010 portant création du comité de négociation pour la réduction des charges du secteur de l'électricité. - Rencontres entamées avec la CIE et les fournisseurs de gaz, en vue de la réduction du déficit du secteur. |
| Adopter le plan de réforme de la CNPS et l'arrêté de création du Comité interministériel en charge du suivi de la réforme de la CGRAE. | RS fin 2009 | - CNPS - Plan de réforme la CNPS transmis au Secrétariat Général du Gouvernement. - CGRAE : exécuté - Arrêté N° 2009/1001 du 08 octobre 2009 portant création, organisation, attribution et fonctionnement du Comité Interministériel de Réforme du Régime des Pensions Publiques (CIR-PP). - Arrêté n° 2009/1148 du 24 novembre 2009 portant nomination des Membres du CIR-PP. |
| Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les deux banques en difficulté (Versus et BFA) (continu). | RS continu | Exécutée Aucune ressource publique n'a été injectée à la BFA et à Versus Bank. |

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères quantitatifs FEC en 2010, milliards de FCFA 1/

| | 2009 | | 2010 | | | |
|---|---------|-----------------------|-------|----------------------------|-----------------------|----------------------------|
| | Déc. | Mars | | Juin | Sept. | Déc. |
| | Réal. | Repères indicatifs | Réal. | Critères de réalisation | Repères indicatifs | Critères de réalisation |
| Critères de performance | | | | | | |
| Plancher sur le solde budgétaire global (y/c dons) 2/ | -171.2 | -103.0 | 1.0 | -132.7 | -254.4 | -229.4 |
| Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA) 3/ | -110.2 | 106.8 | 17.0 | 65.0 | 193.9 | 119.6 |
| Plafond pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels 4/ | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 5/ | 6.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Plafond pour les dépenses extra-budgetaires 5/ | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Repères indicatifs | | | | | | |
| Plancher sur le solde primaire de base | 46.1 | -44.4 | 46.2 | -26.1 | -66.5 | 14.7 |
| Plafond sur les dépenses par procédures d'avances | 43.6 | 21.0 | 21.0 | 42.6 | 68.2 | 89.7 |
| Plancher pour les dépenses "pro-pauvres" 6/ | 843.0 | 182.0 | 150.6 | 421.6 | 684.9 | 924.4 |
| Plancher pour le remboursement caisse net (+) des arriérés de paiement intérieurs de l'État | 70.3 | 15.0 | 34.7 | 20.0 | 30.0 | 45.0 |
| Recettes budgétaires de l'État | 2,057.7 | 492.4 | 511.2 | 1,071.0 | 1,605.4 | 2,246.6 |
| Masse salariale de l'État | 745.0 | 204.2 | 200.3 | 408.4 | 613.8 | 814.1 |
| Pour mémoire: | | | | | | |
| Créances nettes du système bancaire sur l'État (définition BCEAO, y/c CECP) 7/ | 88.0 | 106.5 | 43.8 | 79.1 | 126.9 | 80.5 |
| Dons programme | 13.6 | 5.6 | 0.0 | 56.0 | 62.3 | 87.0 |
| Prêts programme | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Dons projet | 49.5 | 1.4 | 1.3 | 2.7 | 4.1 | 13.6 |
| Prêts projet | 53.3 | 9.7 | 9.0 | 22.9 | 52.5 | 72.0 |

1/ Variation cumulée à compter du début de l'année, sauf indication contraire. Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour des définitions détaillées, y compris pour les ajusteurs.

2/ Ce plancher sera ajusté: (i) à la baisse (à la hausse) pour les prêts projet extérieurs plus élevés (moins élevés) que programmés, (ii) à la baisse pour les prêts programme plus élevés que programmés, (iii) à la baisse pour des dons programme moins élevés que programmés, jusqu'à un maximum de 40 milliards de FCFA et (iv) à la hausse pour un déficit de prêts programme de plus de 40 milliards de FCFA.

3/ Ce critère de réalisation de 2010 (les chiffres sont reportés exclusivement à titre de comparaison) concerne les émissions par le Gouvernement de tout exclut les arriérés intérieurs ainsi que leur titrisation, les accords de rééchelonnement de l' instrument de dette (en FCFA) aux créanciers intérieurs ou sur le marché de l'UEMOA et les emprunts le plafond sera ajusté à la hausse d'autant jusqu'à un maximum de 40 milliards de FCFA. Le plafond inclut une marge de 25 milliards de FCFA au delà du flux net cumulatif projeté pour chaque période (voir PAT).

4/ Critère de réalisation continu sur tout emprunt extérieur non-concessionnel tel que défini dans la PAT. Ce plafond ne s'applique pas aux crédits commerciaux normaux liés à des opérations d'importations et ayant une échéance de moins d'un an, aux accords de rééchelonnement, aux emprunts auprès des banques régionales de développement BOAD et BIDC jusqu'à hauteur de l'équivalent de 25 et 20 milliards de FCFA respectivement, aux tirages sur les ressources du FMI et aux emprunts en FCFA initialement émis sur le marché financier de l'UEMOA (voir PAT).

5/ Critère de réalisation continu (voir PAT).

6/ Comprend les dépenses "pro-pauvres", telles que définies par la codification du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP); voir tableau 1 du PAT.

7/ Les créances nettes du système bancaire sur l'Etat représentent la différence entre les dettes de l'Etat et ses créances sur la BCEAO et les banques commerciales, telle que définie dans le PAT.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : Mesures préalables, repères structurels (RS), et réformes importants 2010

| Mesures | Échéance | Importance macroéconomique |
|---|---|--|
| Mesures préalables | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Établir un rapport incluant différents scénarios en vue de limiter la subvention au secteur de l'électricité à 71,5 milliards de FCFA en 2010, y compris la réduction prévue du coût du gaz et la hausse des tarifs, et la réduire progressivement à compter de 2011. | | Réduire le déficit du secteur de l'électricité et les subventions. Améliorer les finances et la gestion du secteur, et fournir des infrastructures essentielles pour la croissance. |
| <ul style="list-style-type: none"> Elaborer une note relative à la stratégie de maîtrise de la masse salariale à moyen terme prenant notamment en compte l'apurement des soldes des revalorisations salariales et l'évolution des effectifs. | | Maîtrise des effectifs et de la masse salariale. |
| <ul style="list-style-type: none"> Valider la situation des cotisations non reversées à la CNPS et à la CGRAE par les entreprises publiques et les EPN concernés et élaborer un plan d'apurement des impayés. | | Réduire le déficit du secteur et les subventions. |
| <ul style="list-style-type: none"> Renforcement notable des effectifs (en quantité et selon les compétences requises) et des moyens de la DARRV, suivant les recommandations de l'assistance technique. Création d'une unité responsable du contrôle différé. | | Améliorer les recettes budgétaires. |
| Repères structurels pour 2010 | | |
| Politique et administration fiscales | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Publier les textes qui instaurent une taxe ad valorem de 22% maximum en remplacement du DUS, du droit d'enregistrement et des prélèvements parafiscaux. | sept. 2010 | Améliorer le revenu des producteurs de cacao et l'entretien des vergers. |
| <ul style="list-style-type: none"> Appliquer de nouvelles dispositions visant à rationaliser l'administration et le contrôle des exonérations douanières. Produire un rapport présentant les résultats du renforcement de l'analyse de risque par l'administration douanière. | sept. 2010 RS fin déc. 2010 | Améliorer le recouvrement de recettes et l'administration des douanes. |
| Gestion des dépenses publiques | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Effectuer des paiements mensuels à la SODECLI relatifs aux consommations d'eau de l'État. | mensuellement dès avril 2010 | Améliorer la viabilité financière du secteur d'eau. |
| <ul style="list-style-type: none"> Estimer l'impact attendu du recensement des effectifs de la fonction publique sur la masse salariale. Mettre en œuvre la stratégie à moyen terme de maîtrise de la masse salariale. | Août 2010 RS à partir de sept. 2010 | Maîtrise des effectifs et de la masse salariale, et améliorer la gestion de la solde. |

Tableau 4. Côte d'Ivoire : Mesures préalables, repères structurels (RS), et réformes importants 2010 (fin)

| Mesures | Échéance | Importance macroéconomique |
|---|--|--|
| Gestion des dépenses publiques | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Achever les cadres de dépenses à moyen terme pour l'éducation et la santé, en vue de leur utilisation pour l'élaboration du budget 2011. | août 2010 | Améliorer la gestion budgétaire. |
| <ul style="list-style-type: none"> Adopter le projet de loi portant plan de réforme de la CNPS. Adopter le plan de la réforme de la CGRAE. Refléter l'impact des plans de réforme de la CNPS et de la CGRAE dans le budget 2011. | RS fin déc. 2010 RS fin déc. 2010 Fin 2010 | Réduire le déficit du secteur et les subventions. |
| <ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les deux banques (BFA et Versus Bank). | RS continu | Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier. |
| Réforme du secteur financier | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réforme du secteur de la microfinance, adopter et mettre en œuvre un plan d'urgence d'assainissement des institutions de microfinance en difficulté. | sept. 2010 | Améliorer la gestion du secteur financier. |
| <ul style="list-style-type: none"> Établir et adopter une stratégie globale de réforme du secteur financier. | RS fin déc. 2010 | Améliorer la gestion du secteur financier. |
| Améliorer la transparence et la gouvernance | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Adopter le premier rapport d'étape annuel sur le DSRP | juin 2010 | Veiller à l'application des priorités du DSRP |
| <ul style="list-style-type: none"> Soumettre le rapport ITIE 2008 pour validation par le Conseil National ITIE; Démarrer l'élaboration du rapport ITIE 2009. | sept. 2010 fin 2010 | Améliorer la gouvernance et la transparence. |
| <ul style="list-style-type: none"> Achever la transformation des quatre conventions-cadres des grands travaux d'investissement de l'État en contrats de marchés publics, conformément au code des marchés publics. | juil. 2010 | Améliorer la gouvernance et la transparence de l'exécution du budget. |
| <ul style="list-style-type: none"> Rendre opérationnelle l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics et la publication régulière, dans un délai de 30 jours après la fin de chaque trimestre dans le bulletin des marchés publics de tous les contrats signés de marchés publics et de concession (y compris des entreprises parapubliques) et de tous les appels d'offres. | RS fin sept. 2010 chaque trimestre | Améliorer le suivi et la transparence des marchés publics. |
| <ul style="list-style-type: none"> Publier dans un délai de 45 jours les états d'exécution budgétaire trimestriels incluant les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté. | RS chaque trimestre | Améliorer le suivi et la transparence de l'exécution du budget. |
| <ul style="list-style-type: none"> Soumettre le projet de Loi de règlements pour 2009 à la Chambre des comptes pour vérification. | RS fin oct. 2010 | Améliorer la transparence et la vérification <i>ex-post</i> du budget et de son exécution. |
| Améliorer le climat des affaires | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Limiter l'encours des crédits de TVA à rembourser à 10 milliards de FCFA. | RS continu | Fournir de meilleurs services fiscaux aux entreprises et accroître leur liquidité. |

**PIECE JOINTE II — COTE D'IVOIRE : SUPPLEMENT AU PROTOCOLE D'ACCORD
TECHNIQUE**

24 juin 2010

Note : ce document est un supplément au protocole d'accord technique de mars 2009 et du supplément de novembre 2009. Ces derniers restent pleinement valables, sauf pour les points dont les modifications sont présentées ci-après, dont les modifications par rapport au texte original sont présentées en italique.

Paragraphe 2 :

Les critères de réalisation quantitatifs et les repères indicatifs sont fixés pour le 30 juin 2010 et le 31 décembre 2010 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 31 mars 2010 et le 30 septembre 2010. *[Reste du paragraphe sans modification.]*

Paragraphe 5 :

...(voir tableau 2)....

Paragraphe 6 :

La prévision des recettes pétrolières en 2010 est fondée sur : un prix moyen de 77,5 \$ EU par baril de pétrole brut; un volume de 17,9 millions de barils ; et un taux de change moyen de 524,4 FCFA par \$ EU.

Paragraphe 12 :

Dans le cadre du programme, l'État s'engage (i) à opérer, en 2010, une réduction base caisse à hauteur de 45 milliards de FCFA de l'encours des « restes à payer » selon la définition dans le paragraphe 11 (repère quantitatif) ; ...

Paragraphe 16 : (note en bas de page)

Voir «Guidelines on Performance Criteria with Respect to External Debt in Fund Arrangements », décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), modifiée par la décision n° No. 14416-(09/91) du 31 Août 2009.

Paragraphe 19 (Financement intérieur net):

...Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 30 milliards de FCFA durant l'année 2010, ...

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Programmes de Sortie de Crise 2007–09

(Milliards de FCFA sauf indication contraire)

| | 2008 | 2009 | 2010 Proj. |
|--|-------|-------|---------------|
| Efforts de paix | 45.0 | 30.2 | 37.3 |
| Primes de front | 39.7 | 26.4 | 26.4 |
| Primes de transition FN | 3.9 | 0.0 | 0.0 |
| Service Civique | 0.5 | 3.0 | 10.2 |
| Financement sur ressource Etat | 0.5 | 0.0 | 3.0 |
| Financement extérieur | 0.0 | 0.0 | 7.2 |
| Accord Linas-Marcoussis | 0.8 | 0.8 | 0.6 |
| DDR, réinsertion et réhabilitation communautaire | 9.0 | 7.0 | 9.3 |
| Financement sur ressource Etat | 5.2 | 7.0 | 9.3 |
| Financement extérieur | 3.8 | 0.0 | 0.0 |
| Redéploiement de l'administration publique | 5.3 | 8.9 | 4.0 |
| Financement sur ressource Etat | 3.6 | 4.7 | 4.0 |
| Financement extérieur | 1.7 | 4.2 | 0.0 |
| Identification | 47.9 | 52.7 | 43.8 |
| Financement sur ressource Etat | 41.6 | 52.7 | 43.8 |
| Operateur | | 36.0 | 36.0 |
| Financement extérieur | 6.3 | 0.0 | 0.0 |
| Elections | 12.3 | 22.7 | 12.2 |
| Financement sur ressource Etat | 12.3 | 16.5 | 12.2 |
| Financement extérieur | 0.0 | 6.2 | 0.0 |
| Réconciliation nationale | 2.9 | 7.0 | 29.0 |
| Financement sur ressource Etat | 2.6 | 3.8 | 11.0 |
| Financement extérieur | 0.3 | 3.2 | 18.0 |
| Accord Supplémentaire de Ouagadougou (APO4) | | 0.0 | 10.0 |
| Financement sur ressource Etat | | 0.0 | 10.0 |
| Financement extérieur | | 0.0 | 0.0 |
| Grand total | 122.5 | 128.5 | 145.5 |
| Financement sur ressource Etat | 110.3 | 114.9 | 120.3 |
| Financement extérieur | 12.2 | 13.6 | 25.2 |

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Dépenses pro-pauvres (incl. dépenses sociales)

| | 2008 | 2009 | 2010 Ordonnance |
|--|-------|-------|--------------------|
| 1 Agriculture et développement rural | 26.5 | 49.2 | 65.7 |
| Administration générale | 9.2 | 8.5 | 8.9 |
| Programme de développement et de promotion de l'agriculture | 3.4 | 10.6 | 18.9 |
| Formation et encadrement | 8.3 | 8.4 | 8.3 |
| Aménagement hydro-agricole | 2.2 | 1.5 | 11.1 |
| Autres investissements en milieu rural (FRAR,FIMR) (*) | 3.3 | 20.2 | 18.5 |
| 2 Ressources Halieutiques et Production Animale | 6.1 | 6.7 | 6.8 |
| Administration générale / formation et encadrement | 3.7 | 3.5 | 4.0 |
| Appui à l'élevage et à la production laitière | 1.9 | 2.3 | 2.2 |
| Pêche et aquaculture | 0.4 | 1.0 | 0.6 |
| 3 Education | 496.9 | 533.1 | 581.3 |
| Administration générale | 18.7 | 19.5 | 25.9 |
| Education préscolaire et enseignement primaire | 313.5 | 336.7 | 359.7 |
| Alphabétisation | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Sécondaire général, technique et professionnel | 67.8 | 83.0 | 93.2 |
| Enseignement supérieur et recherche scientifique | 96.8 | 93.7 | 102.3 |
| 4 Santé | 98.3 | 118.4 | 123.6 |
| Administration générale santé | 45.6 | 45.8 | 56.5 |
| Système de santé primaire | 23.8 | 30.7 | 32.1 |
| Soins de santé préventive (programme élargi de vaccination) | 1.2 | 1.9 | 1.7 |
| Programme de lutte contre les pathologies et les endemie | 1.1 | 1.7 | 1.9 |
| santé infantile, maternelle et nutrition | 0.3 | 0.8 | 0.7 |
| VIH/SIDA | 4.3 | 10.8 | 6.3 |
| CHU et Institutions médico-spécialisés | 22.0 | 26.6 | 24.3 |
| 5 Eau et Assainissement | 15.3 | 20.4 | 39.3 |
| Accès à l'eau potable et assainissement | 5.0 | 4.9 | 21.4 |
| Protection de l'environnement et lutte contre la pollution | 10.4 | 15.5 | 17.9 |
| 6 Energie | 9.6 | 16.5 | 10.1 |
| 7 Routes et ouvrages d'art | 20.3 | 39.1 | 29.4 |
| 8 Affaires Sociales | 9.2 | 13.6 | 15.4 |
| Administration générale | 6.4 | 8.6 | 8.5 |
| Formations destinées aux femmes | 0.3 | 0.6 | 0.9 |
| Orphelinats, pouponnières et centres sociaux | 0.6 | 1.5 | 2.9 |
| Formation au personnel d'appui | 1.2 | 1.7 | 1.9 |
| Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes | 0.7 | 1.2 | 1.2 |
| 9 Décentralisation | 30.1 | 35.1 | 30.3 |
| 10 Reconstructions | 10.4 | 1.4 | 4.0 |
| 11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté | 4.1 | 9.6 | 18.5 |
| TOTAL | 726.8 | 843.0 | 924.4 |

Sources: Autorités ivoiriennes.

Déclaration du représentant des services du FMI sur la Côte d'Ivoire
Réunion du Conseil d'administration 10/
9 juillet 2010

La présente déclaration constitue une mise à jour de l'état d'avancement des mesures préalables et d'autres réformes importantes depuis la publication du rapport des services du FMI (EBS/10/131). Ces informations supplémentaires ne modifient pas l'orientation de l'évaluation effectuée par les services de l'institution.

Les cinq mesures préalables ont été prises (MPEF, tableau 4) :

Un rapport dans lequel figurent différents scénarios visant à maîtriser les subventions dans le secteur de l'électricité a été établi ;

Une note sur la stratégie de gestion de la masse salariale à moyen terme a été établie;

Les cotisations aux caisses de retraite qui n'ont pas été payées par les entreprises publiques ont été vérifiées et des plans d'apurement ont été élaborés ;

Les effectifs et les moyens de la DARRV ont été renforcés considérablement;

Une unité responsable du contrôle différé des comptes a été mise en place dans le service des douanes.

En ce qui concerne les trois premières mesures préalables, les notes qui ont été rédigées énoncent les fondements techniques de l'analyse et proposent une série de mesures en matière de politique et de projections quantifiées s'y rapportant. Les mesures proposées constituent un pas dans la bonne direction et soutiennent l'objectif global du programme en matière de rééquilibrage budgétaire et de réorientation des dépenses, tout en favorisant la croissance et la réduction de la pauvreté. Dans certains domaines, les mesures énoncées dans les notes sont déjà en cours d'exécution. Dans d'autres domaines, le caractère spécifique et le calendrier des mesures et des résultats seront précisés en septembre lors des entretiens entre les services du FMI et les autorités dans le cadre de la prochaine revue de l'accord FEC.

Parmi les autres réformes importantes,

Comme prévu, le mécanisme de fixation automatique des prix des carburants a été appliqué de nouveau dans son intégralité à compter du 1er juillet, avec un prélèvement plus bas sur le diesel;

Les entretiens sur la réforme du secteur du café et du cacao (version finale prévue avant fin juin 2010) se poursuivent, mais les autorités prévoient toujours de mettre en place un nouveau cadre institutionnel et réglementaire d'ici le début de la prochaine récolte, en octobre ;

Les consultations avec la Banque mondiale concernant le rapport d'étape du DSRP sont encore en cours et la mise au point finale du rapport (prévue pour juin 2010) a été reportée.



Communiqué de presse n° 10/284
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 9 juillet 2010

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord triennal en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 53,5 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la deuxième revue des résultats économiques obtenus par la Côte d'Ivoire dans le cadre d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue permet à la Côte d'Ivoire de solliciter un décaissement d'un montant équivalant à 35,772 millions de DTS (environ 53,5 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre du programme à 230,892 millions de DTS (environ 345,4 millions de dollars EU).

L'accord FEC en faveur de la Côte d'Ivoire a été approuvé en mars 2009 (voir [communiqué de presse no. 09/96](#)) pour un montant de 373,98 millions de DTS. En achevant la revue, le Conseil d'administration a accordé aussi deux dérogations pour inobservation des critères de réalisation relatifs au solde budgétaire global et à la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs.

Après le débat du Conseil d'administration sur la Côte d'Ivoire, Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« Les résultats obtenus par la Côte d'Ivoire dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont dans l'ensemble satisfaisants. L'activité économique s'est raffermie en 2009, mais elle devrait ralentir en 2010 à cause du contexte politique, de coupures d'électricité et de grèves.

« Les objectifs budgétaires pour 2009 ont été largement atteints, notamment un excédent budgétaire primaire. Le programme budgétaire pour 2010 est légèrement assoupli de manière à engager des dépenses imprévues pour maintenir l'approvisionnement en électricité, soutenir

la raffinerie de pétrole en difficulté et couvrir le coût des retards dans les élections. Les autorités restent déterminées à rééquilibrer le budget à moyen terme.

« Il est essentiel de gérer rigoureusement les dépenses et de les réorienter vers la lutte contre la pauvreté. À cet effet, les autorités ont l'intention de s'attaquer aux salaires impayés et de veiller à ce que la masse salariale soit viable, de réduire les subventions à l'électricité et de renforcer la situation financière des caisses de retraite. L'amélioration de la transparence des finances publiques et la réduction des arriérés intérieurs se poursuivront. Une vaste réforme douanière et la rationalisation des exemptions sont essentielles en vue de renforcer l'administration des recettes.

« La normalisation des relations avec les créanciers extérieurs se poursuit, avec notamment le rééchelonnement avec le Club de Paris et l'échange d'obligations Brady.

« Il faut opérer des réformes structurelles pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté. Il convient de s'attaquer aux problèmes du secteur de l'électricité, d'améliorer la productivité dans le secteur du café et du cacao, et d'assurer la viabilité financière des services publics et de la raffinerie de pétrole. Une stratégie de restructuration et de développement du secteur financier est en cours d'établissement : elle vise à améliorer l'intermédiation financière et à réduire la vulnérabilité du secteur. Il sera essentiel aussi d'améliorer le climat des affaires pour augmenter la confiance des investisseurs.

« Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les conditions de passage au point d'achèvement de l'initiative PPTE. Pour atteindre le point d'achèvement, il sera important d'obtenir de bons résultats dans le cadre du programme et de satisfaire les autres conditions de passage. »

Déclaration de M. Laurean W. Rutayisire,
administrateur pour la Côte d'Ivoire
9 juillet 2010

Les autorités ivoiriennes que je représente tiennent à remercier les services du FMI pour les entretiens constructifs qui se sont tenus pendant leur mission de mars 2010 à Abidjan et en marge des réunions de printemps de l'institution à Washington. La deuxième revue du programme appuyé par la facilité élargie du crédit (FEC) a fourni aux autorités ivoiriennes une autre occasion de tirer profit des conseils du FMI en vue de normaliser la situation économique dans un contexte difficile au sortir d'un conflit. Les autorités ivoiriennes souscrivent dans l'ensemble à l'orientation du rapport des services du FMI et ont consenti à sa publication.

Les autorités ivoiriennes remercient aussi la Direction et le Conseil d'administration de leur soutien permanent, qui a aidé la Côte d'Ivoire à faire face aux séquelles du conflit et à d'autres éléments extérieurs défavorables. Grâce à cette aide, les autorités ivoiriennes ont progressivement réussi à mettre un terme à leurs faiblesses; celles-ci résultant des effets néfastes du conflit et ont amélioré leur gestion macroéconomique. Profitant d'une situation politique plus stable, la Côte d'Ivoire a retrouvé sa dynamique de croissance, tout en faisant avancer le processus de paix qui devrait conduire aux élections présidentielles cette année. Les autorités ivoiriennes sont déterminées à redoubler d'efforts pour exécuter leur programme économique en vue d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE dès que possible.

I. Évolution socio-économique récente

Processus de paix

Les autorités ivoiriennes savent qu'il est important de créer un environnement politique propice afin de privilégier l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté. À cet égard, elles se sont efforcées de suivre le rythme imposé par l'accord de paix de Ouagadougou depuis 2007. La mise en œuvre du processus de paix qui s'est enrayée au début de 2010 à cause de différends sur la liste électorale a redémarré récemment. La vérification orthographique de la liste électorale qui a été convenue par les principaux dirigeants politiques se poursuit et la liste finale sera prête d'ici la fin du mois de juillet. Le 15 juin, l'encasernement et le désarmement des ex-rebelles ont commencé effectivement comme cela avait été prévu, à Korhogo, leur base située dans le nord du pays. Une nouvelle date devrait être annoncée prochainement pour l'élection présidentielle. Tous les candidats ont convenu que les électeurs devraient se rendre aux urnes avant octobre 2010.

Progrès accomplis dans le cadre du programme FEC

Les autorités que je représente ont obtenu de bons résultats fin 2009 et début 2010. Par ailleurs, les réformes opérées depuis 2007 ont commencé à porter fruit. La **situation macroéconomique** est favorable. La croissance du PIB réel s'est élevée à 3,8 %, et la croissance par habitant est ainsi devenue positive pour la première fois en 10 ans. L'inflation moyenne est tombée de 6,3 % en 2008 à 0,9 % 2009, en raison de la baisse des prix de l'alimentation, de l'énergie et des transports, ainsi que de la réduction des droits d'importation sur le riz. Le niveau élevé des cours mondiaux du cacao et la baisse des prix à l'importation ont contribué au renforcement de la position extérieure, l'excédent courant atteignant 7,2 % du PIB. Ces perspectives économiques favorables ont été compromises début 2010 par une crise sévissant dans le secteur de l'électricité survenue à la suite d'une panne de turbine. Les projections de croissance pour 2010 ont été révisées à la baisse, de 4 à 3 %. Les autorités ivoiriennes ont réagi promptement pour combler le déficit d'approvisionnement, en important de l'électricité des pays voisins et en prenant d'autres mesures correctives. Elles s'emploient à trouver une solution à long terme qui combinerait une réduction du coût de production de l'électricité et une réforme de la structure du tarif douanier, en vue d'assurer la viabilité financière du secteur et un approvisionnement en énergie adéquat.

Sur le front budgétaire, les autorités ivoiriennes ont enregistré des résultats appréciables : elles ont observé quatre des six critères de réalisation, et n'ont manqué les deux autres que de peu. La bonne tenue des recettes fiscales, qui ont été supérieures de 0,2 % du PIB aux prévisions du programme, a contrasté avec l'insuffisance des droits de douane qui a résulté de problèmes techniques et administratifs, ainsi que de l'exemption des droits d'importation sur le riz à la suite de la crise alimentaire. Les autorités ivoiriennes se sont attaquées en priorité à ces problèmes temporaires. En raison des mesures prises, les droits de douane ont atteint un niveau record au premier trimestre de 2010. Les autorités sont déterminées à prendre de nouvelles mesures pour améliorer les résultats de l'administration des douanes. Elles ont bénéficié de l'assistance technique du Département des finances publiques à cet égard.

Le **programme de réformes structurelles** des autorités se déroule bien aussi en dépit de quelques goulets d'étranglement causés par la crise politique. L'un des domaines de réforme principal est celui de la la fonction publique, qui est en vue d'être réorganisée afin d'être plus efficient et de maîtriser la masse salariale. Les principaux travaux préparatoires ont été achevés, et le recensement des agents de la fonction publique a été mis en place et devrait être achevé d'ici septembre 2010 avec une identification biométrique du personnel. En ce qui concerne les finances publiques, les autorités ivoiriennes ont accompli des progrès dans l'application des recommandations de l'examen du PEMFAR. Les réformes principales vont de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du système de gestion des finances publiques au développement de mécanismes de responsabilisation, en passant par le renforcement du cadre institutionnel

et opérationnel de la passation des marchés publics, l'optimisation de l'affectation des ressources et le renforcement de la discipline budgétaire.

Les autorités ivoiriennes passent aussi au crible **d'autres secteurs importants d'un point de vue macroéconomique**, en vue d'améliorer leur contribution à la croissance. Un rapport dans lequel figurent des scénarios qui permettraient d'acquérir une viabilité financière dans le **secteur de l'énergie** a été achevé. Un projet de rapport sur la nouvelle stratégie à adopter dans les **secteurs du cacao et du café** a été soumis aux autorités en octobre 2009. Les travaux ont depuis progressé et un nouveau cadre institutionnel et réglementaire devrait être mis en place d'ici le début de la campagne 2010/11 qui débutera en octobre. Les autorités ivoiriennes mettent l'accent en particulier sur la conception d'une taxe ad valorem appropriée qui remplacera les prélèvements quasi budgétaires, et elles sont déterminées à veiller à ce que les producteurs soient les principaux bénéficiaires des marges fiscales abandonnées par l'État.

Les autorités ivoiriennes ont bien progressé aussi dans d'autres domaines, notamment la **restructuration de la dette extérieure**, l'exécution du DSRP et les conditions de passage au point d'achèvement de l'initiative PPTE. En ce qui concerne la restructuration de la dette, les autorités ont signé des accords avec presque tous les créanciers membres du Club de Paris et du Club de Londres, à des conditions avantageuses. Pour ce qui est du DSRP, les autorités ont soumis le premier rapport d'étape annuel à leurs partenaires et attendent sa mise en forme finale. Le budget de l'État est axé sur la stratégie de réduction de la pauvreté, et les dépenses contribuant au recul de celle-ci ont augmenté comme prévu dans le programme en 2009.

II. Programme pour 2010 et au-delà

Accélérer la croissance et poursuivre le rééquilibrage budgétaire

Dans le cadre général du programme appuyé par la FEC, les autorités ivoiriennes ont pour but en 2010 d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté, en engageant des investissements publics tout en limitant les déficits. Les objectifs principaux sont les suivants : i) atteindre une croissance du PIB réel de 3 % ; ii) limiter l'inflation moyenne annuelle à 2,5 %, et iii) accroître les dépenses favorables aux pauvres d'environ 0,4 % du PIB et les dépenses d'équipement financées sur les ressources intérieures de 0,4 % du PIB. Le déficit budgétaire global (hors dons pour le règlement des arriérés) atteindrait 2,0 % du PIB.

Pour atteindre ces objectifs, les autorités ivoiriennes ont l'intention de maintenir les **dépenses d'investissement** à 3,1 % du PIB, en privilégiant les secteurs qui soutiennent la croissance. Les dépenses favorables aux pauvres passeront de 7,7 % du PIB en 2009 à 8,1% en 2010. Par ailleurs, les autorités ivoiriennes accordent une grande importance à l'élimination de tout obstacle à la croissance. C'est pourquoi elles ont pris promptement des mesures pour mettre rapidement fin à la crise de l'électricité. Depuis mi-juin, le

secteur a retrouvé son plein potentiel, la demande intérieure est satisfaite et l'offre aux partenaires voisins a repris.

Les autorités ivoiriennes sont déterminées à poursuivre le **rééquilibrage budgétaire** en 2010 et au-delà. Tous les domaines seront explorés à cet effet. Du côté des recettes, des mesures sont prises dans toutes les administrations budgétaires. Premièrement, le redéploiement de l'administration fiscale dans le Centre-Nord-Ouest devrait être achevé, le contrôle des formulaires normalisés de TVA devrait être renforcé et les exemptions devraient être mieux surveillées à l'aide d'un logiciel. Dans l'administration des douanes, les mesures prévues pour 2010 sont l'amélioration des systèmes informatiques en appliquant les recommandations de l'audit et l'utilisation de l'unité d'analyse des risques qui vient d'être renforcée. En ce qui concerne les dépenses, les autorités ivoiriennes sont déterminées à réduire les dépenses récurrentes en renforçant la maîtrise des factures des services publics de l'État, en améliorant les fonctions d'exécution et de contrôle du budget, ainsi que les institutions concernées, et en renforçant la transparence des marchés publics. La maîtrise de la taille de la fonction publique est une question primordiale pour les autorités ivoiriennes. Elles poursuivront les réformes engagées en 2009. D'ici fin 2010, un fichier unique et actualisé, ne comprenant plus les agents fantômes, sera disponible, ce qui devrait contribuer à économiser des ressources appréciables. Par ailleurs, les autorités préparent des changements institutionnels et une stratégie globale, qui, conjugués à l'élimination de certaines dépenses liées à la crise, devraient contribuer à maîtriser la masse salariale à moyen terme.

Poursuivre les réformes structurelles

Les autorités ivoiriennes savent qu'il est nécessaire d'améliorer le **climat des affaires** pour exploiter le potentiel de croissance alors que le pays sort de la crise. L'amélioration du système judiciaire est la pierre angulaire de ce programme. D'ici septembre 2010, elles devraient valider un programme de réformes visant à accroître l'efficacité et l'équité du système judiciaire, ainsi que la publication des décisions judiciaires. Par ailleurs, le cabinet devrait adopter le projet de loi sur la concurrence, qui vise en particulier à combattre les pratiques non concurrentielles, et des tribunaux commerciaux seront créés d'ici fin 2010. Les autorités ivoiriennes redoubleront aussi d'efforts pour améliorer la **gouvernance globale**. Le cabinet adoptera le plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, qui commencera à être appliqué d'ici fin 2010. Le cabinet mettra aussi à jour le projet de loi sur l'enrichissement illicite, l'adoptera et le soumettra au Parlement d'ici la fin de l'année 2010.

Les autorités ivoiriennes accordent une grande importance au rôle du **secteur financier** dans le développement de l'activité du secteur privé et donc dans le rebond attendu de l'économie globale. Le CODESFI a été mis en place en novembre 2009 pour établir une stratégie de développement du secteur financier. Un atelier prévu pour septembre 2010, des études en préparation et les recommandations du PESF contribueront à concevoir une

stratégie de restructuration et de développement du secteur financier à mettre en œuvre en 2011. En ce qui concerne le secteur des hydrocarbures, les autorités ivoiriennes ont amélioré la transparence. La production et la publication de rapports trimestriels, soumis au cabinet, sur les flux physiques et financiers se sont poursuivies. Le rapport sectoriel final pour 2006 et 2007, conformément aux critères ITIE, a été achevé. Le processus de validation par rapport aux normes ITIE est en cours et devrait être achevé au plus tard en juillet 2010.

Se rapprocher du point d'achèvement PPTE

Les autorités ivoiriennes ont redoublé d'efforts dans l'exécution de leur stratégie de réduction de la pauvreté. En plus d'axer leur budget sur les dépenses favorables aux pauvres et les besoins sociaux, les autorités ivoiriennes se sont aussi montrées plus actives dans les domaines de l'éducation et de la santé. La mise à niveau des installations et le recrutement de personnel ont amélioré les services et les principaux ratios dans ces secteurs. Les autorités ont mis en place l'appareil institutionnel qui permettra d'exécuter le DSRP sur le terrain. En conséquence, la plupart des conditions de passage au point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE ont été remplies et les autorités ivoiriennes attendent une évaluation des services du FMI lors de la prochaine revue. L'allégement de la dette intérimaire au titre de l'initiative PPTE renforcée s'est bien déroulé pour la Côte d'Ivoire, compte tenu des accords conclus avec les créanciers. À terme, les autorités ivoiriennes sont déterminées à renforcer les capacités de gestion de la dette extérieure, et s'emploient à atteindre le point d'achèvement PPTE dès que possible.

Conclusion

La deuxième revue du programme appuyé par la FEC offre une autre occasion de mettre en évidence les résultats impressionnants que les autorités ivoiriennes ont obtenus ces dernières années. Dans un contexte politique difficile et fragile, avec un appareil institutionnel affaibli et face à des chocs exogènes, les autorités ivoiriennes ont amélioré la stabilité macroéconomique, ont poursuivi les réformes structurelles, ont retrouvé un élan de croissance et ont enregistré des progrès appréciables dans la réduction de la pauvreté.

Dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, la Côte d'Ivoire a conclu des accords à des conditions avantageuses avec ses principaux créanciers. Les autorités ivoiriennes tiennent à profiter de l'occasion pour remercier les administrateurs qui représentent les pays créanciers d'avoir bien accordé l'aide intérimaire à la Côte d'Ivoire et d'avoir aidé le pays à alléger régulièrement la charge de la dette qui a lourdement pesé sur son développement pendant si longtemps. Les autorités ivoiriennes sont déterminées à continuer de jouer leur rôle dans cet effort commun, en continuant d'améliorer l'exécution du programme et en prenant les dernières mesures nécessaires pour obtenir un allégement total de la dette. En conclusion, les autorités ivoiriennes ont l'honneur de solliciter le soutien du Conseil

d'administration pour l'achèvement de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, et des dérogations pour l'inobservation des critères de réalisation, ainsi que l'examen des assurances de financement.